Contrat interne d'Objectifs et de Moyens (COM) Université - IUT

Entre

L'Université Bordeaux 1
Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
351 Cours de la Libération
33405 Talence cedex
représentée par
Alain BOUDOU, Président

Et

L'IUT Bordeaux 1
15 rue Naudet – CS 10207
33175 Gradignan
représenté par
Jean-Marie TROUCHE, Président du Conseil
Serge DULUCQ, Directeur
Éric CUVILLIER, Directeur Adjoint

Table des matières

PREAMBULE 4

A. RAPPEL DU CONTEXTE LEGISLATIF 6

B. MODALITES DE FONCTIONNEMENT 7

1. LA CIRCULAIRE "RELATIONS ENTRES LES UNIVERSITES ET LES IUT" 7
2. LA RESPONSABILITE DU CONSEIL DE L'IUT 7
3. LES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE AU DIRECTEUR 8
4. LES MODALITES PARTICULIERES SUR LES SERVICES COMMUNS 9
5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT 22

C. ETAT DES LIEUX (CONSTAT PARTAGÉ) 26

1. ACTIVITE DE L'IUT 26
1.1. ACTIONS DE FORMATION 26
1.1.1. DIPLOMES 26
1.1.2. EFFECTIFS ETUDIANTS EN 2007-2008 ET 2008-2009 27
1.1.3. CARACTERISATION DE LA DYNAMIQUE DES FORMATIONS 27
1.2. ACTIONS DE RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 28
1.2.1. LES LABORATOIRES ET LES CENTRES DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 28
1.2.2. ACTIVITE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS DE L'IUT 31
1.2.3. CARACTERISATION DE LA DYNAMIQUE DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 32
2. PERFORMANCE DE L'IUT 32
3. SITUATION DES MOYENS ATTRIBUES A L'IUT AU 1ER SEPTEMBRE 2008 33
3.1. LES RESSOURCES HUMAINES 33
3.1.1. EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT (PLAFOND D'EMPLOI ETAT) 33
3.1.2. EMPLOIS CONTRACTUELS SUR BUDGET ETAT (PLAFOND D'EMPLOI CONTRACTUEL) 34
3.1.3. EMPLOIS CONTRACTUELS SUR BUDGET PROPRE 35
3.1.4. CONSOMMATION ETP ET LA MASSE SALARIALE 35
3.1.5. ELEMENTS D'ANALYSE SUR LES RESSOURCES HUMAINES (CF. BILAN SOCIALDE L'UNIVERSITE) 35
3.2. LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT EN 2007-2008 36
3.3. LE PATRIMOINE 36
3.4. LES RESSOURCES FINANCIERES 2008 38

D. PROJETS 2009 42

1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE 42
1.1. ACTIONS DE FORMATION 42
1.2. ACTIONS DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 45
2. EVOLUTION SUR LA PERFORMANCE 45
3. MOYENS 2009 46

3.1. LES RESSOURCES HUMAINES 46
3.1.1. EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT (PLAFOND D'EMPLOI ETAT) : 46
3.1.2. EMPLOIS CONTRACTUELS SUR BUDGET ETAT (PLAFOND D'EMPLOI CONTRACTUEL) 47
3.1.3. EMPLOIS CONTRACTUELS SUR BUDGET PROPRE 48
3.1.4. PROJECTION DE LA CONSOMMATION DES ETP ET DE LA MASSE SALARIALE 48
3.1.5. ELEMENTS D'ANALYSE SUR LES RESSOURCES HUMAINES 48
3.2. LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT EN 2008-2009 50
3.3. LE PATRIMOINE 51
3.4. MOYENS FINANCIERS 55
4. PROJETS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT 56

E. EVALUATION ET SUIVI 57

1. EVALUATION 57
2. SUIVI DU CONTRAT INTERNE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 57
3. DUREE DU CONTRAT INTERNE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 58

F. ANNEXES 59

Préambule

La loi du 10 août 2007 sur les libertés et responsabilités des universités, et le décret financier du 27 juin 2008, entraînent des bouleversements profonds du financement et du mode de gestion des universités et par voie de conséquence au niveau de leurs composantes, en particulier les IUT. La globalisation des moyens au sein de l'université nécessite une contractualisation nouvelle de façon à conserver l'autonomie de gestion qui a été une caractéristique essentielle de leur fonctionnement et de leur réussite. De nouvelles relations doivent s'établir entre l'université et les IUT, afin que la réussite qui leur est reconnue, puisse être assurée dans le cadre d'une gestion efficace renouvelée. Cette relation contractuelle s'inscrira dans la démarche qualité des universités.

L'Université et l'IUT doivent dans ce nouveau cadre trouver un équilibre qui permette à l'IUT :

- de jouer pleinement son rôle de composante de l'université, partie prenante de sa stratégie, contribuant à sa réussite, à son développement et à son rayonnement,
- de porter des formations technologiques (spécifiques comme les DUT et des Licences Professionnelles) centrées sur une approche métiers, en lien très fort avec les milieux professionnels et qui nécessitent des moyens particuliers.

La pluridisciplinarité, le cadrage national du diplôme DUT, la pédagogie spécifique développée et la mixité des statuts (enseignants chercheurs, enseignants, intervenants de la profession) de chaque équipe de formation constituent ses autres atouts fondamentaux.
Les IUT bénéficient du statut dérogatoire défini par l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 et repris par l'Article L. 713-9 du code de l'Education. Ce statut constitue avant tout un moyen de responsabilisation des équipes d'animation des IUT et un élément permettant réactivité et adaptation nécessaires à la réalisation de leurs missions et objectifs. La loi d'août 2007 n'a pas modifié ces textes.

Chaque IUT est appuyé sur un réseau important, développé depuis leur création. Ils y mutualisent leurs modes de pilotage et leurs pratiques pédagogiques (Assemblée des Directeurs d'IUT, Union des Présidents d'IUT, Commissions Pédagogiques Nationales, Commission Consultative Nationale, Assemblées de Chefs de Départements, Réseau de Relations Internationales, CREA IUT, Associations Régionales des IUT, IUT en Ligne, Centrale des IUT, etc.). Ces réseaux qui leur confèrent réactivité, et capacité de mutualisation et d'échanges**,** garantissent la qualité et la lisibilité des diplômes délivrés par l'IUT et l'amélioration de leurs pratiques. Le partenariat avec les milieux professionnels, qui est également une des caractéristiques essentielles du système IUT, prend des formes très diverses (coproduction des référentiels de formation, pilotage des Conseils d'IUT par des présidents issus des milieux économiques, participation des professionnels aux enseignements, aux jurys et aux conseils de département et de perfectionnement, etc.).

Conformément aux préconisations des principes de la charte Université-IUT, voulue par la ministre, élaborée conjointement par la DGES, la CPU, l'UNPIUT et l'ADIUT, en date 17 décembre 2008, les relations entre

l'Université et l'IUT sont formalisées à travers un contrat d'objectifs et de moyens en cohérence avec la politique de l'Université et les axes stratégiques retenus dans le contrat quadriennal entre l'Université et l'Etat. Ce contrat participe au projet annuel de performance de l'établissement et s'appuie sur des indicateurs fiables. Il repose sur :

- un budget propre intégré, qui prévoit par nature les dépenses et les recettes générées par l'activité de l'IUT, qui prévoit la répartition des charges entre l'université et l'IUT et qui inclut les ressources propres, les subventions et les dotations de l'IUT comme par exemple :
    - Subventions de l'Etat : dotations de fonctionnement et d'investissement attribuées par l'université et identifiées par l'Etat, contrat d'établissement, etc.
    - Autres subventions et dotations : collectivités territoriales et autres organismes, *etc.*
    - Autres ressources : produits d'exploitation, taxe d'apprentissage, refacturations, cofinancements d'investissements, prestations de formation continue, contrats avec les entreprises, etc.
- un état des moyens affectés à l'IUT qui comprend les ressources humaines (postes d'Etat et contractuels avec la masse salariale correspondante), le patrimoine mobilier et immobilier dévolu.
- un état des moyens affectés à l'IUT et mutualisé pour le fonctionnement de l'établissement.

Pour la première année de mise en place et face aux incertitudes qui pèsent encore sur un certain nombre de données dans le cadre du passage aux responsabilités et compétences élargies, l'IUT bénéficiera pour les années 2009 et 2010, au minimum des moyens équivalents à ceux de 2008 et notamment d'une dotation de l'Etat consolidée, attribuée par l'université, identique à celle de l'année 2008 (crédits de fonctionnement, d'investissements et emplois), éventuellement revalorisée dans le cas d'une évolution positive des moyens globaux de l'université.

Cette première année, un contrat d'objectifs et de moyens est signé entre l'Université et son (ou ses) IUT. Un bilan de ces contrats sera réalisé par le Comité de suivi.

A. Rappel du contexte législatif

L'IUT est une composante de l'Université et à ce titre est régie par les lois et textes en vigueur qui concernent cette dernière, notamment :

- **la loi 2007-199 « Liberté et Responsabilité des Universités » du 10 août 2007**
- **le décret financier n° 2008-618 du 27 juin 2008** relatif au régime financier des EPSCP
- **le décret 2008-333 du 10 avril 2008** relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs
- **le décret 2008-890 du 2 septembre 2008** relatif aux modalités de recrutement de certains personnels enseignants non titulaires des établissements d'enseignement supérieur
- **la circulaire du 9 janvier 2008** relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants chercheurs
- **la circulaire du 20 mars 2009** relative aux relations entre les universités et les IUT

Et plus spécifiquement pour les IUT, **l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984** et repris dans l**es articles L.713-9 et 719-3 du code de l'éducation** définissant les modalités de la gouvernance des IUT et qui précise en particulier que « le directeur de l'IUT est ordonnateur des recettes et des dépenses ». Ce même article dispose que « le directeur a autorité sur l'ensemble des personnels qui sont affectés à l'Institut et qu'aucune affectation ne peut être prononcée si le Directeur de l'IUT émet un avis défavorable motivé ». Enfin ces textes confirment que « les IUT disposent, pour tenir compte des exigences de leur développement, de l'autonomie financière ». A ce titre, le système d'information et de gestion mis en place par l'université permet l'exécution de ces dispositions.

Ces alinéas identifient clairement les domaines qui conditionnent la maîtrise du développement : les ressources humaines et les finances. Le Conseil de l'IUT et le directeur exercent donc leurs responsabilités sur le budget propre intégré de l'IUT recouvrant l'ensemble des chapitres budgétaires afférents à l'IUT. Ils ont également la responsabilité de la Gestion des Ressources Humaines et des Compétences des personnels et des emplois affectés à l'IUT, en cohérence avec la politique de l'établissement et en relation avec le Service des ressources humaines.

Quant aux formations préparant au DUT, les contenus pédagogiques, les volumes horaires des maquettes, la répartition entre cours magistraux, TD et TP, la structuration en groupes de TD, TP, sont fixés pour chaque département par **l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et **l'arrêté du 10 août 2005** relatif à l'organisation des études conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie.

B. Modalités de fonctionnement

1. La Circulaire « Relations entre les universités et les instituts universitaires de technologie »

Les modalités de fonctionnement sont basées sur la circulaire n° 2009-1008 du 20 mars 2009 publiée au Bulletin Officiel n°14 du 2 avril 2009. Cette circulaire reprend la charte élaborée conjointement par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), la Conférence des Présidents d'Université (CPU), l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) et l'Union Nationale des Présidents d'IUT (UNPIUT).

Elle rappelle, outre les aspects législatifs déjà cités, les principes fondamentaux qui se situent **dans le strict respect de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, de la politique générale de l'Université et de son équilibre budgétaire**.

2. La responsabilité du conseil de l'IUT

Le conseil d'IUT définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'institut dans le cadre de la politique de l'établissement dont il fait partie et de la réglementation en vigueur. Il donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois affectés à l'IUT. Il est consulté sur les recrutements, en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de l'emploi concerné. Il est compétent pour délibérer sur toutes les questions intéressant la politique générale, la gestion, l'animation et le fonctionnement de l'IUT ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour lui permettre d'assurer sa mission dans le cadre de la loi sur l'enseignement supérieur. Plus précisément, le conseil d'IUT :

- vote le budget de l'IUT, en fonction des cadrages budgétaires annuels et du dialogue budgétaire organisé par le conseil d'administration de l'université, et le transmet pour approbation au conseil d'administration de l'Université ;
- évalue et détermine les besoins en matière de personnels, locaux, matériels, crédits et autres ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'IUT et se prononce sur les décisions propres à les satisfaire ;
- donne son avis sur les projets, conventions ou contrats avec des tiers dont l'exécution concerne l'IUT ainsi que sur les recrutements et les nominations (chef de département, directeur adjoint, chargé de mission) ;
- prend toutes dispositions d'ordre général relatives à l'organisation des études en formation initiale et continue, temps plein ou par alternance (ou apprentissage) ;
- approuve sur proposition des conseils de département les programmes pédagogiques dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur, propose les modalités de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes, qui sont présentées au CEVU ;
- fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau (article 17 de l'arrêté du 3 août 2005) ;
- soumet au conseil d'administration de l'Université la répartition des emplois qui sont affectés à l'IUT ;

- élit le président, éventuellement un vice-président, et le directeur de l'IUT ;
- élabore et modifie les statuts de l'IUT et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration de l'Université ;
- approuve le règlement intérieur de l'Institut ;
- liste les fonctions ouvrant droit à prime (PRP, PCA) et leur montant, en se référant aux listes et montants établis pour l'ensemble de l'établissement (en les adaptant le cas échéant à la situation particulière de l'IUT), et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration de l'université.

Le Conseil de l'IUT peut être amené à siéger en formation restreinte aux enseignants, ou exclusivement aux enseignants-chercheurs ou assimilés, ou aux professeurs d'Université pour être consulté sur toutes les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation et à la carrière ainsi qu'au versement de primes, préalablement aux décisions, propositions ou avis du Directeur de l'IUT.

3. Les délégations accordées par le Président de l'Université au Directeur de l'IUT

Ainsi qu'il a été indiqué, le directeur est ordonnateur de droit des dépenses et recettes en exécution du budget propre adopté par le Conseil de l'IUT et intégré dans le budget de l'Université. Le Président de l'Université peut donner délégation au directeur de l'IUT pour la signature de conventions de gestion portant sur le périmètre de l'IUT. Ces conventions de gestion ne peuvent se substituer à des conventions générales établies par l'Université sur un même champ de compétences.

Le Président de l'Université délègue sa signature au directeur de l'IUT dans les domaines suivants :

- la signature de tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants inscrits à l'IUT,
- la signature de tous les actes courants de la gestion administrative,
- les autorisations d'absence et les ordres de mission destinés aux personnels (enseignants chercheurs, enseignants, personnels BIATOS) placés sous son autorité,
- les conventions de gestion portant sur le périmètre de l'IUT : ces conventions de gestion ne peuvent se substituer à des conventions générales établies par l'Université sur un même champ de compétences,
- les conventions conclues à l'occasion des stages, obligatoires ou non dans le cadre du cursus, effectués par les étudiants inscrits à l'IUT,
- les conventions relatives aux projets tuteurés,
- les conventions conclues à l'occasion de l'accueil d'étudiants étrangers,
- les conventions conclues à l'occasion de l'accueil de lycéens, d'étudiants et d'adultes en formation, effectuant au sein des services de l'IUT un stage, obligatoire ou non, dans le cadre de leur cursus,
- la désignation des membres des jurys de délivrance des diplômes de l'IUT,
- l'établissement des services prévisionnels des enseignants,
- les conventions de mise disposition, pour l'organisation de réunions ou de manifestations diverses, de locaux affectés à l'IUT,
- les autorisations d'utilisation des véhicules de l'IUT,
- les contrats de travail des vacataires,
- les conventions de partenariat avec les entreprises.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, la délégation de signature est accordée au directeur adjoint. En cas d'absence ou d'empêchement du directeur adjoint, la délégation de signature est accordée au responsable des Services Généraux de l'IUT.

4. Les modalités particulières sur les services communs

L'IUT dispose de ses propres services généraux ou communs (Service des Ressources Humaines, Service de Gestion Financière, Service de la Scolarité, Services Techniques, Service Informatique, Service de Documentation, Service de la Formation Continue, CRED, Cellule PHASE, Actions Internationales, Bureau des Sports) qui travaillent en étroite collaboration avec les services centraux correspondants de l'Université (Secrétariat Général, Direction des Services Généraux (DSG), Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction des Finances (DF), Direction des Services Comptables (DSC), Direction du Patrimoine Immobilier (DPI), Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante (DISVE), Direction des Ressources Informatiques et Multimédia Mutualisés (DRIMM), Service Commun de Documentation (SCD)).

Par ailleurs, l'IUT bénéficie de l'appui de services généraux et de services communs de l'Université :

- Cellule de Pilotage et Système d'Information (CPSI)
- Direction des Affaires Juridiques et Statutaires (DAJS)
- Direction des Affaires Internationales (DAI)
- Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED)
- Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP)
- Service Général Enseignement (SGE)
- Service Formation Continue et Apprentissage (SFCA)
- Cellule des Marchés Publics (CMP)
- Service Hygiène et Sécurité (SHS) et Poste central de Sécurité Incendie (PCSI)
- Service Universitaire d'Action Sociale (SUAS)
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- Service Culture et Communication (SCC)
- Service Médecine de Prévention pour les Personnels (SMPP)
- Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de Santé (SIUMPPS)
- Centre de Santé Étudiant (CSE)

4.1. Le Service des Ressources Humaines

L'IUT dispose d'un Service des Ressources Humaines (SRH) propre composé actuellement de 3 personnels, représentant au total 3 ETP : 1 Technicienne RF qui en assure la responsabilité, 1 Adjoint Technique Administratif ASU et 1 Adjoint Technique RF.

En étroites concertation et collaboration avec la DRH de l'Université, et dans le respect de la règlementation en vigueur (textes règlementaires et procédures propres à l'Établissement), le SRH de l'IUT a en charge l'organisation de toutes les opérations liées à la gestion des emplois délégués à l'IUT et la préparation de tous les actes relatifs à la carrière des personnels affectés à l'IUT :

- gestion des personnels titulaires (enseignants, enseignants-chercheurs, BIATOS) et des personnels contractuels (CDD, CAE) : relai de la DRH pour la mise à jour des informations sur le référentiel utilisé (GRHUM), accès aux informations via les outils utilisés (MANGUE) par la DRH,
- organisation des opérations de recrutement des enseignants et enseignants chercheurs en collaboration avec la DRH : élaboration des fiches de poste par l'IUT (en concertation avec les directeurs de laboratoires concernés pour les postes d'enseignants chercheurs), réception des dossiers de candidatures, mise en place et organisation des Comités de Sélection, mise en place des commissions ad hoc, etc.

- organisation des opérations de recrutement des contractuels (CDD, CAE) en collaboration avec la DRH : fiches de postes élaborées par l'IUT, mise en place des commissions de recrutement comprenant des représentants de la DRH, préparation des contrats sur le modèle élaboré par l'Établissement avec double signature du Directeur de l'IUT et du Président de l'Université,
- gestion des enseignants vacataires : élaboration des contrats, suivi et contrôle des heures d'enseignement effectuées,
- préparation des états de paiement (personnels contractuels, heures complémentaires des personnels titulaires et des vacataires, heures supplémentaires) avec accès à la paie (réalisée par la DRH) afin de permettre un suivi continu et précis du budget,
- préparation de toutes les opérations liées à la carrière des personnels : délégations, CRCT, PEDR (PES), primes, dérogations, avancement des enseignants chercheurs, notation et avancement des enseignants du second degré, changement de grade et de corps des personnels BIATOS, mise en place des entretiens professionnels, mise en place des modalités de service, suivi des services d'enseignement, gestion des congés, suivi des congés de maladie et d'accident du travail, etc.

Toutes ces opérations qui incombent au SRH de l'IUT sont réalisées en collaboration étroite avec les départements et services de l'IUT.

L'Université a souhaité une centralisation de certaines opérations au niveau de sa DRH. Ceci conduit le SRH de l'IUT à n'avoir qu'un accès en lecture à certains outils (par exemple pour la mise à jour de la base de données des personnels), alors que certaines opérations liées à la gestion des personnels de l'IUT gagneraient (efficacité, fiabilisation des informations, etc.) à être réalisées directement en proximité, donc par le SRH de l'IUT.

4.2. Le Service Gestion Financière

L'IUT dispose d'un Service Gestion Financière (SGF) propre travaillant en étroites collaboration et concertation avec la Direction des Finances et l'Agence Comptable de l'Université Bordeaux 1. Il est constitué de trois agents, pour un total de 2,5 ETP : 1 Technicienne RF qui en assure la responsabilité, 1 Adjoint Technique Administratif ASU, et 1 agent contractuel à mi-temps financé sur poste vacant (Adjoint Technique RF) dont l'activité est partagée avec les Services Techniques.

Ce service assure l'interface entre d'une part les départements et services (services techniques, service informatique, formation continue, CRED, cellule PHASE) de l'IUT, et d'autre part la Direction des Finances et l'Agence Comptable de l'Université. Dans ce contexte, il prépare et/ou contrôle toutes les opérations comptables (imputation comptable, disponibilité des crédits, validité des créances, respect des délais et des réglementations financières, etc.) des différents départements ou services de l'IUT avant leur transfert vers l'Agence Comptable.

Le Service Gestion Financière de l'IUT assure :

- l'élaboration, le suivi et l'exécution du budget,
- l'organisation et le suivi de la gestion financière,
- le suivi de l'exécution des recettes,
- l'engagement et le suivi des commandes et des achats dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics,
- le respect des délais et des réglementations financières
- le mandatement et la liquidation des factures,
- le contrôle des opérations comptables (imputation des dépenses, disponibilité des crédits, validité des créances),
- la réalisation des virements,
- la préparation des décisions budgétaires modificatives (DBM),
- le suivi de l'inventaire,
- la préparation du compte financier,

- l'assistance aux départements et services de l'IUT.

Par ailleurs, il assure un suivi financier permanent de différents dossiers, notamment concernant les subventions accordées par le Conseil Régional d'Aquitaine, les prestations internes, les contrats de partenariat, et diverses conventions. Il est en particulier chargé de la préparation et du suivi financier des conventions qui lient l'IUT aux différents partenaires hébergés sur « son » site ainsi qu'aux collectivités territoriales agenaises qui assurent une partie du financement des deux départements installés sur le campus Michel Serres à Agen.

Selon les besoins, le service prépare également un certain nombre de documents d'analyse et de suivi du budget, des recettes et des dépenses par destinations, et informe et conseille chaque département et service sur le suivi de sa dotation.

4.3. Le Service Scolarité

L'IUT dispose de son propre Service de Scolarité composé de deux personnels titulaires (2 ETP) : 1 Technicienne RF responsable du service et 1 Adjoint Technique RF, et d'un agent contractuel (CAE). Lors des périodes d'intense activité (vérification des dossiers de candidature post-bac, inscription des étudiants), le service à recours à l'emploi de contractuels pour une durée très limitée.

Le Service Scolarité de l'IUT, en liaison avec les secrétariats pédagogiques des départements, assure

- l'information des candidats (informations sur les formations, modalités d'inscription et d'admission, etc.) et des étudiants (bourses, prêts d'honneur, couverture sociale, etc.),
- l'organisation et la centralisation des opérations de recrutement (application post-bac depuis 2009),
- l'inscription administrative complète de tous les étudiants (DUT, Licences Professionnelles) et l'encaissement des droits sur les deux sites de Gradignan et Agen,
- le service aux étudiants (attestations, certificats de scolarité, …),
- le suivi de présence des étudiants boursiers,
- la mise à jour du dossier étudiant tout au long de l'année,
- la vérification et la transmission du dossier social (bourse, etc.),
- les déclarations d'accident, les déclarations de stages à l'étranger,
- l'organisation des jurys, la publication des résultats, l'établissement et la remise des diplômes, etc.

Il a également en charge la mise à jour de l'offre de formation sur APOGEE, la définition du calendrier des inscriptions et la production de divers documents (repères statistiques) permettant entre autres le suivi de l'évolution des candidatures, des effectifs étudiants, et des résultats obtenus (suivi de cohortes).

Par ailleurs, le Service Scolarité pilote toutes les actions de communication de l'IUT menées en direction des lycées et des CIO : élaboration et diffusion de plaquettes d'information, organisation des salons et participation aux informations sur les stands, organisation de « journées portes ouvertes », etc.

Le Service Scolarité de l'IUT, dans l'exercice de ses missions, collabore avec la Direction de la Scolarité et de la Vie Etudiante (DISVE) de l'Université.

4.4. Les Services Techniques

L'IUT dispose en propre de Services Techniques travaillant en concertation avec la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) de l'Université Bordeaux 1. Au cours des années passées, l'effectif de l'équipe a varié en fonction de l'évolution des métiers et de la création de nouveaux services ayant nécessité le redéploiement interne de certains postes.

A l'heure actuelle, 13 agents sont rattachés à ces services techniques, pour un total de 12 ETP : 1

Ingénieur d'Études RF qui en assure la responsabilité, 1 Adjoint Technique RF attaché à son secrétariat à hauteur de 50% de son activité, 1 Technicien RF et 8 Adjoints Techniques RF, ainsi que 2 contractuels financés sur ressources propres dont 1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à 50%.

L'IUT assure la gestion matérielle du bâtiment tant sur le plan logistique qu'en fonctionnement général. Il assume également la gestion de ses fluides et a en charge l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs.

Dans ce contexte, les Services Techniques sont chargés de la maintenance préventive et curative du patrimoine immobilier et des installations techniques de l'IUT. Ils instruisent et conduisent les travaux de rénovation et de réaménagement de locaux. Ils sont également chargés de l'instruction et du suivi des projets de construction.

Maintenance des bâtiments

Parmi les 13 agents que compte l'équipe, 8 sont directement impliqués sur ce volet d'activités. Certains d'entre eux, porteur d'une spécialité dans les métiers de la construction, sont chargés d'assurer certains travaux de maintenance et d'aménagement, notamment en ce qui concerne l'électricité, la plomberie, la peinture, les fluides et les réseaux, les espaces extérieurs, etc. Lorsque des entreprises extérieures sont sollicitées pour la réalisation de chantiers particuliers, ces mêmes agents prennent en charge le suivi et le contrôle des travaux, en fonction de leurs spécialités.

La construction des bâtiments de l'IUT situés sur le site de Gradignan, réalisée en 2 tranches, date des années 1969-1970.

Ces bâtiments, utilisés par les équipes administratives et pédagogiques des départements (bureaux des enseignants et des personnels) pour la formation des étudiants (salles d'enseignement, équipements) constituent des lieux privilégiés dans lesquels tous les acteurs de l'IUT (étudiants et personnels) œuvrent ensemble en continu. Chaque usager est ainsi attentif aux conditions dans lesquelles il travaille. Cette responsabilisation de tous, alliée à une maintenance suivie, a permis de conserver ce patrimoine en bon état.

Il convient désormais d'agir sans tarder sur le clos-couvert (dont l'état actuel est la raison du classement en catégorie C d'une grande partie des bâtiments), et d'assurer la mise aux normes de ce parc immobilier, notamment dans le domaine énergétique (isolation thermique et phonique, etc.).

Gestion des fluides et entretien des espaces extérieurs

Les deux sites d'implantation de l'IUT, sur les communes de Gradignan et d'Agen, regroupent respectivement 7 et 2 départements.

Le site de Gradignan est constitué de 23 bâtiments : 18,5 à la disposition de l'IUT Bordeaux 1, 2 utilisés par l'IUT Bordeaux 3 et 2,5 occupés par des services de l'Université Bordeaux IV (1 département d'IUT, des équipes de recherche de l'Université) ou du PRES.

Sur le campus Michel Serres à Agen, 3 bâtiments sont à la disposition des 2 départements de l'IUT.

Sur les 2 sites, l'intégralité de la logistique est assurée par l'IUT.

Concernant la gestion des fluides, elle est sous la responsabilité des agents des services techniques, notamment d'un technicien de l'équipe qui est en charge de la maîtrise des économies d'énergie. Cet agent veille en particulier aux approvisionnements et au contrôle du bon fonctionnement des installations sur l'ensemble des 2 sites afin de maintenir, dans la mesure du possible, un niveau de consommation stable. On constate ainsi que les augmentations des coûts enregistrées ces dernières années sont imputables aux seules augmentations des prix des matières premières.

Concernant la gestion des 113 915 m² d'espaces verts (73 915 m² sur Gradignan, 40 000 m² sur Agen), l'IUT a toujours cherché à les valoriser et à les rendre agréables.

Sur Gradignan, les services techniques emploient 2 agents contractuels : 1 CDD et 1 CAE chargés de l'entretien courant (tonte des pelouses, taille des arbres et des haies, nettoyage et entretien), ainsi

que de la valorisation des espaces (plantations, remise en peinture des surfaces « taguées », petite maintenance, etc.).

Sur le site d'Agen, un agent titulaire, de niveau adjoint technique, est chargé d'une partie seulement de l'entretien (tonte des pelouses et nettoyage courant), les équipes techniques de la ville d'Agen assurant les plus gros travaux (taille des haies, plantations).

Un effort particulier portera au cours de l'année 2009 sur la sécurisation du site de Gradignan, par la mise en place de clôtures et de portails, en assurant la continuité de l'enclos préexistant. Pour intégrer pleinement ces modifications dans l'environnement actuel, nous envisageons de les compléter par de nouvelles plantations vertes.

Instruction et suivi des projets d'extension ou de construction

Ce domaine est plus particulièrement réservé au responsable des Services Techniques, qui possède toutes les compétences nécessaires, en particulier pour l'élaboration et le suivi des appels d'offres relevant des marchés publics. Dans la plupart des cas, il assiste le Directeur de l'IUT, maître d'ouvrage, pour la conduite des projets à réaliser. Ce fut le cas par exemple en 2005 à l'occasion du remplacement des chaudières et d'une partie des circuits de chauffage de l'IUT (montant de l'opération 350 K€). C'est le cas actuellement dans le cadre de la construction du Hall Productique du département GMP pour un montant de 1,5 M€ (financement CPER 2007-2013). Il en sera de même lors de la réalisation en 2009-2010 de 2 autres projets d'envergure : la construction de la plateforme technologique « Systèmes innovants et énergies renouvelables » du département GC (montant prévisionnel de 1,8 M€) et la construction d'un laboratoire d'Ergonomie au département HSE (montant prévisionnel de 160 K€).

Au-delà de ces deux domaines spécifiques, les Services Techniques sont chargés, selon les besoins, de préparer un certain nombre de dossiers (certains en étroite liaison avec notre Service de Gestion Financière) : suivi des dépenses de maintenance du contrat quadriennal, suivi des subventions d'aménagement-construction accordées par le Conseil Régional d'Aquitaine et par la CUB, suivi des subventions accordées par l'État dans le cadre des plans de mise en conformité, d'accessibilité et de sécurité. Par ailleurs, les Services Techniques assurent l'interface entre les départements et la Direction de l'IUT, pour les deux sites de Gradignan et d'Agen, pour tout ce qui relève de l'immobilier.

Au sein de ces mêmes Services Techniques, un agent assure le Service d'Accueil, commun à l'ensemble du site de Gradignan, et a en charge le tri et la distribution du courrier. Deux autres agents assurent l'entretien du bâtiment des services généraux et de certains espaces communs : amphithéâtre, bibliothèque, CRED, Formation Continue, etc.

4.5. Le Service Informatique

L'IUT dispose d'un Service Informatique composé de 4 agents, représentant un total de 3,5 ETP : 1 Ingénieur d'Études RF qui assure la responsabilité du service, 2 Techniciens RF et 1 CDD à 50% financé sur ressources propres. Les 3 agents titulaires, tous informaticiens relevant de la BAP E, sont responsables de l'exploitation de l'ensemble des moyens informatiques, matériels et logiciels, utilisés par les services communs de l'IUT. Le parc matériel est constitué d'environ 90 stations de travail et 10 serveurs. En complément de la maintenance informatique, l'assistance aux utilisateurs représente une part importante des missions du Service Informatique. Par ailleurs, il gère l'infrastructure réseau de l'IUT et l'interconnexion avec l'extérieur.

Pour certains départements de l'IUT, le Service Informatique offre simplement une interface vers l'extérieur, permettant par exemple le déploiement de l'infrastructure wifi mutualisée de l'Université, ou encore l'utilisation des applications logicielles communes comme l'espace numérique de travail.

Pour d'autres départements, qui ne bénéficient pas en propre de ressources humaines dans le domaine de l'informatique, le Service Informatique gère l'intégralité de l'exploitation des moyens informatiques et contribue à assister les utilisateurs.

Le Service Informatique compte dans son équipe, depuis 3 ans, un graphiste/webmaster pour répondre aux besoins grandissants des départements et des services en matière de communication. La priorité de cet agent est la maintenance des sites web de l'IUT, mais ses activités s'inscrivent également dans la réalisation de supports graphiques tels que, par exemple, des affiches, des flyers et des posters pour les salons étudiants, des prototypes pour la signalétique du campus IUT (totems), des maquettes pour la publication annuelle d'une plaquette d'information, etc.

Enfin, le Service Informatique représente le point névralgique d'une structure, appelée CRIIUT, qui permet de coordonner l'ensemble des activités des personnels informaticiens présents dans les différents départements de notre IUT. Au total, ce CRIIUT rassemble 13 agents, pour la gestion d'un parc informatique constitué d'environ 1000 stations de travail et de 50 serveurs. L'objectif de cette structure est la mutualisation de l'ensemble des moyens informatiques de l'IUT. Ainsi, les personnels du CRIIUT contribuent à des missions communes pilotées par le Service Informatique.

Enfin, il est important de préciser que le Service Informatique de l'IUT collabore étroitement avec le CRI de l'Université (DRIMM, Direction des Ressources Informatiques et Multimédia Mutualisées) et le département TIC du PRES Université de Bordeaux. Ces collaborations sont importantes et précieuses, puisqu'elles permettent à l'IUT de faire remonter à l'Université ses besoins spécifiques, de contribuer via son Service Informatique à les satisfaire, et de bénéficier des outils et des infrastructures de l'Université.

4.6. Le Service de Formation Continue

Les activités du Service de Formation Continue de l'IUT sont menées conjointement avec l'ensemble des 9 départements de l'IUT. Le service est actuellement composé d'un Ingénieur d'Études (emploi gagé) et de 3 personnels contractuels payés sur les ressources de la Formation Continue.

Comme le prouve l'accroissement régulier de son chiffre d'affaires, l'activité de type formation continue est en constante augmentation à l'IUT. C'est le résultat d'un important investissement réalisé par les départements et le Service de Formation Continue qui ont su intégrer les différents dispositifs permettant d'accueillir des publics variés dans les filières de formation proposées : Contrats de Professionnalisation, Contrats Individuels de Formation, Contrats d'Apprentissage, Stages qualifiants, etc.

Pour contribuer à cet ancrage de l'activité de formation continue dans la mission de formation de l'IUT, le Service de Formation Continue de l'IUT collabore étroitement avec l'ensemble des décideurs et acteurs du domaine :

- rencontres régulières avec les OPCA afin de réfléchir sur l'évolution de l'offre de formation : ouverture de nouvelles Licences Professionnelles, adaptations possibles pour répondre à des demandes spécifiques, etc.,
- participation active aux réunions de travail avec les partenaires industriels, institutionnels et financiers (Comité Régional de la Formation Professionnelle en Aquitaine du MEDEF, UIMM Aquitaine, Conseil Régional Aquitaine, CARIF Aquitaine, CGPME Aquitaine, AREF-BTP, etc.),
- participation aux salons professionnels afin de maintenir le contact avec les responsables d'entreprises, les salariés, et de promouvoir l'offre de « formation tout au long de la vie »,
- participation active au réseau « Formation Continue » de l'ADIUT.

Ainsi, nous pouvons mettre en avant quelques « réalisations » auxquelles le Service de Formation Continue de l'IUT a apporté sa contribution.

- Les DUT HSE (Hygiène Sécurité Environnement) et GC (Génie Civil) sont proposés en apprentissage (un groupe d'étudiants apprentis par spécialité). Ces formations se déroulent en partenariat (délégation pédagogique) avec respectivement le Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Bruges et le Centre de Formation d'Apprentis de Blanquefort (CFABTP).

- Le DUT GMP (Génie Mécanique et Productique) sera proposé en apprentissage avec le CFAI de Bruges à compter de la rentrée de septembre 2009.
- Pour répondre à l'objectif de « formation tout au long de la vie », le département Informatique propose une Année Spéciale (12 mois de formation) à un public adulte dont l'objectif est soit l'obtention d'une double compétence, soit une réorientation professionnelle. Ce parcours est subventionné par le Conseil Régional d'Aquitaine, dans le cadre de son Plan Régional de Formation, pour l'accueil de 14 demandeurs d'emploi. Les autres étudiants bénéficient d'autres sources de financement (chèques qualification, CIF).
- Au niveau L, sur les 17 licences professionnelles proposées par l'IUT, 12 fonctionnent en alternance. Dix d'entre elles accueillent un public mixte : étudiants en formation initiale, salariés en Formation Continue. Deux Licences Professionnelles proposent les 2 modalités avec chacune un groupe spécifique en alternance qui n'accueille que des salariés sous Contrat de Professionnalisation.

La semestrialisation des études et l'alternance ouvrent diverses possibilités adaptées aux jeunes et aux salariés des entreprises. Ce sont des voies sur lesquelles travaille actuellement le Service de Formation Continue afin d'offrir à des salariés l'accès à nos diplômes à un rythme adapté à leurs contraintes professionnelles.

Par ailleurs, le Service de Formation Continue pilote les 2 dispositifs VAP et VAE pour les diplômes délivrés par l'IUT (le jury VAE et la commission VAP sont organisés par l'Université).

4.7. Le Service de la Documentation

L'IUT s'est doté d'un espace de documentation et de formation en autonomie (MÉDIADOC) articulé autour d'un espace bibliothèque et d'un service audiovisuel multimédia.

A. La bibliothèque

Intégrée au SCD (Service Commun de la Documentation) de l'Université, la bibliothèque de l'IUT bénéficie d'un double financement de la part du SCD et de l'IUT. Les personnels, au nombre de 4 pour 2,2 ETP, sont de la même façon en partie affectés par le SCD (1 bibliothécaire et 2 contractuels à mi-temps) et en partie recrutés par l'IUT (1 CAE financé sur ressources propres).

La bibliothèque a pour vocation de desservir prioritairement les usagers (étudiants et personnels) de l'IUT, mais accueille également d'autres étudiants du campus bordelais souhaitant utiliser la documentation disponible sur place.

Depuis son ouverture en 2003, l'effort consacré à la bibliothèque a porté dans deux directions.

- Proposer une offre documentaire en relation avec les formations dispensées sur l'IUT (DUT et Licences Professionnelles) venant compléter les collections de la Bibliothèque des Sciences et Techniques située sur le campus de Talence à laquelle les étudiants et personnels de l'IUT ont accès. L'accroissement régulier des collections permet actuellement d'offrir un fonds de 5000 ouvrages auxquels s'ajoutent 45 abonnements à des revues. Un secteur « loisirs » a également été développé. Par le biais du SCD, la bibliothèque propose aussi des accès à la documentation électronique (bases de données, revues en ligne, etc.).
- Informer et former les étudiants : un plan de formation des étudiants à l'utilisation de la bibliothèque et de l'ensemble des services et ressources qu'elle met à disposition sera mis en place dès la prochaine rentrée de septembre 2009. Il devrait permettre des actions suivies et homogènes sur l'ensemble des départements de l'IUT, pour tous les niveaux de formations, DUT et Licences Professionnelles.

La bibliothèque offre également plusieurs services complémentaires aux usagers : accès à des postes informatiques pour la consultation de bases de données ou d'internet, photocopieuse fonctionnant avec la carte *Aquipass*, mise à disposition d'un scanner, prêt d'ordinateurs portables aux étudiants boursiers, etc.

La Bibliothèque du site Michel Serres d'Agen, rattachée au DUSA et également intégrée au SCD,

est partenaire de notre bibliothèque puisqu'elle dessert les deux départements QLIO et GACO localisés à Agen.

B. L'espace de formation en autonomie

L'Espace de formation en autonomie est animé par une équipe de 3 personnes, représentant 2,5 ETP : 1 enseignant du second degré (PRCE) qui assure la responsabilité de l'équipe et 2 Adjoints Techniques RF, dont l'un est affecté pour 50% de ses activités au service.

Service audiovisuel multimédia

Il offre aux étudiants et personnels de l'IUT :

- un service de prêt de matériel audio-visuel et multimédia : scanner, imprimante photos A4 et A3, graveur DVD et Blu-Ray, vidéo projecteurs, appareils photos numériques, caméscopes, portables, logiciels de montage vidéo, d'animation 3 D et de retouche photo, etc.,
- un service pour l'acquisition, l'installation et la maintenance des équipements audio-visuels et multimédia au sein de l'IUT (départements, amphis, salles de réunion).

Un espace de réunion est mis à la disposition des étudiants et des enseignants pour l'organisation d'ateliers pédagogiques ou la réalisation de projets.

L'IUT, ses étudiants et son personnel, bénéficient des conseils et de l'aide de ce service pour la réalisation de :

- documents audio-visuels et multimédia par les étudiants dans le cadre de leurs enseignements et de leurs projets tuteurés,
- DVD de supports de cours, de conférences, d'autoscopies de simulations (enseignements en culture-communication), d'enregistrement d'émissions satellites,
- documents audio-visuels et multimédia pour la promotion de l'IUT (forum « dans l'air » sur l'aérostation, forum « en route » sur les déplacements, journées culture, salons, etc.),
- de visioconférences et audioconférences.

Par ailleurs, des ateliers vidéo réunissent de nombreux étudiants qui réalisent des documentaires sur les activités périscolaires à l'IUT (sport, théâtre, photo, aéromodélisme, écriture, etc.).

Ce service collabore avec le Service Informatique de l'IUT pour une mise en commun des moyens et des compétences dans les domaines de la conception multimédia et de l'habillage graphique : sites internet, CD-Rom et DVD interactifs, stands et salons étudiants, publications, plaquettes de présentation et posters.

Libre Service Informatique (LSI)

La salle LSI est constituée de 26 stations PC (sous Linux en réseau, dont 5 postes sont également sous Windows) auxquels s'ajoutent 2 postes à la bibliothèque. Divers outils sont mis ainsi à la disposition des étudiants qui disposent d'un environnement de travail numérique personnalisé avec authentification : Internet, courrier électronique, bureautique, présentation diaporama, création pour le montage vidéo, dessin et retouche photos. Une borne Wifi est également en service.

Chaque semaine, environ 300 étudiants utilisent cette salle LSI et ce nombre est en augmentation régulière.

Cet espace commun à l'ensemble des étudiants de l'IUT est voué à une utilisation prioritairement en libre service liée aux activités de la bibliothèque et du service audiovisuel multimédia voisins. Les étudiants disposent aussi dans les départements d'équipements informatiques utilisés dans le cadre des activités pédagogiques de spécialité, certains accessibles également en libre service.

4.8. La Cellule PHASE : accueil et accompagnement d'étudiants à besoins spécifiques

Sa mission concerne l'accueil et l'accompagnement d'étudiants à besoins spécifiques. Elle est dirigée par un enseignant chercheur de l'IUT (qui est par ailleurs chargé de mission à l'Université sur ce domaine) et animée par une contractuelle financée sur les ressources propres de l'IUT.

Les objectifs de la Cellule PHASE sont de répondre aux besoins d'étudiants connaissant de fortes contraintes extra universitaires, en apportant une approche personnalisée aux attentes des étudiants et de leur entourage, et un support aux équipes pédagogiques des départements. L'expérience acquise par PHASE sur le périmètre de l'IUT depuis près de 20 ans permet de faciliter l'intégration du cas particulier dans une structure collective.

La Cellule PHASE permet aux étudiants de concilier les formations dispensées à l'IUT avec une activité extra universitaire intense. Elle offre un accompagnement personnalisé et discret favorisant la réalisation du projet professionnel de l'étudiant. Depuis l'année 2006, cette structure a été élargie sur l'ensemble de l'Université de façon à faire profiter notre Université de l'expérience de l'IUT dans ce domaine.

La Cellule PHASE de l'IUT prend en charge :

- les étudiants en situation de handicap et/ou de longue maladie,
- les sportifs de bon et haut niveau,
- les artistes confirmés.

De plus, la structure assiste, conseille et soutient également les départements de l'IUT pour le suivi et l'accompagnement pédagogique des étudiants. Les départements peuvent solliciter la Cellule en cours d'année, quand ils détectent des étudiants nécessitant un suivi particulier.

Les effectifs de la Cellule PHASE, qui étaient stables depuis sa création (une soixantaine d'étudiants) se sont accrus de 20% chaque année depuis 2 ans.

Actuellement 81 étudiants sont rattachés à la Cellule PHASE : 60% d'entre eux sont des sportifs de haut et bon niveau, 36% des handicapés et 4% des artistes confirmés.

L'augmentation du nombre d'étudiants affiliés est probablement due à la limitation de la réussite en filière STAPS, à l'accroissement du nombre d'étudiants en souffrance psychologique et à une communication pragmatique interne et externe.

Durant le dernier quadriennal, PHASE s'est particulièrement investie sur ces deux derniers points : adaptation de l'accompagnement destiné à un public présentant des troubles psychologiques et communication par des actions de terrain.

Le taux de réussite ou d'abandon des étudiants n'est pas modifié par l'accroissement des effectifs. Durant les années 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007, 54 étudiants ont été rattachés à la cellule : 40 d'entre eux sont actuellement diplômés, 8 ont abandonné ou n'ont pas été autorisés à redoubler, enfin 6 poursuivent encore leurs études à l'IUT. Seul 1 de ces 6 derniers étudiants est susceptible de ne pas être autorisé à redoubler en 2009, ce qui positionne à environ 84% le taux de réussite au diplôme des étudiants à besoins spécifiques accompagnés par PHASE.

La cellule PHASE, avec ses spécificités (notamment la mixité des publics concernés), répond clairement aux exigences de la Charte Université-Handicap, signée le 5 septembre 2007 par le MESR, le Ministère du Travail et la CPU.

Par ailleurs, dans le domaine des infrastructures, l'IUT a réalisé de nombreux travaux d'accessibilité. Une expertise concernant l'accessibilité a été réalisée en 2008 et les travaux de requalification des locaux entrant dans le cadre de l'Opération Campus devront s'inspirer de ce diagnostic. Les objectifs de PHASE sont de contribuer à rendre totale l'accessibilité du site et des bâtiments, mais aussi d'élargir et de partager les activités de la Cellule PHASE sur l'ensemble des établissements du PRES Université de Bordeaux.

4.9. Recherche et Transfert de Technologie

Fonction Recherche : l'IUT met à disposition du LGM²B (EA 496 Université Bordeaux 1, cf. chapitre C paragraphe 1.2.1 « Les laboratoires et les centres de transfert de technologie ») une Assistante Ingénieur RF (gestion administrative du laboratoire) et l'équivalent de 2 temps pleins sur des fonctions techniques (Ingénieurs, Assistants Ingénieur et Techniciens affectés aux départements

GMP et SGM, qui contribuent aux activités de recherche technologique développées par le laboratoire).

CRED : les activités du Centre de Recherche, Étude et Développement sont décrites dans le chapitre C paragraphe 1.2.1 « Les laboratoires et les centres de transfert de technologie ». Pour les mener à bien, ce service transversal à notre IUT est dirigé par un personnel contractuel (de niveau Ingénieur de Recherche) à qui nous proposerons un CDI dès le 1er janvier 2010 (l'Université bénéficiera à cette date des Responsabilités et Compétences Elargies), d'un PAST et deux contractuels financés sur les ressources du service. Plusieurs personnels de l'IUT (enseignants, enseignants chercheurs, BIATOS) contribuent également aux activités de ce service.

4.10. Le service Actions Internationales

Ce service centralise les informations concernant les activités de l'IUT à l'international. Il est dirigé par un enseignant chercheur de l'IUT (actuellement directeur adjoint de l'IUT) et dispose d'un appui, pour des activités de secrétariat et de gestion, représentant 20% du service d'une SAENES qui travaille principalement pour le CRED.

Toute l'activité internationale liée aux stages et études à l'étranger pour les étudiants de l'IUT est traitée dans chaque département par un responsable relations internationales. Ces différents responsables ont développé un réseau de partenariats avec des entreprises ou des universités qu'ils gèrent en fonction des demandes des étudiants. Ils conseillent les étudiants en particulier pour leurs dossiers de bourse *Aquimob* et sur les démarches à accomplir et la préparation de leur mobilité. Pour chacun des départements, l'activité dans ce domaine est plus ou moins importante selon la spécialité, « l'histoire » du département et la personne responsable. Le service Actions Internationales réalise chaque année le bilan des échanges mis en place par chacun des départements.

Pour ce qui concerne l'accueil d'étudiants étrangers, en dehors des recrutements faits au travers de la procédure post-bac, celui-ci se fait essentiellement dans le cadre de programmes spécifiques mis en place par l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) ou de conventions bilatérales. Là encore, le service Actions Internationales fait le lien entre les départements et les partenaires que sont l'ADIUT, des universités étrangères ou des organismes spécialisés (SFERE) : accueil, gestion du suivi pédagogique, transmission des résultats. En 2008, l'IUT a accueilli 10 étudiants dans le cadre de programmes ADIUT, 13 étudiants chinois de l'Université de Hunan, et 2 étudiants au titre de SFERE.

L'IUT est actuellement partenaire dans deux projets européens, le premier (VME) dans le cadre du programme Erasmus, le second (ENTER) dans le cadre du programme Leonardo da Vinci « Formation tout au long de la vie ». Le département Mesures Physiques dans le premier cas et le CRED dans le second cas s'occupent de la partie réalisation des différentes tâches prévues dans ces programmes. Toute la partie financière (bons de commande, factures, etc.) est gérée par le service Actions Internationales.

Enfin dans l'activité d'ingénierie pédagogique de l'IUT, le service joue un rôle de coordonnateur et s'appuie sur les compétences d'experts qu'il missionne en fonction des demandes.

Le service Actions Internationales fait donc le lien entre les départements et les différents interlocuteurs qui interviennent dans les relations internationales au niveau local (DAI de l'Université, Conseil Régional), national (ADIUT), européen (Erasmus, Leonardo da Vinci, etc.) et international (universités étrangères, ambassades, consulats, etc.).

4.11. Les activités physiques et sportives : le bureau des sports de l'IUT

La mission du bureau des sports de l'IUT porte sur l'organisation de l'ensemble des activités sportives offertes aux étudiants présents sur le site de Gradignan. La responsabilité du bureau est confiée à un enseignant (PRCE) d'Éducation Physique et Sportive (EPS) de l'Université mis à disposition de l'IUT par l'Université. Le secrétariat est assuré par un agent contractuel à mi-temps,

financé sur les ressources propres de l'IUT.

La pratique d'activités physiques et sportives à l'IUT s'inscrit dans le cadre des activités du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université. Coordonnée par le responsable du bureau des sports de l'IUT, la pratique sportive des étudiants de l'IUT se décline selon trois axes :

- une pratique « libre », de loisir ou d'entretien, ouverte gratuitement aux étudiants désireux de pratiquer individuellement et sans encadrement une activité sportive (tennis, natation, musculation, etc.),
- une pratique « encadrée » par les enseignants d'EPS du SUAPS, organisée dans le cadre de séances hebdomadaires au sein desquelles « l'Option Sport » est validée,
- une pratique « compétitive » effectuée au sein de l'Association Sportive de l'IUT (championnat d'Académie) et de l'Université (championnat de France), organisée par la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire).

Afin de permettre à tous les étudiants de l'IUT (inscrits au DUT ou en Licence Professionnelle) de bénéficier de cette offre, aucune activité pédagogique n'est dispensée à l'IUT le jeudi après-midi, demie journée réservée au sport.

4.12. L'information et l'orientation

L'IUT participe aux actions mises en œuvre par la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) de l'Université, et développe également de nombreuses actions spécifiques complémentaires dans les domaines de l'orientation et de l'insertion professionnelle et de la communication.

A. Devenir des diplômés

Les titulaires d'un DUT

Depuis sa création, l'IUT Bordeaux 1 s'est toujours préoccupé du devenir de ses diplômés. Avec plus ou moins de réussite, certaines spécialités (HSE, INFO, GC, QLIO) ont très tôt assuré l'organisation d'enquêtes annuelles auprès de leurs anciens étudiants.

La mise en œuvre de ces enquêtes était assurée par les secrétariats des départements concernés. L'écueil majeur rencontré dans cette démarche s'est rapidement avéré être la production de données hétérogènes, difficilement comparables d'une spécialité à l'autre, ou d'une année sur l'autre, et dont l'agrégation s'est avérée impossible au niveau supérieur représenté par la composante IUT elle-même. De plus, ces démarches reposant sur le bon vouloir des secrétariats et de quelques enseignants des départements concernés, les campagnes d'enquêtes souffraient d'un manque de régularité et parfois d'une absence de méthode qui entachait la cohérence des résultats.

Au fil des ans, la nécessité de disposer de données fiables, susceptibles de servir à la production et au suivi d'indicateurs destinés à favoriser le pilotage de l'IUT, s'est peu à peu imposée. Cette nécessité, perçue tout d'abord au niveau local de chaque IUT, a été relayée au plan national, et plus particulièrement de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT).

C'est ainsi qu'en 2003 a été réalisée la première enquête nationale sur le devenir des diplômés de DUT, dont les principaux objectifs et les règles méthodologiques ont été établis par l'ADIUT en partenariat avec la Direction de l'Enseignement Supérieur (aujourd'hui DGESIP).

Immédiatement, l'IUT Bordeaux 1 a décidé de s'inscrire dans cette démarche collective permettant une étude approfondie du devenir de ses diplômés au sein d'une enquête menée au plan national. La première année, 7 des 8 départements que comptait l'IUT en 2003 ont participé à l'enquête nationale. En 2008-2009, lors de la dernière enquête menée auprès des diplômés 2006, les 9 départements de l'IUT ont répondu présents. Ainsi, tous les départements de l'IUT ont montré leur intérêt pour ce mode de suivi de leurs anciens diplômés.

La population concernée par cette enquête recouvre l'ensemble des étudiants diplômés 28 mois

avant la date de l'enquête, quel que soit le mode d'obtention du diplôme (Formation Initiale ou Continue, Alternance, Année Spéciale, VAE). Ainsi l'enquête de l'automne 2008 a porté sur les diplômés 2006. Au fil des années, on constate qu'il est particulièrement difficile de dépasser la barre des 50% de taux de réponses, toutes spécialités confondues.

Le délai de 28 mois a été choisi pour permettre une analyse fiable de la relation formation – emploi. Il est ainsi possible de distinguer clairement l'accès à l'emploi et la stabilité dans l'emploi.

L'IUT Bordeaux 1 a opté pour une administration partagée de l'enquête correspondant au schéma suivant :

- centralisation au niveau d'un correspondant de l'IUT, pour l'attribution des *logins* étudiants nécessaires à la saisie des données par Internet, et pour l'ensemble des échanges avec la cellule de la DGESIP – ADIUT chargée de la mise en œuvre de l'enquête,
- décentralisation au niveau des départements, pour assurer l'envoi des questionnaires aux diplômés et pour les différentes opérations de relances.

Au fil des 6 enquêtes qui se sont succédé depuis 2003, le questionnaire envoyé aux diplômés a évolué pour répondre d'une part aux préoccupations de la DGESIP, mais surtout aux demandes précises des IUT, via l'ADIUT. Il s'articule, dans sa dernière version, autour d'une soixantaine de questions, regroupées en 5 rubriques principales :

- coordonnées des diplômés,
- cursus et profil des diplômés,
- poursuites d'études l'année N,
- poursuites d'études l'année N+1,
- situation au moment de l'enquête l'année N+2.

Il est ainsi possible d'aborder de manière cohérente et complète l'ensemble des questions liées au devenir de nos diplômés : insertion professionnelle, poursuites d'études, parcours de formation, etc. Les résultats de la dernière enquête (octobre 2008) sont disponibles sous la forme d'un livret édité par l'ADIUT.

Les titulaires d'une Licence Professionnelle

Depuis la création des premières Licences Professionnelles à l'Université Bordeaux 1 en 2000, les diplômés ont régulièrement fait l'objet d'enquêtes, en particulier pour évaluer leur taux d'insertion professionnelle. Les 2 premières enquêtes ont été menées en 2003 et 2004 par l'Université, les 3 suivantes ont été réalisées par le Ministère.

En effet, en 2005, au regard de la réussite des premières enquêtes menées au plan national sur le devenir des diplômés de DUT, il a été décidé de développer une autre série d'enquêtes nationales sur le devenir des diplômés de Licences Professionnelles. La mise en œuvre de ce projet a été assurée par la même cellule DGES – ADIUT à l'origine de l'enquête sur le devenir des diplômés de DUT. La méthode suivie est similaire à celle adoptée pour les DUT, les étudiants étant interrogés 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Localement, le suivi de l'enquête est pris en charge par la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle de l'Université, ce qui permet un traitement homogène des résultats sur l'ensemble des Licences Professionnelles de l'Établissement. Par exemple, l'enquête menée en 2007 sur les diplômés 2005 portait sur 14 Licences Professionnelles, dont 7 portées par l'IUT.

Comme pour l'enquête sur les diplômés de DUT, l'IUT Bordeaux 1 a participé, depuis 2003, aux différentes campagnes d'enquêtes auprès des diplômés de Licences Professionnelles. Depuis 3 ans, tous les départements concernés à l'IUT ont répondu présents. Par rapport aux résultats des enquêtes menées sur les DUT, on constate ici un taux de réponse beaucoup plus élevé, entre 65% et 80%, sans doute dû au choix de mener des relances par téléphone (opération plus aisée à réaliser compte tenu de l'échantillon plus réduit).

Pour terminer, signalons qu'il n'existe pas de structure transversale de type « cellule-emploi » à

l'IUT. Cette activité est réalisée par chaque département en liaison avec ses entreprises partenaires. Toutefois, l'IUT collabore étroitement avec la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle de l'Université en charge de l'insertion professionnelle des étudiants de l'Établissement.

B. Information - Communication

Notre IUT s'efforce de communiquer en direction des lycéens et étudiants afin de mieux faire connaître ses formations et d'augmenter son attractivité. Les principales actions que nous menons consistent en :

- la participation aux différents salons sur l'ensemble de l'Académie,
- l'organisation de journées Portes Ouvertes, destinées aux lycéens, pour présenter nos départements et nos formations DUT,
- l'organisation de journées Portes Ouvertes dédiées à la présentation de nos Licences Professionnelles à destination des étudiants inscrits en Licence (principalement en L1 et L2) à l'Université et en BTS,
- l'organisation d'actions spécifiques en partenariat avec les entreprises des secteurs concernés : présence sur les salons professionnels, organisation d'un forum étudiants – entreprises BATITAVI au département GC,
- l'organisation de journées de sensibilisation à la technologie pour des jeunes de collèges partenaires (classes de 3ème) : présentation d'exemples de travaux pratiques (SGM, GMP, GEII, GC) et de métiers sur lesquels débouchent les formations préparées à l'IUT,
- la participation de nombreux collègues à des conférences dans les lycées de la région pour présenter l'IUT,
- ponctuellement, des communiqués dans la presse (par exemple à destination des futurs bacheliers technologiques) et dans la presse spécialisée.

Par ailleurs, notre IUT participe activement à diverses manifestations :

- fête de la Science : organisation de nombreux ateliers dans la plupart des départements qui accueillent plusieurs centaines de lycéens durant une semaine du mois de novembre,
- prix de la vocation scientifique et technique des filles : notre IUT participe au jury qui, dans notre région, décerne des prix à des jeunes filles qui font le choix de s'orienter vers des filières scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur,
- « Course en Cours » : notre IUT, grâce notamment au département GMP (structure ressource pour l'Académie de Bordeaux), organise depuis 2008 la finale régionale de cette « compétition » (à l'IUT en 2008, au Conseil Régional en 2009). Centré sur la technologie et les sciences, « Course en Cours » est le fruit d'un partenariat Collèges et Lycées – Université (IUT) – Entreprises (Renault F1 et Dassault Systèmes). Près de 1000 équipes appartenant à 11 académies ont participé à l'édition 2009. Pour l'Académie de Bordeaux, la finale régionale a réuni 128 équipes venant de 15 établissements de la région.
  Cette opération poursuit plusieurs objectifs : sensibiliser des jeunes (issus de tous milieux sociaux et culturels) aux technologies industrielles et aux formations scientifiques, promouvoir les études supérieures, susciter des vocations, offrir à chaque participant une ambition et des conditions de réussite éducatives et sociales. Sous le tutorat d'un étudiant de l'IUT, pendant 3 trimestres, des équipes de collégiens-lycéens et leurs professeurs inventent, conçoivent, réalisent, mettent au point et finalisent une Formule 1 au 1/18ème, une F1 capable de disputer des « runs » sur une piste rectiligne de 20 mètres de long, et de se mesurer à d'autres mini F1, venues de toute la France… A ce cahier des charges s'ajoute également la nécessité pour chaque équipe de collégiens ou de lycéens de créer une mini écurie de Formule 1 en développant les aspects communication et marketing dans leur projet. Le département GMP de l'IUT, via ses enseignants et étudiants (DUT GMP et Licence Professionnelle « Techniques Avancées d'Usinage »), participe très activement à cette action en encadrant dans leur établissement les collégiens-lycéens et leurs enseignants lors de la phase de conception des F1, et dans le

département lors de l'usinage des F1.

4.13. Les actions sociales

Les personnels de l'IUT bénéficient, au même titre que l'ensemble des personnels de l'Université, des différents services et activités proposés par le SUAS (Service Universitaire d'Action Sociale) actuellement dirigé par un enseignant chercheur de l'IUT.

Pour leur part, les étudiants de l'IUT bénéficient du bureau d'Aide Sociale de l'Université. A ce titre, 4 demi-journées par semaine leurs sont prioritairement réservées. La mise en place de ce bureau sur le campus de Talence-Pessac-Gradignan présente l'avantage d'offrir un service de proximité aux étudiants.

En complément au bureau d'Aide Sociale de l'Université, l'IUT met en œuvre une politique interne d'aide sociale à destination des étudiants de l'IUT en grandes difficultés. Ainsi, en 2008, une enveloppe de 4850 € a permis de venir en aide à 16 étudiants. Une commission ad-hoc (à laquelle participe l'assistante sociale du CROUS en charge de l'IUT) est chargée d'examiner les demandes d'aide transmises via le Service de la Scolarité de l'IUT.

Concernant ce réseau d'aide sociale aux étudiants, nous regrettons la disparition d'une antenne du CROUS qui, installée depuis des années dans les locaux du Village 5 proche de l'IUT, fournissait un véritable service d'aide de proximité. Cette antenne a aujourd'hui était centralisée dans les bâtiments du CROUS au centre de Bordeaux.

5. Gestion des ressources humaines et recrutement

Le directeur est responsable de la gestion des compétences, et des emplois qui sont affectés pour l'exercice des missions de l'Institut. Il définit les fiches de postes des personnels et les profils des emplois dans l'objectif des recrutements qu'il soumet au Conseil de l'IUT. Ces définitions s'effectuent en concertation avec les directeurs des laboratoires de recherche pour tout emploi impliquant un service de recherche. Le directeur de l'IUT procède également à l'évaluation des personnels placés sous son autorité selon les règles définies par leur statut, et dans le cadre de la gestion des ressources humaines de l'Université.

De façon générale, la responsabilisation de l'IUT au regard des ressources humaines nécessite une implication forte de l'IUT dans les processus de recrutement de toutes les catégories de personnels. Le droit de veto prévu par la loi n'a de sens que si l'IUT est partie prenante dans la définition et la réalisation des processus de recrutement.

Gestion des Ressources Humaines

Concernant les personnels enseignants et BIATOS, la politique de l'IUT en matière de gestion des emplois est conduite dans le périmètre de l'Établissement Bordeaux 1 via une concertation menée tout au long de la campagne d'emplois qui précède les publications (demandes de maintiens et de créations).

Dans ce contexte, l'IUT a la maîtrise de la gestion des postes (enseignants, enseignants chercheurs, BIATOS) qui lui sont délégués.

Cette gestion interne de « nos » postes, assurée en étroite concertation avec l'Université (la DRH pour une répartition concertée des postes BIATOS mis aux concours internes et externes, les laboratoires de recherche pour la définition des profils « recherche » des postes d'enseignants-chercheurs) a permis :

- des changements de section CNU pour des postes d'enseignants chercheurs, de discipline pour des postes de PRAG ou de BAP pour des postes BIATOS, afin de répondre à des besoins pédagogiques nouveaux ou supplémentaires (création de Licences Professionnelles,

augmentation des effectifs étudiants, acquisition de nouveaux équipements, déploiement de plateformes) ou s'adapter aux évolutions des disciplines scientifiques,

- des redéploiements internes d'un département vers un autre pour pallier un sous-encadrement devenu trop important, répondre à des besoins nouveaux sur le plan administratif ou technique, ou conforter les départements les plus « jeunes ».

Gestion des emplois enseignants

Ainsi, lors du dernier plan de gestion 2009, un travail de réflexion sur la gestion des emplois enseignants devenus vacants, mené en interne à l'IUT et en « externe » grâce à un dialogue permanent avec l'Université et ses composantes, a permis de rééquilibrer le taux d'encadrement des départements de l'IUT et de compenser très partiellement le sous encadrement important que connaît l'IUT (cf. chapitre D paragraphe 3.1.5 « Eléments d'analyse sur les ressources humaines »).

Concrètement, pour la campagne d'emplois 2009 (postes récemment mis au concours), ce travail a permis :

- le redéploiement (interne à l'IUT) avec changement de section d'un poste de MCF (section 63, département GEII) vers le département QLIO (section 61),
- le redéploiement (interne à l'IUT) d'un poste de MCF en 6ème section du département QLIO vers le département GACO,
- le redéploiement (interne à l'IUT) avec changement de section d'un support ATER du département GMP vers le département GC,
- le redéploiement de quatre postes de MCF de l'Université vers l'IUT (sans changement de section CNU), deux en provenance de l'UFR de Physique, les deux autres venant de l'UFR de Chimie : 1 poste (28ème section) pour le département MP, 1 poste (63ème section) pour le département GEII, 1 poste (31ème section) pour le département HSE, 1 poste (33ème section) transversal aux départements HSE, MP et SGM.

Gestion des emplois BIATOS

Concernant les emplois BIATOS, le travail de réflexion mené en interne, soutenu par l'Université, va permettre un nécessaire repyramidage des Services Généraux de l'IUT ainsi que la prise en compte de l'évolution de nos équipements et de nos missions.

Concrètement, pour la campagne d'emplois 2009 (postes prochainement au concours), ce travail a permis :

- le changement de BAP d'un poste d'ASI (opération réalisée en interne),
- le rehaussement d'un poste de catégorie C (ADT) en catégorie A (Ingénieur de Recherche, BAP J – Gestion et Pilotage – Responsable de l'administration et du pilotage),
- le rehaussement d'un poste de catégorie C (ADJA) en catégorie A (Assistant Ingénieur, BAP J – Gestion Scientifique et Technique – Assistant Financier et Comptable),

ces deux dernières opérations de rehaussement d'emplois ayant pu être réalisées grâce au soutien de l'Université.

Fiches de postes

Pour tous les postes (enseignants chercheurs, enseignants, BIATOS) relevant du périmètre de l'IUT (y compris pour les postes redéployés par l'Université vers l'IUT), les fiches de postes sont établies par l'IUT et soumises aux instances compétentes de l'Université. Concernant les emplois d'enseignants chercheurs, les fiches de poste sont établies par l'IUT (profil enseignement) en concertation avec le laboratoire d'accueil (profil recherche).

Recrutement des enseignants chercheurs

Pour chaque poste d'enseignant chercheur relevant de l'IUT, la composition du Comité de Sélection suit une logique disciplinaire qui conduit à un travail associant d'une part l'UFR de l'Université et le laboratoire compétents, et d'autre part le département d'IUT concerné.

Conformément aux modalités et procédures de composition des Comités de Sélection telles qu'elles ont été établies par le Conseil d'Administration de l'Université, le directeur de l'IUT, en concertation avec le directeur de l'UFR concernée, établit une proposition de composition du Comité de Sélection. Cette proposition doit recevoir l'aval du Conseil d'IUT réuni en formation restreinte avant d'être examinée par le Conseil d'Administration de l'Université.

Recrutement des enseignants

Pour chaque poste d'enseignant du second degré mis au concours dans le périmètre de l'IUT, le directeur de l'IUT établit la composition de la commission ad hoc chargée de procéder au recrutement. Elle est constituée autour du Chef de département concerné par le poste. La proposition finale de cette commission finale est examinée par le Conseil d'IUT réuni en formation restreinte, puis par le Conseil d'Administration de l'Université.

Concernant le recrutement des enseignants non permanents (ATER, PAST, Moniteurs), des commissions ad hoc sont constituées autour du (des) Chef(s) de Département concerné(s), et comprennent le cas échéant des membres de l'UFR concernée. Les propositions finales sont examinées par le Conseil d'IUT réuni en formation restreinte, puis par le Conseil d'Administration de l'Université.

Concernant le recrutement des enseignants vacataires, les propositions faites par les Chefs de département sont examinées par le Conseil d'IUT réuni en formation restreinte.

Recrutement des personnels BIATOS

Pour chaque poste BIATOS mis au concours à l'IUT, la composition du jury est établie par l'IUT en concertation avec la DRH de l'Université.

Concernant les emplois contractuels (CDD, CAE), les commissions de recrutement sont mises en place par l'IUT en collaboration avec la DRH qui est représentée au sein de ces commissions. Les contrats, établis par l'IUT sur le modèle élaboré par l'Établissement, reçoivent la double signature du directeur de l'IUT et du Président de l'Université.

Avancement des enseignants et des enseignants chercheurs

Concernant l'avancement sur contingent local des enseignants chercheurs, une commission ad hoc a récemment été mise en place par l'Université Bordeaux 1 avec une représentation proportionnelle aux effectifs de chaque composante et de chaque grand champ disciplinaire (section ou groupe de sections du CNU). Le choix des collègues appelés à siéger dans cette commission est placé sous la responsabilité des directeurs de composante, et donc du directeur de l'IUT pour ce qui est de la représentation de l'IUT.

L'IUT a régulièrement bénéficié d'avancements, notamment à la Hors Classe des Maîtres de Conférences et à la 1ère Classe des Professeurs pour ses enseignants-chercheurs. Les spécificités de l'IUT, et l'investissement des collègues sur les plans pédagogique et administratif ont été pris en compte de manière satisfaisante par notre Université dans les choix faits par les différentes commissions ad hoc qui se sont succédé ces dernières années.

Concernant les notations et l'avancement des enseignants du second degré, l'IUT garde la maîtrise des opérations pour ses enseignants, et est associé aux réunions d'interclassement (avancements à la Hors Classe des PRCE et des PRAG, Liste d'Aptitude pour l'accès des PRCE au corps des Agrégés) qui ont lieu à l'échelle de l'Établissement et au niveau interuniversitaire. Cette gestion concertée avec notre Université a permis la promotion de plusieurs enseignants en poste à l'IUT.

Régimes indemnitaires des enseignants

Les Chefs de département de l'IUT bénéficient de la PCA, et les directeurs des études et les responsables de Licence Professionnelle d'une PRP, le financement de ces primes étant assuré par l'Université (ligne « Primes de responsabilités pédagogiques et de charges administratives (dont IUT) » de la DGF de l'Université jusqu'en 2008, budget global depuis 2009). Une demande de PCA a été formulée en 2008 au bénéfice du directeur adjoint de l'IUT : l'Université n'y a pas

encore répondu.

Concernant l'attribution de la PES dont la responsabilité sera assurée à partir de 2010 par l'Établissement, un groupe de travail vient de démarrer une réflexion autour des modalités et des critères d'attribution de cette nouvelle « Prime d'Excellence Scientifique » qui succède à la PEDR.

Avancement des personnels BIATOS

Les avancements au grade et au corps des personnels RF en poste à l'IUT sont examinés par une Commission Paritaire Primaire (CPP) interne à l'IUT présidée par le directeur de l'IUT. Les avis émis et les propositions faites par cette CPP sont transmis à la Commission Paritaire de l'Établissement (CPE) dans laquelle siègent des représentants de l'IUT, tant dans la parité de l'administration que dans la parité des personnels.

Régimes indemnitaires des personnels BIATOS

L'Université a terminé courant 2008 un processus engagé en 2007 d'harmonisation des régimes indemnitaires des personnels BIATOS à l'échelle de l'ensemble de l'Établissement. Ce processus a permis la définition d'un régime de base harmonisé et simplifié pour chaque niveau d'emploi entre les trois filières ITRF, ASU et Bibliothèque.
Un premier volet, représentant environ 80% de l'enveloppe de l'Université, concerne les primes de base : l'harmonisation a conduit à identifier 12 niveaux de primes (il y en avait 27 auparavant) pour l'ensemble des 3 catégories d'agents (A, B et C).
Le deuxième volet, qui représente 17% de l'enveloppe globale, concerne les primes fonctionnelles liées à certains emplois (emplois fonctionnels, responsabilités d'encadrement, primes pour fonctions informatiques, fonctions stratégiques, etc.).
Le dernier volet, pour environ 3% de l'enveloppe, qui a revêtu un caractère expérimental en 2008, répond à la volonté de l'Établissement d'être en capacité de valoriser une implication individuelle remarquable ou des charges de travail supplémentaires par rapport à la norme habituelle. Ces primes ont été accordées, suivant une procédure parfaitement cadrée, à un nombre réduit d'agents sur proposition des directeurs de composantes (dont le directeur de l'IUT) et des chefs de services. Pour ce faire, l'IUT disposait d'une enveloppe budgétaire calculée au prorata des effectifs des personnels BIATOS titulaires dans chaque composante et service.

L'IUT a été associé par l'Université à l'ensemble du processus qui a conduit à la mise en place de ces dispositifs, notamment aux réunions de travail préparatoires au Comité Technique Paritaire d'Établissement dans lequel le directeur de l'IUT siège (parité administrative).

Ainsi, les personnels BIATOS affectés à l'IUT sont soumis au même régime indemnitaire que l'ensemble de leurs collègues affectés dans d'autres composantes ou services de l'Université. Les primes qu'ils perçoivent sont prises dans l'enveloppe que reçoit l'Université de sa tutelle.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Après la partition en 1997 de l'IUT « A », l'IUT Bordeaux 1 comptabilisait 13 NBI représentant un volume total de 265 points indiciaires.

Fin 2008, seules 5 NBI restent attribuées à des agents de l'IUT Bordeaux 1 pour un volume total de 105 points (3 NBI « administratives » et 2 NBI « techniques »). L'IUT enregistre donc aujourd'hui un déficit de 8 NBI par rapport à 1998, représentant 160 points indiciaires, alors que les fonctions qui y ouvraient droit ont été maintenues (et souvent complexifiées).

En cette année 2009, l'Université a procédé à un état des lieux complet de la situation et a entrepris un long travail (nombreux groupes de travail auxquels l'IUT a été associé) ayant pour objectif de définir les fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une NBI. Ce travail devrait être achevé avant la fin de l'année, permettant ainsi une attribution rétroactive au 1er janvier 2009.

Dans ce contexte, l'IUT devrait enfin revenir à un niveau acceptable et obtenir l'attribution de plusieurs NBI à certains de ses agents, ce qu'il réclame depuis plusieurs années.

C. Etat des lieux (Constat partagé)

1. Activité de l'IUT

1.1. Actions de Formation

1.1.1. Diplômes

Au sein de 9 départements de formation, 7 situés sur le site de Gradignan, et 2 sur le Campus Michel Serres d'Agen, l'IUT Bordeaux 1 est responsable de l'organisation de 9 DUT.

Spécialités de DUT	Création	Site
Génie Electrique et Informatique Industrielle.	1966	Gradignan
Génie Mécanique et Productique	1966	Gradignan
Mesures Physiques	1969	Gradignan
Hygiène – Sécurité – Environnement	1970	Gradignan
Informatique	1971	Gradignan
Génie Civil	1971	Gradignan
Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	1993	Agen
Gestion Administrative et Commerciale	2000	Agen
Sciences et Génie des Matériaux	2003	Gradignan

Les 9 départements de l'IUT portaient 15 Licences Professionnelles (LPro) en 2007-2008, et 17 en 2008-2009.

Intitulés des Licences Professionnelles	n° LPro	Site
Bois Construction	20001372	Gradignan
Gestion des Projets Innovants	20001308	Gradignan
Management du Risque BTP	20014393	Gradignan
Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement	20024156	Gradignan
Maîtrise de l'Energie et Confort dans le Bâtiment	20024153	Gradignan
Assistant Chef de Projet Informatique	20034232	Gradignan
Métiers de la Microélectronique et des Microsystèmes	20044407	Gradignan
Economie de la Construction	20050835	Gradignan
Techniques d'Usinage Avancées et Ingénierie des Équipements Associés	20050841	Gradignan
Gestion du Patrimoine Immobilier	20060307	Agen
Management de Production	20060305	Agen
Services Energétiques	20070175	Gradignan Agen

Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels	20070178	Gradignan
Développeur en Image et Son Numériques	20070636	Gradignan
Management de la Mesure et du Contrôle Industriel	20070215	Gradignan
Conducteur de Travaux en Maisons Individuelles	20080228	Gradignan
Technologies de mises en œuvre, conception et assemblage des structures composites	20080280	Gradignan

Cf. Annexe 1 : Liste des diplômes 2008-2009 (et à la rentrée de septembre 2009)

1.1.2. Effectifs étudiants en 2007-2008 et 2008-2009

Catégorie	Nb Diplômes	Inscriptions Administratives	Présents aux examens	Nb de Boursiers
DUT Tertiaire/DEG-SHS	1	111	111	45
LP Tertiaire/DEG-SHS	1	31	31	13
DUT Secondaire/ST-S	8	1467	1406	436
LP Secondaire/ST-S	14	338	335	110
Total	**24**	**1947**	**1883**	**604**

Tableau 1 : Situation des effectifs étudiants en 2007-2008

Catégorie	Nb Diplômes	Inscriptions Administratives	Présents aux examens	Nb de Boursiers
DUT Tertiaire/DEG-SHS	1	117	115	56
LP Tertiaire/DEG-SHS	1	32	32	11
DUT Secondaire/ST-S	8	1501	1441	466
LP Secondaire/ST-S	16	364	364	95
Total	**26**	**2014**	**1952**	**628**

Tableau 2 : Situation des effectifs étudiants en 2008-2009

1.1.3. Caractérisation de la dynamique des formations

L'IUT Bordeaux 1 a connu ces dernières années un accroissement sensible de ses effectifs étudiants, essentiellement dû à une augmentation de l'offre de formation au niveau Licence Professionnelle (17 Licences Professionnelles en 2008-2009 contre 12 en 2005-2006) et un développement important de la Formation Continue et de l'Apprentissage.

Effectifs étudiants	DUT			LPro			Total
	FI	FC + App.	Total	FI	FC	Total	
2005-2006	1491	78	1569	264	32	296	**1865**
2006-2007	1510	97	1607	294	39	333	**1940**
2007-2008	1452	126	1578	260	109	369	**1947**
2008-2009	1481	137	1618	250	146	396	**2014**
Variation 2005-2009	- 0,7 %	+ 75,6 %	+ 3,1 %	- 5,3 %	+ 356,3 %	+ 33,8 %	+ 8,0 %

Dans le cadre d'une offre de formation construite en cohérence à l'échelle de l'Établissement, l'IUT propose aujourd'hui 17 des 26 Licences Professionnelles de l'Université.

Les 2014 étudiants inscrits à l'IUT en 2008-2009 représentent 22,29 % du nombre total d'étudiants inscrits à l'Université (IUT compris) : Bordeaux 1 (hors IUT) compte 7023 étudiants en 2008-2009 (dont 628 CPGE qui bénéficient d'une double inscription).

1.2. Actions de Recherche et Transfert de Technologie

La mission première de l'IUT est l'enseignement technologique, destiné à des étudiants inscrits en formation initiale ou continue.

Souvent en corrélation étroite avec l'enseignement dispensé, les enseignants chercheurs (et des enseignants) de l'IUT Bordeaux 1 mènent une activité de recherche significative dans un très large éventail de spécialités.

Cette implication des personnels de l'IUT dans des activités de recherche est un atout majeur pour le développement de nos formations et de nos collaborations industrielles. Elle permet notamment le succès des transferts de technologie en favorisant le dépassement du stade des simples transmissions de connaissances ou de prestations de services.

En favorisant la recherche sous toutes ses formes (recherche fondamentale, recherche appliquée, valorisation et transfert), l'IUT essaie de donner toute sa signification à la lettre U du sigle IUT.

Dans cet esprit, la plupart des enseignants chercheurs de l'IUT sont rattachés à divers laboratoires de l'Université situés sur le campus de Talence – Pessac – Gradignan. Certains d'entre eux sont rattachés au laboratoire de Génie Mécanique et Matériaux de Bordeaux (LGM^{2}B), seul laboratoire installé dans des locaux de l'IUT (cf. paragraphe 1.2.1.1 ci-après).

Certains enseignants chercheurs de l'IUT contribuent pour leur part à l'activité du Centre de Recherche, Études et Développement (CRED, cf. paragraphe 1.2.1.2 ci-après), un atout majeur de notre IUT pour le développement des pratiques de management de projet et d'innovation dans les entreprises et laboratoires de recherche.

Dans la mesure du possible, nous essayons de veiller à ce que nos collègues Maîtres de Conférences et ATER, souvent très sollicités sur le plan pédagogique à l'IUT, puissent néanmoins trouver des conditions favorables à l'exercice de leur activité de recherche.

1.2.1. Les laboratoires et les centres de transfert de technologie

1.2.1.1. Le Laboratoire de Génie Mécanique et Matériaux de Bordeaux, EA 496 Bordeaux 1

Le Laboratoire de Génie Mécanique et Matériaux de Bordeaux (LGM^{2}B), équipe d'accueil n°496 de l'Université Bordeaux 1, est l'unique laboratoire situé à l'IUT.

Après une période de profonds changements (infléchissement de l'objectif scientifique, nouveaux locaux), les quatre années du Contrat Quadriennal 2007-2010 constituent une période de stabilisation et de consolidation de ce laboratoire. La transition des activités de recherche des matériaux composites vers les multimatériaux est devenue effective avec pour corollaire un renforcement des partenariats industriels.

L'activité scientifique du laboratoire s'est sensiblement améliorée puisque sur les périodes de référence des deux Contrats Quadriennaux, elle est passée de 25 publications et 26 communications dans des colloques à 34 publications et 52 communications, et de 4 thèses soutenues à 6, tendance qui se confirme avec 6 doctorants primo-entrants en 2008.

Au cours des quatre années écoulées, le budget du laboratoire a vu une très forte progression, et de nouveaux équipements lourds sont aujourd'hui disponibles (acquisition d'une machine de fatigue avec chambre cryogénique, prêt d'une rectifieuse par le CEA).

Pour le prochain Contrat Quadriennal 2011-2014, la Mécanique bordelaise s'est donnée pour objectif de se regrouper en une seule Unité de Recherche, l'Institut de Mécanique et Ingénierie de Bordeaux. Cet Institut sera structuré en 6 départements dont les thèmes scientifiques seront les suivants : Acoustique, Transferts-Écoulements, Conception Mécanique, Procédés de Fabrication, Tenue en Service des Produits, Génie Civil – Environnement.

Il est aisé de projeter le LGM²B dans ce futur Institut :

- une partie du laboratoire s'intègrera dans le département « Procédés de Fabrication »,
- l'autre partie s'intègrera dans le département « Conception Mécanique ».

Clairement, des liens très forts persisteront entre ces deux futurs départements compte tenu de la complémentarité indispensable des compétences pour traiter globalement et rigoureusement les sujets de Génie Mécanique. Les enseignants chercheurs de ces deux départements, issus des différents laboratoires actuels de mécanique du campus, auront en commun une forte culture en Génie Mécanique. En conséquence directe, il n'y aura plus de laboratoire « propre » au sein de notre IUT. Cependant, en raison de la mixité Recherche – Enseignement de certains équipements lourds (Centre d'Usinage à Grande Vitesse, Halls de caractérisations mécanique et physico-chimique, etc.) et de l'environnement favorable de l'IUT (en locaux techniques et moyens humains), de nombreux enseignants chercheurs resteront ou devraient venir sur le site de l'IUT. Le nouveau Contrat Quadriennal devrait donc être l'occasion pour l'IUT d'accueillir un potentiel accru d'enseignants chercheurs sur son site. La future structuration de la recherche en mécanique sur Bordeaux permettra une mise en synergie des compétences en enseignement qui profitera aussi bien à l'IUT (et plus particulièrement aux départements GMP et SGM) qu'à l'UFR de Physique (département Mécanique et Ingénierie), voire à l'ENSAM.

Actuellement, l'IUT apporte son soutien au laboratoire avec l'affectation d'une secrétaire (Assistante Ingénieur RF). Le laboratoire bénéficie également de l'équivalent de 2 temps pleins sur des fonctions techniques, correspondants à des personnels (Ingénieurs, Assistants Ingénieur et Techniciens) affectés aux départements GMP et SGM qui contribuent aux activités de recherche technologique développées par le laboratoire. Ce potentiel (équivalent de 3 ETP) est pris sur les effectifs ITRF de l'IUT sans que cela soit reconnu dans les modèles de répartition des moyens utilisés (ancien et nouveau). Si le redéploiement des enseignants chercheurs est acquis, celui des personnels ITRF est en cours de négociation.

Il est clair que la présence sur l'IUT d'une activité de recherche dans le domaine du Génie Mécanique est très appréciée des industriels. L'image de l'enseignement technologique profite de cette présence, en particulier pour les départements GMP et SGM. La création de l'Institut de Mécanique et Ingénierie de Bordeaux, avec le développement de l'activité de recherche technologique sur le site, est sans nul doute un point positif pour l'IUT.

1.2.1.2. Le CRED : Centre de Recherche, Étude et Développement

Le CRED (Centre de Recherche, Étude et Développement) est un service de l'IUT œuvrant au développement des pratiques de management de projet et d'innovation dans les entreprises et laboratoires de recherche.

A. Origine et évolution

Le CRED a été créé en 1991 avec la forte motivation de favoriser les contributions d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs à des projets industriels. A l'époque, l'idée et la démarche constituaient une innovation en soi. Depuis, beaucoup de programmes et d'actions ont permis de rapprocher le monde de l'Entreprise à celui de l'Université, mais il reste encore à faire pour que les projets menés en commun contribuent davantage au développement des entreprises, à la sensibilisation des universitaires au monde industriel, et à l'insertion des étudiants.

Le CRED s'est développé par étape en gardant cette ligne directrice.

- 1991 : création du CRED avec le soutien financier de la Région Aquitaine

Les premiers projets étudiants-enseignants-entreprises sont menés.
L'étudiant suit une formation qui lui donne un DU.

- 1994 : un poste de professeur est créé pour le CRED.
  La formation s'améliore et est habilitée DNTS (Diplôme National de Technologie Spécialisé).
- 1996 : un PAST est recruté au CRED.
  Le CRED se structure, organise le suivi des étudiants, des tuteurs, des projets et des entreprises. Les relations avec le réseau aquitain se développent.
- 2000 : La formation évolue vers une Licence Professionnelle.
- 2005 : Nouveau soutien de la Région Aquitaine pour développer de nouvelles activités.
  Une personne supplémentaire est recrutée. Une équipe pluridisciplinaire constituée de chercheurs, enseignants et consultants se met en place pour échanger et construire sur les thèmes de projet, d'innovation et de transfert de technologie.

B. Le CRED aujourd'hui

Le CRED peut se présenter aujourd'hui en 3 branches d'activités (cf. Figure 1) :

- **CRED-Formation** s'implique dans des formations diplômantes de niveau bac+3 à bac+8 sur les thèmes du management de projet et de l'innovation,
- **CRED-Transfert** propose aux entreprises des prestations de formation, d'accompagnement ou de réalisation de projets,
- **CRED-Recherche** s'intéresse à l'analyse transdisciplinaire des projets, en relation avec le laboratoire EPISTEME de l'Université Bordeaux 1.

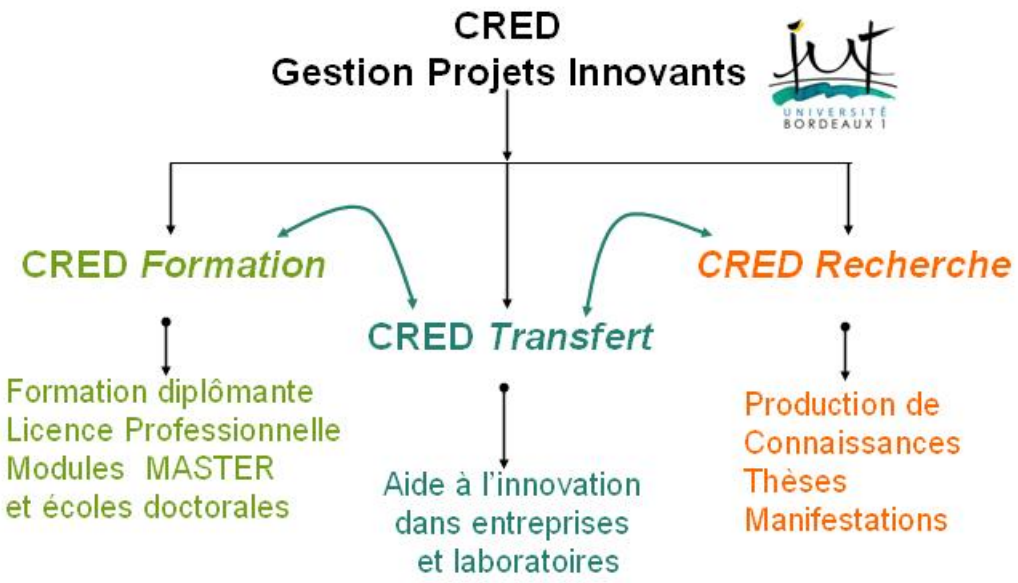

Figure 1 : Les 3 branches d'activités du CRED

Tandis que CRED-Formation et CRED-Recherche font appel aux spécialités historiques de l'Université (la Formation et la Recherche), CRED-Transfert se positionne en interface entre les mondes de la Recherche, de l'Enseignement et de l'Industrie (cf. Figure 2).

C. Les actions du CRED

Bien que l'on puisse décliner les actions du CRED par branche d'activités, une action peut impliquer les 3 branches CRED-Formation, CRED-Transfert et CRED-Recherche. C'est en particulier le cas pour la Licence Professionnelle par alternance « Gestion de Projets Innovants » qui permet :

- à des étudiants de formation initiale ou continue d'obtenir une Licence Professionnelle,

- à des entreprises d'intégrer un technicien pendant un an pour mener à bien un projet à caractère innovant,
- à des chercheurs d'analyser le processus de développement de projet.

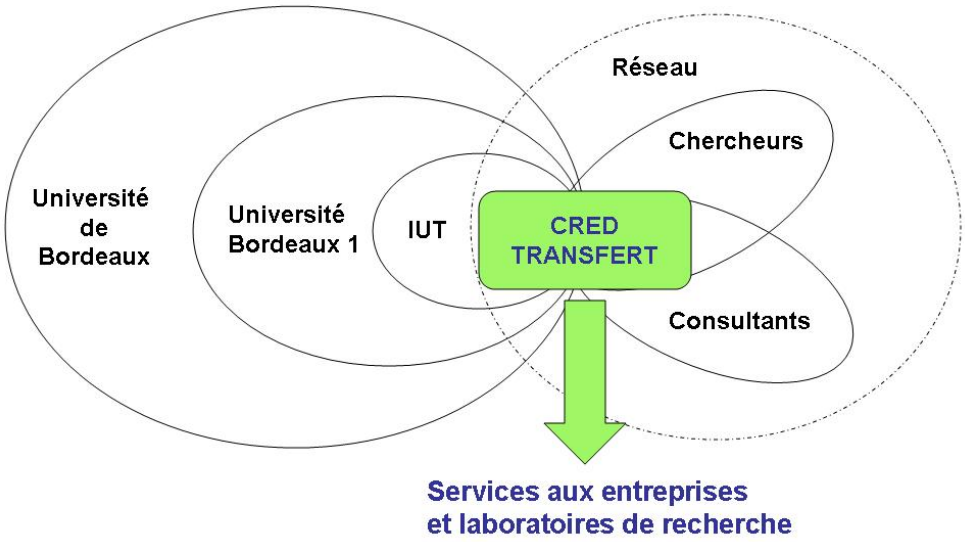

Figure 2 : CRED-Transfert, une cellule « Management de Projet et Innovation » rassemblant des enseignants, des chercheurs et des consultants

1.2.2. Activité des enseignants chercheurs de l'IUT

L'IUT comptait en 2008-2009, 105 enseignants chercheurs (24 PR et 81 MCF). Grâce au redéploiement de 4 postes de MCF de l'Université vers l'IUT lors du dernier plan de gestion des emplois, il en comptera 109 à la rentrée de septembre 2009.

Dans leur très grande majorité, ces enseignants chercheurs en poste à l'IUT participent aux activités scientifiques de plusieurs laboratoires installés sur le campus universitaire de Talence-Pessac-Gradignan :

- LaBRI (Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique), UMR CNRS 5800
- IMS (Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système), UMR CNRS 5218
- IMB (Institut de Mathématiques de Bordeaux), UMR CNRS 5251
- CPMOH (Centre de Physique Moléculaire Optique et Hertzienne), UMR CNRS 5798
- CENBG (Centre d'Études Nucléaires de Bordeaux-Gradignan), UMR CNRS 5797
- CRPP (Centre de Recherche Paul Pascal – Chimie), UPR CNRS 8641
- ICMCB (Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux), UPR CNRS 9048
- TREFLE (Laboratoire Transferts Écoulements Fluides Énergétique), UMR CNRS 8508
- US2B (Unité Sciences du Bois et des Bio-polymères), UMR CNRS 5103
- ISM (Institut des Sciences Moléculaires), UMR CNRS 5255
- EPISTÉMÊ (Laboratoire d'épistémologie), EA 2971 Université Bordeaux 1
- GHYMAC (Géosciences, Hydro-sciences, Matériaux, Construction), EA 4134 Université Bordeaux 1
- LGM^{2}B (Laboratoire de Génie Mécanique et Matériaux de Bordeaux), EA 496 Université Bordeaux 1

1.2.3. Caractérisation de la dynamique de la recherche et du transfert de technologie

Les responsabilités suivantes exercées par des enseignants chercheurs en poste à l'IUT témoignent du dynamisme de notre IUT et de la reconnaissance des personnels de l'IUT au sein des laboratoires de l'Université Bordeaux 1 :

- direction d'une UMR sur la période quadriennale 2003-2006,
- direction d'une EA,
- direction d'un département d'une UMR,
- direction d'une École Doctorale,
- direction scientifique d'une Cellule de Transfert,
- responsabilités de plusieurs équipes de recherche.

Ce dynamisme s'est également traduit par :

- l'obtention de plusieurs délégations CNRS et INRIA,
- l'obtention de promotions régulières au niveau national (CNU),
- le recrutement comme CR1 CNRS d'un MCF,
- la nomination en qualité de Conseiller Scientifique auprès de l'Ambassade de France à Shangaï d'un Professeur.

Par ailleurs, le pourcentage d'enseignants chercheurs publiants en poste à l'IUT lors du précédent contrat quadriennal 2003-2006 (modèle SYMPA) est de 72,9%. Ce taux est très voisin de celui d'autres composantes de l'Université (74,2% pour l'UFR Maths-Info par exemple), et situe l'IUT à un niveau très honorable, le pourcentage de l'Université étant de 80,3%.

Plus précisément, les chiffres concernant l'IUT pris en compte fin 2008 dans le modèle SYMPA de répartition des moyens 2009 entre universités étaient les suivants :

- 96 enseignants chercheurs recensés sur la période (quadriennal 2003-206) auxquels se sont rajouté 15 nouveaux arrivants dans la période (tous publiants),
- 70 (auxquels il faut ajouter les 15 nouveaux arrivants) publiants,
- 26 non publiants dont 16 sans laboratoire de rattachement.

Ainsi, l'existence du CRED (cf. § 1.2.1.2 ci-dessus), la présence du LGM^{2}B à l'IUT (cf. § 1.2.1.1 ci-dessus) et l'activité des enseignants chercheurs de l'IUT intégrés dans des laboratoires de qualité de l'Université (essentiellement des UMR), contribuent à renforcer un continuum « formation, recherche, valorisation et transfert » propre à l'Enseignement Supérieur Universitaire.

2. Performance de l'IUT

L'IUT contribue à la performance de l'Université, au regard des objectifs et des indicateurs PAP (Projets Annuels de Performance) de l'État, ainsi qu'à ceux déclinés dans le contrat quadriennal de l'Établissement.

Les actions de l'IUT ont un impact direct sur les objectifs et indicateurs de performance suivants :

- objectif « Répondre aux besoins de qualification supérieure » : par le développement d'une offre de formation technologique et professionnelle et l'accroissement des effectifs étudiants inscrits au cours des dernières années,
- objectif « Maîtriser l'offre de formation » : par la mise en place d'une offre de formation complète au niveau L (DUT et Licence(s) Professionnelle(s)) dans chaque département, par le développement de nos formations sur le campus Michel Serres d'Agen, par la mise en place de passerelles avec le Département Licence et les UFR de l'Université,
- objectif « Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation » : par le taux élevé de réussite des étudiants à l'IUT : plus de 80% des bacheliers généraux et près de 70% des bacheliers

technologiques inscrits à l'IUT obtiennent leur DUT en 4 ou 6 semestres (cohorte septembre 2005), et 92% des étudiants inscrits en Licence Professionnelle à l'IUT sont diplômés ; par la diversification des publics accueillis à l'IUT (étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, musiciens de haut niveau),

- objectif « Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie » : par le développement de nos activités en formation continue (apprentissage, alternance, contrats de professionnalisation, contrats individuels de formation, contrats d'apprentissage, stages qualifiants, etc.),
- objectif « Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur » : par l'accueil d'étudiants issus de Catégories Socio Professionnelles défavorisées (plus de 31% des étudiants inscrits à l'IUT en 2008-2009 sont boursiers),
- objectif « Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial » : par la mise en œuvre de programmes d'accueil d'étudiants étrangers, de mobilité en stage professionnel, de programmes européens et d'actions d'ingénierie pédagogique (Gabon, Vietnam),
- objectif « Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche » : par le développement de l'espace Médiadoc (bibliothèque, service audiovisuel et multimédia) et la formation des étudiants et des personnels à la recherche documentaire,
- objectifs « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international » et « Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire » : par une contribution significative des enseignants chercheurs de l'IUT à la performance recherche de l'Université.

3. Situation des moyens attribués à l'IUT au 1er septembre 2008

3.1. Les ressources humaines

3.1.1. Emplois délégués par l'État (plafond d'emploi État)

A. Emplois d'enseignants au 1er septembre 2008

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	24	23,33
MCF	81	80,80
Total EC	**105**	**104,13**
PRAG	52	103,00
PRCE	15	29,60
ENSAM		
PLP		
Total 2 degré	**67**	**132,60**
PAST	10	5,00
ATER	4	4,00
Moniteurs	11	3,66
Lecteur		
Maîtres de langue		
Total non-permanents	**25**	**12,66**
Total	**197**	**249,39**

Tableau 3a : Emplois d'enseignants au 1er septembre 2008
Cf. Annexe 2a : liste des emplois enseignants délégués à l'IUT au 1er septembre 2008.

Commentaires

- Le potentiel, exprimé ici en ETE (1 ETE par enseignant du supérieur et 2 ETE par enseignant du second degré) tient compte des temps partiels et de la décharge du directeur de l'IUT.

- Les décharges accordées aux chefs de département ne sont pas comptabilisées ici.
- Le ratio PR/MCF est très faible, avec des disparités entre les sections CNU.
- Un poste d'enseignant (PRCE) d'Éducation Physique et Sportive (EPS) de l'Université est mis à disposition de l'IUT par l'Université : cet emploi n'est pas comptabilisé ci-dessus dans le potentiel de l'IUT.
- Un enseignant (PRCE) de l'Université exerce ses fonctions à l'IUT (responsabilité du service audiovisuel et de l'espace de formation en autonomie) depuis plus d'une dizaine d'années sans que la situation n'ait jamais été régularisée (délégation de l'emploi à l'IUT). L'emploi correspondant n'est donc pas comptabilisé ci-dessus.

B. Emplois BIATOS au 1er septembre 2008

Catégorie	ITRF	ASU	Total	ETP
A	14		14	13,8
B	20	2	22	21,9
C	33	9	42	41,8
Total	67	11	78	77,5

Tableau 3b : Emplois BIATOS au 1er septembre 2008
Cf. Annexe 2b : liste des emplois BIATOS délégués à l'IUT au 1er septembre 2008.

Commentaires

- Parmi les 14 emplois ITRF de catégorie A figure un emploi gagé (Ingénieur d'Etudes).
- Parmi les 67 emplois ITRF, 2 figurent sur le chapitre 231 (Scolarité).

3.1.2. Emplois contractuels sur budget Etat (plafond d'emploi contractuel)

N° Poste	Contractuel	Titulaire au
ADT 17979T	x	01/12/08
ADT 20273A	x	01/12/08
ADT WD0258	x	x
ADT WD0250	x	x
ADT 24697V	x	01/12/08
ADJA 03869F	01/09/08	x
ADJA 03870G	01/12/08	x

Tableau 3c : Postes BIATOS vacants au 1er septembre 2008 utilisés pour l'emploi de contractuels

Commentaires

Suivant les changements intervenant dans la carrière de ses personnels BIATOS (mutations, promotions, départs à la retraite, etc.), l'IUT est amené à disposer d'emplois devenus vacants. En 2008, 7 postes BIATOS on ainsi été concernés par des mouvements.

Ils ont permis de nommer des agents contractuels. En cours d'année, 3 de ces postes ont été pourvus par concours et 2 autres de catégorie C ont été réservés pour un rehaussement en catégorie A. Pour ces derniers, les concours sont prévus en septembre 2009.

En plus de ces postes BIATOS vacants, l'IUT dispose de 10 emplois PAST correspondant à 5 ETE (cf. Tableau 3a : Emplois d'enseignants au 1er septembre 2008).

3.1.3. Emplois contractuels sur budget propre

Catégorie	Technique	Administratif	Total	ETP
A		3	3	2,7
B	1	4	5	4,5
C	6	8	14	11,3
Total	7	15	22	18,5
Vacataires, Tuteurs		41	41	3,5

Tableau 3d : Emplois contractuels 2008 sur budget IUT

Commentaires

- Vacataires : il s'agit de vacataires employés pour venir en aide au Service de Scolarité lors des périodes d'activités intenses : vérifications des dossiers de candidature, inscriptions.
- Tuteurs PHASE : tuteurs rémunérés principalement pour l'accompagnement des étudiants handicapés (prise de notes de cours, assistance lors des épreuves, etc.).
- Tuteurs HSE : le département HSE est habilité pour la formation aux premiers secours. Certains étudiants de 2ème année, employés comme tuteurs, contribuent à la formation aux premiers secours des étudiants de 1ère année ainsi que des lycéens et collégiens d'établissements de l'Académie. Ces prestations extérieures sont facturées par l'IUT, et les tuteurs rémunérés.

En 2008, l'IUT a engagé 22 agents en contrat à durée déterminée, représentant l'équivalent de 18,5 ETP et 41 vacataires ou tuteurs, représentant l'équivalent de 3,5 ETP, soit un total de 63 contrats pour 22 ETP.

La totalité des dépenses permettant d'assurer la paie de ces personnels contractuels repose sur le budget de l'IUT. Sur ce plan, l'Université n'apporte aucune contribution aux dépenses de l'IUT. En 2008, les salaires des personnels contractuels ont représenté une dépense de **425 429 €** (coût employeur).

3.1.4. Consommation ETP et la masse salariale

Cf. Annexe 3 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale 2008.

Note : L'annexe 2a liste les emplois enseignants délégués à l'IUT au 1er septembre 2008 et la masse salariale correspondante. Celle-ci est donnée pour les enseignants chercheurs globalement, sans tenir compte des destinations enseignement et recherche correspondant à leurs activités. Nous avons procédé de même dans l'annexe 3 ou la totalité de la masse salariale des enseignants chercheurs est comptabilisée dans la destination 101 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence ». Compte tenu de la diversité des activités des enseignants et enseignants chercheurs affectés à l'IUT (enseignements au niveau Master, encadrement de thèses, activités de recherche dans plusieurs champs disciplinaires), nous avons convenu avec l'Université de ne procéder à la ventilation précise de cette masse salariale qu'à l'occasion du prochain COM en 2010.
Par contre, l'annexe 3 donne une ventilation précise de la masse salariale des personnels BIATOS tenant compte des différentes activités qu'ils mènent (destinations « formation », « recherche », « pilotage » et « immobilier »).

3.1.5. Eléments d'analyse sur les ressources humaines (cf. bilan social de l'Université)

Nous renvoyons au bilan social très complet réalisé par l'Université en 2009 sur les ressources humaines affectés à l'établissement.

3.2. La charge d'enseignement en 2007-2008

		hTD	
Charge d'enseignement		76 061	
		hTD	**%**
Potentiel (**théorique**)		47 616	62,6
Vacataires	Titulaires de l'établissement	17 957	23,6
	Autres titulaires de l'Education Nationale	2 528	3,3
	Autres	7 960	10,5
Total		76 061	100,0

Tableau 4 : Charge d'enseignement en 2007-2008 et répartition des enseignements

Commentaires

Le potentiel indiqué dans le tableau ci-dessus prend en compte les potentiels théoriques correspondant aux emplois du supérieur (1 ETE soit 192 heures ETD) et du second degré (2 ETE soit 384 heures ETD). Cependant, pour les enseignants du second degré, les heures de TP effectuées dans le service statutaire sont comptabilisées comme les heures de TD.

Depuis plusieurs années, l'IUT a adopté une règle (reprise ensuite par l'Université) consistant à déterminer le volume d'heures complémentaires effectuées par les enseignants du second degré sur le principe d'une répartition des heures de TP dans le service et en sus au prorata des heures de TP effectivement faites.

Ce mode de calcul utilisé pour les enseignants du second degré (qui les concernant n'était pas le plus favorable) a ainsi conduit à diminuer la perte de potentiel de l'IUT, qui est toutefois restée importante.

Pour notre IUT, essentiellement composé de départements secondaires, le potentiel réel était donc en 2007-2008 de 43 586 heures, ce qui représente une perte de 4 030 heures par rapport au potentiel théorique retenu par le Ministère basé sur un volume de 384 HETD par enseignant du second degré. Ceci a engendré un surcoût financier supérieur à 170 K€.

3.3. Le patrimoine

Catégorie des locaux	SHON Formation (m^2)	SHON Recherche (m^2)	SHON Administration (m^2)	Total (m^2)
A	4 109	396	1 869	6 374
B	1 882		1 014	2 896
C	17 905	69	11 948	29 922
D				0
E				0
Total	**23 896**	**465**	**14 831**	**39 192**

Tableau 5 : Patrimoine alloué à l'IUT au 1er septembre 2008

L'IUT Bordeaux 1 est localisé sur deux sites distants :

- le site de Gradignan regroupant sept départements : GC, GEII, GMP, HSE, INFO, MP et SGM,
- le campus Michel Serres d'Agen réunissant les deux départements GACO et QLIO.

Le site de Gradignan

Enclavé sur le campus universitaire entre la rocade et l'ENITA (École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles), le site de Gradignan réunissait à l'origine les bâtiments dévolus aux deux IUT

bordelais (IUT « A » Bordeaux 1 et IUT « B » Bordeaux 3) sur une parcelle de 73 915 m². Suite à la partition de l'Université Bordeaux 1 en 1995, puis de l'IUT « A » en 1997 (IUT Bordeaux 1 et IUT Bordeaux IV), c'est aujourd'hui 3 IUT qui sont regroupés sur le site.

Le site de Gradignan est constitué de 23 bâtiments : 18,5 à la disposition de l'IUT Bordeaux 1, 2 utilisés par l'IUT Bordeaux 3 jusqu'à fin 2010, et 2,5 occupés par des services de l'Université Bordeaux IV (1 département d'IUT, des équipes de recherche de l'Université) ou du PRES.

La construction de cet ensemble, réalisée en 2 tranches, date des années 1969-1970. Une maintenance suivie a permis de conserver le patrimoine en bon état. Il convient désormais d'agir sans tarder sur le clos-couvert (dont l'état actuel est la raison du classement en catégorie C d'une grande partie des bâtiments), et d'assurer la mise aux normes de ce parc immobilier, notamment dans le domaine énergétique (isolation thermique et phonique, etc.).

Un bâtiment, libéré par l'IUT Bordeaux 3 dans le cadre de l'opération « à tiroirs » programmée dans le Contrat de Plan État-Région 2000-2006, a été réhabilité en 2003 pour accueillir le département SGM.

Aujourd'hui, la politique de l'IUT en matière immobilière vise à :

- poursuivre les opérations de maintenance du patrimoine en abondant régulièrement les dotations du contrat quadriennal par des fonds propres : en moyenne, l'IUT réalise annuellement des opérations de maintenance pour un montant financier avoisinant les 150 K€ (sans compter la dépense exceptionnelle de 350 K€ réalisée sur fonds propres en 2005 afin de changer la chaudière « collective » âgée de plus de 30 ans),
- intégrer le mieux possible la mise en sécurité des bâtiments dans le cadre du schéma directeur de l'Université.

Les principales opérations réalisées sur la période 2005-2008 ont été :

- la réhabilitation et l'aménagement de locaux dans le bâtiment de l'administration : bureaux du Service Informatique, sanitaires, locaux à archives, bureaux du Service de la Formation Continue,
- la pose de grilles de protection extérieures en SGM,
- l'aménagement de salles et de bureaux en GEII,
- l'aménagement de laboratoires de TP Chimie et de locaux réservés aux étudiants en MP,
- la réfection de l'étanchéité des terrasses du bâtiment Ateliers en MP,
- la réhabilitation des locaux en HSE,
- l'aménagement de salles informatiques et de bureaux en INFO,
- la réfection de sanitaires en INFO,
- la réfection des circulations et des sanitaires, et la rénovation de plusieurs salles d'enseignement en GMP,
- la réhabilitation du 2ème étage (salles informatiques et salles banalisées) en GC.

Pour être complet, signalons que notre IUT assure la logistique complète (chauffage, fluides, réseaux, entretien des espaces, surveillance, etc.) des trois IUT (Bordeaux 1, Bordeaux 3 et Bordeaux IV) actuellement présents sur le site. Ceci donne lieu à une convention avec chacune des parties. Cette logistique est assurée en interne par les agents des services techniques de l'IUT, notamment par un technicien qui veille aux approvisionnements en fluides, au traitement des eaux usées, au bon fonctionnement du système de chauffage et du réseau téléphonique.

Le site d'Agen

L'IUT s'est développé à Agen sur le campus Michel Serres. Deux bâtiments ont été construits en 1994 pour le département QLIO, et un troisième en 2004 pour le département GACO, le tout sur une parcelle d'environ 40 000 m².

L'aménagement d'un parking constitue la principale réalisation depuis ces constructions. Ces bâtiments étant récents, les services techniques de l'IUT n'interviennent pour l'essentiel que dans le

cadre des opérations de maintenance courante des bâtiments et des installations, et assurent le suivi de l'entretien (suivi et renouvellement du marché de nettoyage des locaux).

Mise en sécurité

Le schéma directeur de l'Université en matière de sécurité a permis de lancer en 2002 le programme de mise en sécurité du site de Gradignan. Plusieurs tranches de travaux ont ainsi été réalisées en 2002, 2003 et 2004 pour un montant total de 1 150 K€ pour l'IUT, plus particulièrement pour :

- l'amélioration des évacuations par installation d'un système de sécurité incendie de catégorie A avec détection des locaux et zones à risques,
- le renforcement de l'encloisonnement et l'amélioration du désenfumage des cages d'escalier,
- la création de désenfumages asservis au SSI dans les halls cloisonnés,
- la création de nouveaux dégagements et l'agrandissement des sorties existantes,
- le renforcement du compartimentage des locaux et de la stabilité au feu des structures,
- le traitement des locaux à risques et le recoupement des circulations de grande longueur,
- la création d'une voie nouvelle pour l'accessibilité des secours aux bâtiments, dite « voie pompier »,
- la création d'un deuxième accès au site,
- la création de zones de retournement pour les engins de secours, et de zones de stationnement pour la mise en station des échelles,
- l'amélioration du désenfumage des locaux par des ouvrants adaptés,
- la mise en conformité des ascenseurs,
- la levée des observations contenues dans les rapports de vérification des installations électriques.

La commission de sécurité et d'accessibilité a émis en octobre 2005 un avis défavorable pour l'ensemble des bâtiments, excepté pour le département SGM (avis différé), au motif du non respect du planning des travaux de mise en sécurité établi dans le schéma directeur.

Une situation normale est aujourd'hui en voie d'être trouvée compte tenu de l'importance des travaux réalisés ou programmés en 2009 sur les installations électriques (500 K€) et les ascenseurs (150 K€) : voir chapitre « Projet 2009 » paragraphe 3.3 « Le patrimoine ».

3.4. Les ressources financières 2008

Les ressources de l'IUT sont constituées de ses ressources propres (formation continue, apprentissage, …), des subventions des collectivités locales auxquelles s'ajoute la part de dotation de l'Etat attribuée par l'Université ou identifiées par l'État.

Origine	Montant en €
Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiées par l'Etat	**2 563 500 €**
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	2 555 000 €
Autres ministères	8 500 €
Autres subventions et dotations	**461 600 €**
Collectivités Locales	461 600 €
Union Européenne	
ANR	
Dotations	
Divers	
Ressources propres	**1 768 320 €**

	Droits d'inscriptions	250 000 €
	Redevances sur prestations intellectuelles	
	Contrats de recherche hors ANR	
	Prestations de formation continue - Apprentissage	1 003 320 €
	Taxe d'apprentissage	350 000 €
	Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	165 000 €
	Divers	
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement		**4 793 420 €**
RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement		**406 540 €**
	Total général	**5 199 960 €**

Tableau 6a : Budget primitif 2008, présentation des recettes de l'UB IUT par origine
Cf. Annexe 4 : Budget primitif de dépenses de 2008

Commentaires

- La subvention du MESR recouvre ici la DGF et la part du Contrat Quadriennal perçue par l'IUT.
- La ligne « Autres Ministères » correspond aux subventions perçues pour notre action d'ingénierie pédagogique au Gabon.
- La ligne « Collectivités Locales » recouvre les subventions des collectivités agenaises, de la Région, et du CNASEA.
- La ligne « Autres prestations » correspond aux frais de dossiers (finalement non perçus), à des délégations d'heures, aux conventions de gestion du site, etc.
- Les recettes ne donnant pas lieu à encaissement correspondent à des prestations internes et des écritures de reprise de subventions.
- La taxe d'apprentissage réellement perçue en 2008 s'élève à 510 K€.

3.4.1. Évolution de la DGF

Sur les 5 dernières années, on constate une très faible évolution de la DGF accordée à l'IUT. Alors que sur cette période le nombre d'étudiants inscrits croit de 13,4%, soit 247 étudiants supplémentaires, la DGF augmente seulement de 9,34%, soit 193 k€.
Dans ce contexte, il est important de rappeler que la dotation attribuée par le Ministère à l'IUT en 2008 correspondait à 79% de la dotation théorique, pourcentage « plancher », la moyenne nationale des IUT étant à 85%.
En 2009, l'augmentation accordée par notre Université a seulement suivi l'augmentation des effectifs étudiants, en réponse à une motion du Conseil de l'IUT. Bien que demandé, aucun rattrapage n'a été envisagé…

Année civile	DGF	Variation n/n-1	Année universitaire	Effectifs étudiants	Variation n/n-1
2005	2 076 065 €		2004-2005	1767	
2006	2 111 193 €	+ 1,69 %	2005-2006	1865	+ 5,55 %
2007	2 194 770 €	+ 3,96 %	2006-2007	1940	+ 4,02 %
2008	2 194 770 €	+ 0,00 %	2007-2008	1947	+ 0,36 %

2009	2 270 000 €	+ 3,43 %	2008-2009	2014	+ 3,44 %
Variation 2005-2009	**+ 193 935 €**	**+ 9,34 %**		**+ 247**	**+ 13,98 %**

Tableau 6b : Évolution de la DGF et des effectifs étudiants au cours des cinq dernières années

Commentaires

- DGF : la part qu'elle représente dans les recettes de notre IUT diminue sensiblement d'année en année... Cette diminution est compensée par l'augmentation sensible du Chiffres d'Affaires de l'IUT dans le domaine de la Formation Continue.
- Compensations des charges patronales : en 2006 et 2007, l'Université a reversé à l'IUT une part de la compensation des charges patronales qu'elle percevait (ligne budgétaire « Rémunération, ARE, charges patronales (dont IUT) » de la notification ministérielle). Depuis 2008, l'Université ne procède à aucun reversement, ce qui constitue pour notre IUT une perte importante : par exemple, pour l'année 2007-2008, ces charges se sont montées à plus de 210 K€.

  La non prise en compte du surcoût des heures d'enseignement dispensées par les intervenants professionnels pourrait conduire notre IUT dans une situation qui ne lui permettrait pas d'assurer pleinement sa mission et qui, à terme, pourrait dégrader la qualité des relations qu'il entretient avec le monde professionnel.
- Actions spécifiques : en 2008, nous avons perçu un peu plus de 50 K€ pour accueillir un nombre plus important de bacheliers technologiques.

  Par contre, bien que notre collaboration avec le Département Licence de l'Université ait permis de mettre en place un dispositif (passerelles) pour permettre la réorientation d'étudiants de L1 vers un DUT, l'IUT n'a perçu aucune part de la dotation allouée à l'Université dans le cadre du Plan Licence au titre de l'année 2008. Nous avons pourtant accueilli 41 étudiants de L1 qui ont bénéficié de ces passerelles en septembre 2008 (22 en 2007), et la dotation attribuée à l'Université pour le Plan Licence a été calculée sur la base des effectifs L1 + DUT1 de l'Établissement…
- Contrat quadriennal : la part du contrat quadriennal attribuée par l'Université à l'IUT est restée stable au cours des cinq dernières années et représente moins de 5% des recettes de l'IUT.
- Droits d'inscription : afin de se mettre en conformité avec la règlementation, les frais de dossiers qui étaient perçus par l'IUT ne le sont plus depuis 2008. On notera ici que certaines règles imposées aux Universités ne s'appliquent pas aux Écoles d'Ingénieurs…
- Taxe d'Apprentissage : bien que la part des recettes correspondant à la collecte de la Taxe d'Apprentissage reste relativement stable d'une année sur l'autre, son montant en 2008 est particulièrement élevé (510 k€). Compte-tenu de la situation économique de notre pays, il est à craindre que ces recettes diminuent sensiblement dans le futur.
- Formation Continue (y compris Apprentissage) : notre IUT a connu sur ces cinq dernières années une forte augmentation de ses activités en matière de formation continue. En 2008, les recettes qui en découlent représentent plus de 14% des recettes de l'IUT (près de 20% si on exclut le financement des « gros travaux »). L'accroissement du chiffre d'affaires de ce service s'explique en partie par une forte augmentation du nombre de contrats de professionnalisation conclus dans le cadre des Licences Professionnelles, notamment des dernières créées.

3.4.2. Évolution de l'activité en Formation Continue

Evolution de l'activité FC		2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009 **
Effectifs					
Stagiaires FC inscrits dans un cycle diplômant	Salariés sous Contrat de Professionnalisation	15	32	93	158
	Salariés et demandeurs d'emploi	92	96	132	47
Stagiaires FC inscrits à un stage qualifiant		124	116	122	55 **
Chiffre d'affaires					
Formations diplômantes		215 870 €	345 840 €	769 895 €	1 102 801 €
Formations par Apprentissage		232 457 €	238 761 €	238 957 €	238 761 €
Formations qualifiantes		13 377 €	14 411 €	40 521 €	49 627 €
Autres produits (VAE, VAP, etc.)		29 851 €	30 514 €	26 019 €	25 000 €
Chiffre d'Affaires annuel		491 555 €	629 526 €	1 075 392 €	1 416 189 € *

***** *CA prévisionnel* ****** *au 31 mai 2009 (année en cours)*

Tableau 6c : Évolution des effectifs et du Chiffre d'Affaires en Formation Continue

Commentaires

Comme le montre les chiffres ci-dessus, l'activité Formation Continue à l'IUT est en constante augmentation grâce à un investissement important partagé par les départements et le service FC (et sans cesse encouragé par l'équipe de direction) qui ont su investir les dispositifs permettant d'intégrer des publics variés dans nos filières de formation : contrats et périodes de professionnalisation, droits individuels à la formation, contrats d'apprentissage, individualisation des parcours.

Le nombre global de stagiaires FC n'augmente pas de manière significative, il s'agit plutôt d'une répartition différente entre les stagiaires salariés en contrats de professionnalisation, en contrats individuels de formation (CIF) et les demandeurs d'emploi. En revanche, ce profil de stagiaires permet d'augmenter sensiblement les recettes.

Quelques stages qualifiants sont délivrés chaque année de façon récurrente : formation des membres du CHSCT – Habilitation Electrique – Préparation au Diagnostic de Performance Energétique – Qualité – Environnement …

D. Projet 2009

1. Évolution de l'activité

1.1. Actions de Formation

1.1.1. Évolutions 2009

- Ouverture du DUT GMP spécialisé « Matériaux Composites » en apprentissage (partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Bruges) : un premier groupe d'étudiants sera accueilli à la rentrée de septembre 2009.
- Ouverture de la Licence Professionnelle « Bois Construction » en apprentissage.
  Pour faire face aux attentes croissantes du secteur professionnel, un groupe constitué de salariés en contrat de professionnalisation a été ouvert à la rentrée 2008 et délocalisé au sein du Lycée Haroun Tazieff de Saint Paul-lès-Dax.
  Constatant le bon fonctionnement de ce dispositif, le lycée Haroun Tazieff et l'IUT ont souhaité élargir le recrutement à des étudiants sous statut d'apprentis.
  Le Conseil Régional d'Aquitaine a donné son accord (mai 2009) pour l'ouverture de la Licence Professionnelle « Bois Construction » au CFA Bois et Habitat du Lycée Haroun Tazieff en partenariat avec l'IUT pour la rentrée 2009, en recrutement mixte : étudiants sous statut d'apprentis et salariés en contrats de professionnalisation (groupe de 18 étudiants).
- Consolidation de l'antenne vietnamienne du département INFO : ouverture de la 2ème année du DUT.

  Le département Informatique de l'IUT a ouvert à la rentrée 2008 la préparation au DUT Informatique pour un groupe de 19 étudiants à Ho-Chi-Minh Ville au Vietnam (HCMV). Cette opération est conduite dans le cadre des Pôles Universitaires Français (PUF), entités qui coordonnent et soutiennent pour le compte de l'État français un certain nombre de formations issues de collaborations entre Universités françaises et vietnamiennes.
  Cette action s'inscrit dans le modèle des PUF : le diplôme est délivré par l'IUT Bordeaux 1, et à ce titre, l'IUT a la maîtrise des contenus de la formation, quasiment similaires à ceux dispensés à Bordeaux. Les cours sont assurés par des collègues français (du département Informatique de l'IUT et de l'UFR Maths-Info de l'Université) et vietnamiens qui travaillent en collaboration. Concrètement, chaque module comporte 20 heures de cours assurées par un enseignant bordelais, et un enseignement de TD/TP est donné par un enseignant vietnamien. Les enseignements sont dispensés en français.
  Les étudiants sont issus pour la plupart de lycées vietnamiens comportant des classes bilingues français-vietnamien. Ils sont recrutés sur dossier.
  Le DUT Informatique ainsi délivré s'inscrit dans une architecture globale de l'enseignement de l'informatique au sein des PUF HCMV : la troisième année sera assurée par l'Université Paris 6 qui exportera sa 3ème année de Licence Informatique. Au niveau Master, le PUF propose deux spécialités : Génie Logiciel (Bordeaux 1) et Réseaux (Paris 6). Ces filières existent déjà depuis 3 ans et la première promotion est aujourd'hui diplômée. Par ailleurs, 3 étudiants issus du Master s'inscriront en thèse cette année dans le cadre d'une collaboration entre l'Université Bordeaux 1 et le PUF.
- Création d'un parcours européen en MP.
  Le département Mesures Physiques de l'IUT proposera à compter de la rentrée de septembre 2009 un parcours européen innovant qui s'inscrit dans la logique d'une formation scientifique multilingue où les compétences en langue vivante apporteront une plus-value personnelle au diplômé sur le marché du travail ou dans le cadre d'une poursuite d'études.
  Ce parcours européen s'adresse à des lycéens qui ont
  - une expérience de classe européenne en lycée ou l'envie de perfectionner leur anglais,
  - la volonté d'approfondir une deuxième langue,

- le souhait d'effectuer un stage à l'étranger.

Les conditions d'admission au DUT « Mesures Physiques Parcours Européen » sont les mêmes que pour le DUT MP classique.

La formation proposée verra :

- certains enseignements techniques et scientifiques dispensés en anglais,
- des conférences en anglais données par des chercheurs et des professionnels,
- des travaux personnels encadrés en anglais, allemand ou espagnol,
- le passage d'un certificat de compétences en langues.

Ce parcours européen ouvrira en septembre 2009. À ce jour, le nombre (environ 200) et la qualité des dossiers reçus permettent raisonnablement de penser que cette initiative sera un succès.

Si tel était le cas, cette expérience pourrait être étendue à d'autres départements de notre IUT.

- Accueil au département GACO d'un groupe de dix étudiants canaques.
  L'accueil de ce groupe d'étudiants s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de formation continue soutenue par l'association ACESTE-CNAM chargée du suivi des étudiants néo-calédoniens en Métropole. La formation de ces étudiants se fera en trois phases : une phase d'intégration d'avril à juin 2010, la première année du DUT GACO de septembre 2010 à juin 2011 et la deuxième année du DUT GACO de septembre 2011 à juin 2012.

1.1.2. Évolutions 2010 et quadriennal 2011-2014

Structuration de l'offre de formation

En conformité avec l'arrêté du 3 août 2005 qui établit clairement la mission de formation dévolue aux IUT qui doit concourir soit à l'insertion professionnelle au niveau III, soit à la préparation de l'accession à une certification de niveau II, soit à une poursuite d'études vers une certification de niveau I, notre IUT souhaite continuer à proposer des parcours de formation qui permettent à un jeune bachelier :

- de viser une insertion professionnelle après 4 semestres ayant conduit à l'obtention d'un DUT,
- de viser une insertion professionnelle après 6 semestres ayant conduit à l'obtention d'une Licence Professionnelle,
- de s'orienter vers des études longues conduisant à un Master après 4 semestres d'études à l'IUT.

La 1ère voie constitue la mission première des IUT. Avec nos partenaires professionnels, nous souhaitons continuer à pleinement l'assumer dans le cadre de nos spécialités.

Les deux autres voies passent par une concertation étroite avec notre Université afin de proposer une offre de formation lisible, complémentaire et cohérente à l'échelle de l'Établissement. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation pour la prochaine habilitation de l'Université (quadriennal 2011-2014), les équipes pédagogiques des départements de l'IUT et leurs homologues des UFR se concertent pour rendre effectivement possible ces deux voies à tout bachelier s'inscrivant dans notre Établissement, en DUT à l'IUT ou en L à l'Université.

La 2ème voie doit être un objectif partagé avec nos collègues de l'Université : les étudiants titulaires d'un DUT ou ayant validé un L2 à l'Université doivent intégrer dans les meilleures conditions une Licence Professionnelle (proposée par l'IUT ou par l'Université) dans le cadre d'une orientation choisie et non d'une réorientation. Ensemble, nous devrons également être vigilants pour éviter que les Licences Professionnelles ne constituent un vivier d'étudiants pour les Master professionnels. La finalité prioritaire de la Licence Professionnelle doit rester l'insertion professionnelle.

La 3ème voie doit permettre aux étudiants titulaires d'un DUT obtenant un avis favorable de poursuite d'études de se diriger vers un Master proposé par notre Université en intégrant directement une L3. La préparation à cette poursuite doit se faire à l'IUT via les modules complémentaires et le PPP, et doit être permise par l'Université en prenant en compte dans la construction des parcours du L (et notamment du L3) du vivier constitué par les étudiants de l'IUT.

Par ailleurs, notre IUT doit continuer à permettre à un étudiant inscrit en L1 à l'Université désireux

de se réorienter de trouver une place dans l'un de nos départements d'IUT. La collaboration que nous entretenons avec le Département Licence de l'Université doit se poursuivre dans ce sens afin d'améliorer encore ce dispositif dans le cadre du Plan Licence.

Évolution de l'offre de formation

A. Sur le site de Gradignan

Il ne devrait pas y avoir de création de nouveau département au cours du prochain quadriennal 2011-2014 : les locaux actuels, les moyens humains dont dispose aujourd'hui l'IUT, et les moyens que le Ministère attribue actuellement pour l'ouverture d'un nouveau département ne permettent pas d'envisager un tel développement.

Le développement du site passe donc prioritairement par le renforcement des filières existantes et par la consolidation de leurs effectifs, et l'ouverture de Licences Professionnelles actuellement à l'étude qui seront inscrites dans le projet d'Établissement avant signature du contrat quadriennal.

Dans ce contexte, nos priorités sur le site de Gradignan sont les suivantes :

- ouverture à la rentrée de septembre 2010 de la Licence Professionnelle « Production et Gestion Durable de l'Énergie Électrique » portée par le département GEII (le dossier de demande d'habilitation a été déposé en mars 2009),
- ouverture des DUT GEII et INFO en apprentissage (probablement en partenariat avec le CFA Formaposte) en septembre 2010 ou 2011,
- développement et extension à d'autres départements du parcours européen proposé en MP à la rentrée 2009,
- finalisation de plusieurs projets de nouvelles Licences Professionnelles actuellement à l'étude dans la perspective d'une ouverture au cours du quadriennal 2011-2014 :
  - Licence Professionnelle sur le second cœur de métier de GMP : le bureau d'études dans le domaine de la mécanique,
  - Licence Professionnelle « Manager Technique PME-PMI » transversale à plusieurs départements,
  - Licence Professionnelle sur le thème « Santé et Sécurité au Travail » portée par l'Université Bordeaux 2 en partenariat avec le département HSE,
- pérennisation du DUT GMP spécialisé « Matériaux Composites » ouvert en apprentissage à la rentrée de septembre 2009,
- pérennisation et développement de l'antenne vietnamienne du département INFO.

Ces projets, qui s'inscrivent dans une volonté de développement de notre IUT, sont freinés par un manque de locaux : il est important que l'Université permette ce développement à son IUT (cf. paragraphe 3.3.2 « Évolution de la situation immobilière sur le site de Gradignan »).

B. Sur le site d'Agen : campus Michel Serres

L'antenne de l'IUT à Agen comprend actuellement les deux départements GACO et QLIO. À l'origine, la volonté des collectivités locales était d'aboutir à la mise en place d'un IUT de plein exercice rattaché à l'Université Bordeaux 1. Un temps, il avait été envisagé de créer un 3ème département (spécialité Informatique) pour satisfaire ce souhait ce qui aurait nécessité de programmer une construction dans le cadre du Contrat de Projets État Région.

Il apparaît clairement aujourd'hui que la priorité du site agenais est la consolidation de l'existant pour atteindre une masse critique.

Concernant le département QLIO, il nous faut continuer à travailler pour qu'il parvienne à accueillir un nombre d'étudiants plus important et pour que cet effectif se stabilise dans la durée. L'ouverture en 2006 de la Licence Professionnelle « Management de Production » a permis d'aller dans ce sens.

Le département GACO, plus attractif auprès des bacheliers de part la spécialité qu'il dispense, est aujourd'hui en situation d'accueillir un nombre plus important d'étudiants, tant au niveau DUT que Licence Professionnelle. Un projet d'ouverture d'une nouvelle Licence Professionnelle est d'ores et

déjà à l'étude.

Dans ce contexte, les priorités de l'IUT sur le site d'Agen sont les suivantes :

- ouverture de l'option « Services à la personne » au département GACO en septembre 2010,
- ouverture de l'option « Gestion et pilotage des petites entreprises » du DUT QLIO (quadriennal 2011-2014)
- finalisation des projets de deux nouvelles Licences Professionnelles actuellement à l'étude dans la perspective d'une ouverture au cours du quadriennal 2011-2014 :
  - Licence Professionnelle à dominante ressources humaines portée par le département GACO,
  - Licence Professionnelle à dominante marketing, sur un domaine à enjeu local, portée conjointement par les départements GACO et QLIO.

1.2. Actions de Recherche et de Transfert de Technologie

Au cours de l'année 2009, une profonde réflexion a été mise en œuvre au sein de la Mécanique bordelaise pour parvenir à une restructuration de l'ensemble des activités de recherche et à leur regroupement au sein d'une seule Unité de Recherche, l'Institut de Mécanique et Ingénierie de Bordeaux (IMIB – UMR CNRS). L'IUT a été associé à cette réflexion compte tenu de ses activités en Génie Mécanique et dans le domaine des Matériaux (cf. chapitre C, paragraphe 1.2.1.1 « Le LGM^{2}B ») et dans le domaine du Génie Civil (centre de ressources du département GC).

Dans la logique du Projet Campus du PRES Université de Bordeaux, la réflexion doit se poursuivre dans le domaine du Génie Civil pour parvenir à la création sur le site de l'IUT d'un pôle construit autour du triptyque Formation – Recherche – Transfert, à proximité du centre de ressources du département GC de l'IUT. Ceci passe par un regroupement progressif :

- de l'ensemble des formations du niveau L au niveau M (ces formations de l'Université bénéficient déjà de manière ponctuelle des installations du département GC),
- de tous les chercheurs et enseignants chercheurs du futur département Génie Civil et Environnement (GCE) de l'IMIB.

Dans le domaine de la Mécanique, la réflexion doit être poursuivie afin d'étudier l'intégration du LGM^{2}B au sein des départements « Procédés de Fabrication » et « Conception Mécanique » de l'IMIB.

La présence sur l'IUT d'une activité de recherche dans le domaine du Génie Mécanique a toujours été très appréciée des industriels. L'image de l'enseignement technologique a profité de cette présence, notamment au bénéfice des départements GMP et SGM. En raison de la mixité Recherche – Enseignement de certains équipements lourds présents (Centre d'Usinage à Grande Vitesse, halls de caractérisations mécanique et physico-chimique, etc.) et de l'environnement favorable de l'IUT (en locaux techniques et moyens humains), la création de l'IMIB devrait donc être l'occasion pour l'IUT d'accueillir un plus grand nombre d'enseignants chercheurs sur son site. La future structuration de la recherche en mécanique sur Bordeaux permettra également une mise en synergie des compétences d'enseignement qui profitera aussi bien à l'IUT (et plus particulièrement aux départements GMP et SGM) qu'à l'UFR de Physique (département Mécanique et Ingénierie), voire à l'ENSAM.

L'aboutissement de ces projets passe évidemment par une évolution de la situation immobilière de l'IUT sur le site de Gradignan telle qu'elle est décrite dans le paragraphe 3.3.2 « Évolution de la situation immobilière sur le site de Gradignan » ci-après.

2. Evolution sur la performance

Les actions de formation, de recherche et transfert de l'IUT qui seront mises en œuvre à la rentrée de septembre 2009 ou qui sont envisagées pour 2010 et dans la perspective du prochain contrat quadriennal 2011-2014 contribuent à la performance de l'Université, au regard des objectifs et des indicateurs PAP de l'État, en particulier concernant les objectifs suivants :

- objectif « Répondre aux besoins de qualification supérieure »,

- objectif « Maîtriser l'offre de formation »,
- objectif « Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial »,
- objectif « Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur »,
- objectif « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »,
- objectif « Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ».

Par ailleurs, les équipes pédagogiques des départements de l'IUT, par des initiatives diversifiées (suivi régulier des étudiants par les directions des études, mise en place d'une pédagogie différenciée en fonction des publics accueillis, évaluation des enseignements pour améliorer leur adéquation aux profils des étudiants, mise en œuvre de modules de soutien et de méthodes pédagogiques innovantes, formation à la recherche documentaire, etc.), contribuent également à la performance de l'Université au regard des objectifs et des indicateurs PAP de l'État suivants :

- objectif « Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation »,
- objectif « Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche ».

Pour terminer, rappelons l'effort important consacré par l'IUT (le Service de Formation Continue en étroite collaboration avec les départements de formation) ces dernières années au développement de ses activités en formation continue (alternance, contrats de professionnalisation, contrats individuels de formation, contrats d'apprentissage, stages qualifiants, etc.). Cet effort sera poursuivi, certainement avec quelques difficultés pour maintenir l'accroissement de nos activités et du Chiffre d'Affaires que nous avons connu ces trois dernières années. Il contribuera à la performance de l'Université au regard de l'objectif PAP de l'État :

- objectif « Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie ».

3. Moyens 2009

3.1. Les ressources humaines

3.1.1. Emplois délégués par l'Etat (plafond d'emploi Etat)

A. Emplois d'enseignants au 1er septembre 2009 (prévisionnel)

Catégorie	Emplois	Potentiel
PR	24	22,83
MCF	85	84,60
Total EC	**109**	**107,43**
PRAG	52	103,00
PRCE	15	29,00
ENSAM		
PLP		
Total 2 degré	**67**	**132,00**
PAST	10	5,00
ATER	4	4,00
Moniteurs	> 11	> 3,66
Lecteur		
Maîtres de langue		
Total non-permanents	**> 25**	**> 12,66**
Total	**> 201**	**252,09**

Tableau 7a : Emplois d'enseignants au 1er septembre 2009 (prévisionnel)
Cf. Annexe 5a : Liste des emplois enseignants affectés à l'IUT au 1er septembre 2009

Commentaires

- Le potentiel exprimé ici en ETE (1 ETE par enseignant du supérieur et 2 ETE par enseignant du second degré) tient compte des temps partiels, de la décharge du directeur de l'IUT et de la décharge du futur Vice-président délégué aux relations internationales (septembre 2009).
- Les décharges accordées aux chefs de département ne sont pas comptabilisées dans le potentiel.
- Ce potentiel prend en compte les 4 nouveaux Maîtres de Conférences qui viennent d'être recrutés suite au redéploiement de 4 postes de MCF de l'Université vers l'IUT lors de la dernière campagne de gestion des emplois.
- Tous les contrats d'ATER (sur postes vacants, sur budget) seront à temps complets.
- Le nombre de Moniteurs qui seront affectés à l'IUT n'est pas encore connu. Compte tenu de son sous encadrement important, l'IUT souhaite retrouver à minima le même nombre de Moniteurs qu'en 2008-2009 (monitorats et contrats doctoraux « enseignement »).

B. Emplois BIATOS au 1er septembre 2009

Catégorie	ITRF	ASU	Total	ETP
A	16		16	15,8
B	20	2	22	22,0
C	32	8	40	39,8
Total	68	10	78	77,6

Tableau 7b : Emplois BIATOS au 1er septembre 2009
Cf. Annexe 5b : Liste des emplois BIATOS affectés à l'IUT au 1er septembre 2009

Commentaires

- Parmi les 16 emplois ITRF de catégorie A figure un emploi gagé (Ingénieur d'Etudes).
- Parmi les 67 emplois ITRF, 2 figurent sur le chapitre 231 (Scolarité).
- Parmi les 16 emplois ITRF de catégorie A figurent les 2 emplois d'Ingénieur de Recherche et d'Assistant Ingénieur obtenus par le rehaussement permis par l'Université de 2 postes de catégorie C.

3.1.2. Emplois contractuels sur budget Etat (plafond d'emploi contractuel)

N° Poste	Contractuel	Titulaire au
ADT WD0258	x	01/12/09
ADT WD0250	x	01/03/09
ADJA 03869F	x	01/12/09
ADJA 03870G	x	01/09/09

Tableau 7c : Postes BIATOS vacants au 1er septembre 2009 utilisés pour l'emploi de contractuels

Commentaires

Suivant les changements intervenant dans la carrière de ses personnels BIATOS (mutations, promotions, départs à la retraite, etc.), l'IUT est amené à disposer d'emplois devenus vacants.

En 2009, 4 postes BIATOS on été concernés par des mouvements : 2 ont permis ou vont permettre de recevoir des agents ayant réussi un concours durant le premier semestre de l'année. Les 2 autres, qui correspondent aux rehaussements de 2 postes de catégorie C en catégorie A, seront pourvus par concours en décembre prochain.

En plus de ces emplois vacants BIATOS, l'IUT dispose de 10 emplois PAST correspondant à 5 ETE (cf. Tableau 7a « Emplois d'enseignants au 1er septembre 2009 »).

3.1.3. Emplois contractuels sur budget propre

Catégorie	Technique	Administratif	Total	ETP
A		2	2	1,7
B	1	4	5	4,5
C	8	8	16	12,3
Total	9	14	23	18,5
Vacataires, Tuteurs		41	41	3,5

Tableau 7d : Emplois contractuels 2009 sur budget IUT

Commentaires

- Vacataires : il s'agit de vacataires employés pour venir en aide au Service de Scolarité lors des périodes d'activités intenses : vérifications des dossiers de candidature (plus de 6 500 dossiers de candidatures pour la rentrée de septembre 2009), inscriptions.
- Tuteurs PHASE : tuteurs rémunérés principalement pour l'accompagnement des étudiants handicapés (prise de notes de cours, assistance lors des épreuves, etc.).
- Tuteurs HSE : le département HSE est habilité pour la formation aux premiers secours. Certains étudiants de 2ème année, employés comme tuteurs, contribuent à la formation aux premiers secours des étudiants de 1ère année ainsi que des lycéens et collégiens d'établissements de l'Académie. Ces prestations extérieures sont facturées par l'IUT, et les tuteurs rémunérés.

En 2009, l'IUT a engagé, ou projette de le faire (année en cours), 23 agents en contrat à durée déterminée, représentant l'équivalent de 18,5 ETP et 41 vacataires ou tuteurs représentant l'équivalent de 3,5 ETP, soit un total de 64 contrats pour 22 ETP. Nous prévoyons donc une augmentation d'un agent par rapport à 2008, pour un bilan ETP égal à celui de 2008 (22 ETP).

La totalité des dépenses permettant d'assurer la paie de ces personnels contractuels repose sur le budget de l'IUT. Sur ce plan, l'Université n'apporte aucune contribution aux dépenses de l'IUT. En 2009, les salaires de ces personnels contractuels devraient représenter une dépense de **441 296 €** (coût prévisionnel employeur), soit une augmentation de plus de 15 K€ par rapport à 2008 (425 429 €).

3.1.4. Projection de la consommation des ETP et de la masse salariale

Cf. Annexe 6 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale projeté en 2009.

Note : Comme pour 2008, l'annexe 5a liste les emplois enseignants délégués à l'IUT au 1er septembre 2009 et la masse salariale prévisionnelle correspondante. Celle-ci est donnée pour les enseignants chercheurs globalement, sans tenir compte des destinations enseignement et recherche correspondant à leurs activités. Nous avons procédé de même dans l'annexe 6 ou la totalité de la masse salariale des enseignants chercheurs est comptabilisée dans la destination 101 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence ». Compte tenu de la diversité des activités des enseignants et enseignants chercheurs affectés à l'IUT (enseignements au niveau Master, encadrement de thèses, activités de recherche dans plusieurs champs disciplinaires), nous avons convenu avec l'Université de ne procéder à la ventilation précise de cette masse salariale qu'à l'occasion du prochain COM en 2010.
Par contre, l'annexe 6 donne une ventilation précise de la masse salariale des personnels BIATOS tenant compte des différentes activités qu'ils mènent (destinations « formation », « recherche », « pilotage » et « immobilier »).

3.1.5. Eléments d'analyse sur les ressources humaines

Personnels BIATOS

Concernant les personnels BIATOS, les moyens humains attribués à l'origine par l'intermédiaire du modèle *SanRemo* ne permettent pas de couvrir à la fois des besoins inhérents aux missions

premières de l'IUT, et d'accompagner des activités pourtant naturelles dans un IUT, telles que, pour ce qui nous concerne, le développement du CRED (Centre de Recherche, Étude et Développement), le soutien à des laboratoires de recherche (LGM^{2}B), l'accompagnement des activités autour de plateformes technologiques, le développement de la formation continue, l'accueil et l'accompagnement d'étudiants à besoins spécifiques (cellule PHASE), etc.

L'IUT, soucieux de valoriser son action et de répondre aux attentes de ses étudiants et personnels, ainsi que de ses différents partenaires, pratique dans ce domaine une politique volontaire qui l'a conduit à assurer en totale autonomie l'embauche d'un nombre non négligeable de contractuels : plus de 22% en 2008 et 2009 des ETP BIATOS. Dans les années à venir, compte-tenu de nos activités et de notre volonté de nous développer, il nous sera sans doute difficile de diminuer ce nombre de personnels contractuels. En effet, les perspectives d'obtenir des créations de postes BIATOS sont extrêmement réduites, et l'Université est dans une situation comparable à la notre, ce qui permet difficilement d'envisager des redéploiements.

Toutefois, le soutien au Hall Productique du département GMP et à la future plateforme technologique « Systèmes innovants et énergies renouvelables » du département GC en personnels techniques de niveau Ingénieur ou Assistant Ingénieur est indispensable. Une solution devra être trouvée avec l'Université, sans doute dans le cadre de la restructuration des activités de recherche dans le domaine de la Mécanique (cf. chapitre D paragraphe 1.2 « Actions de Recherche et de Transfert de Technologie »).

Par ailleurs, le repyramidage des services généraux de l'IUT entrepris cette année (2 postes de catégorie C transformés en catégorie A) par l'Université doit être poursuivi. Le redéploiement d'un poste BIATOS de l'Université pour le Service de Gestion Financière de l'IUT avait été prévu en 2008. Il est important que cette opération soit réalisée à court terme.

Dans ce contexte, le recours à des contrats à durée déterminée rémunérés sur ressources propres se poursuivra. Nous continuerons à veiller à ce que chaque nouvelle embauche repose sur un apport financier généré par un contrat ou une convention de partenariat ad hoc.

Personnels enseignants et enseignants chercheurs

Le tableau qui suit (Tableau 8 « Charge d'enseignement en 2008-2009 ») illustre bien le fort sous encadrement que connaît l'IUT.

Malgré une charge d'enseignement maîtrisée (H/E réel de 37,9 à rapprocher du H/E théorique de 36,5 du modèle *SanRemo* applicable à la dernière rentrée), le ratio Potentiel/Charge est de 62,8% (corrigé à 58,3% si on prend en compte le potentiel réel des enseignants du second degré).

Un autre indicateur qui révèle la situation difficile que connait depuis plusieurs années l'IUT est le volume d'heures complémentaires par ETE. En ne prenant en compte que 85% de la charge d'enseignement (en considérant que 15% de celle-ci doit être assurée par des professionnels comme cela est recommandé par nos Programmes Pédagogiques Nationaux), le nombre d'heures complémentaires est de 68 heures par ETE (82 heures si l'on considère le potentiel réel de l'IUT).

Parvenir à une charge d'enseignement supportable par les personnels enseignants de l'IUT afin qu'ils puissent remplir dans de meilleures conditions leurs différentes missions (notamment une meilleure implication dans la recherche pour les enseignants chercheurs) doit être une des priorités de notre Université.

Faute de créations d'emplois, un plan pluriannuel de redéploiements de postes d'enseignants chercheurs et d'enseignants de l'Université vers sa composante IUT doit être mis en place. L'Université a procédé cette année au redéploiement de 4 postes de MCF vers l'IUT. Cet effort doit être poursuivi en contribuant à un nécessaire accroissement du ratio PR/MCF aujourd'hui trop faible au sein de l'IUT (24 PR pour 85 MCF à la rentrée de septembre 2009).

3.2. La charge d'enseignement en 2008-2009

		hTD	
Charge d'enseignement		76 243	
		hTD	**%**
Potentiel (**théorique**)		47 883	62,8
Vacataires	Titulaires de l'établissement		
	Autres titulaires de l'Education Nationale		
	Autres		
Total		**0**	

Tableau 8 : Charge d'enseignement en 2008-2009

Commentaires

- La charge d'enseignement de 76 243 heures prend en compte un certain nombre d'activités annexes telles que notamment l'encadrement des stages (en 2008-2009, plus de 1 100 étudiants de l'IUT ont accompli un stage en entreprise).
- Cette charge d'enseignement de 76 243 heures, ramenée au nombre d'étudiants (2014 en 2008-2009), donne un ratio H/E de 37,9 à rapprocher du H/E de 36,5 pour les DUT secondaires (normes *SanRemo* toujours en vigueur à la rentrée de septembre 2008).
- Le potentiel théorique de 47 883 correspond au potentiel enseignants au 1er septembre 2008 (cf. tableau 3a).
- Le potentiel réel (potentiel second degré corrigé) est en fait de 44 447 heures, soit une perte de potentiel de 3 436 heures (cf. commentaires chapitre C paragraphe 3.2 « La charge d'enseignement en 2007-2008 »). Ainsi, le ratio réel Potentiel/Charge est de 58,3%.
- La répartition des enseignements n'est pas encore parfaitement connue, le dernier trimestre de l'année universitaire prenant fin en septembre 2009.
- La charge d'enseignement en 2008-2009 apparaît en augmentation de 0,24% par rapport à celle de 2007-2008 : elle est à rapprocher de l'accroissement de 3,44% de nos effectifs étudiants. L'IUT a ainsi veillé à une maîtrise de ses dépenses sur le plan des heures complémentaires d'enseignement.

Note sur la charge d'enseignement et le potentiel

Le nouveau décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 en application le 1er septembre 2009 instituant la règle « TP = TD » dans le service des enseignants chercheurs va engendrer une augmentation importante de la charge des IUT : la simulation faite à partir des heures d'enseignement des Programme Pédagogiques Nationaux sur nos effectifs étudiants actuels induit une surcharge d'environ 14 000 heures pour notre IUT, soit un surcoût de près de 590 K€. Sans moyens (humains et financiers) supplémentaires, il deviendra impossible de remplir nos missions.

Signalons par ailleurs que, pour l'année 2009-2010, l'Université n'a toujours pas adopté de règle pour déterminer le volume des heures complémentaires de chaque enseignant (« TP=TD » sur l'ensemble des heures effectuées dans l'année, « TP = 2/3 TD » au-delà du service fait de 192 heures pour les enseignants chercheurs ou de 384 heures pour les enseignants du second degré, heures de TP réparties dans le service et en heures complémentaires au prorata des heures faites). Nous souhaiterions que cette dernière règle utilisée auparavant par notre IUT (puis par l'Université) pour déterminer le nombre d'heures complémentaires des enseignants du second degré, située à mi-chemin entre le calcul le moins favorable pour les enseignants (« TP = 2/3 TD ») et le calcul le plus favorable (TP dans le service de 384h), soit appliquée à partir de septembre 2009 à tous les enseignants (enseignants chercheurs et enseignants du second degré).

3.3. Le patrimoine

Catégorie des locaux	SHON Formation (m^2)	SHON Recherche (m^2)	SHON Administration (m^2)	Total (m^2)
A	4 109	396	1 869	6 374
B	1 882		1 014	2 896
C	1 7905	69	11 948	29 922
D				0
E				0
Total	**23 896**	**465**	**14 831**	**39 192**

Tableau 9 : Patrimoine alloué à l'IUT au 1er septembre 2009

Concernant la situation actuelle du patrimoine, nous renvoyons au chapitre C « État des lieux » paragraphe 3.3 « Le patrimoine ».

Plusieurs opérations touchant à l'immobilier sont programmées au cours de l'année 2009. Elles relèvent de la maintenance des bâtiments et des installations, de leur mise en sécurité, ou sont relatives à l'extension ou à la restructuration de bâtiments existants, et à la construction d'une plateforme technologique au département GC.

Par ailleurs, la fin de l'année 2009 et l'année 2010 devraient être des périodes de réflexion avec l'Université afin de faire évoluer la situation immobilière sur le site de Gradignan et permettre à l'IUT de se développer, la réalisation d'un certain nombre de ses projets étant freinés par un manque de locaux.

3.3.1. Opérations 2009

Maintenance

Les principales opérations que nous prévoyons de réaliser à court terme (pour partie en 2009) sont :

- la sécurisation du site avec la mise en place de clôtures, portails et barrières dans la continuité de l'enclos existant,
- la réfection des sanitaires en HSE, GEII, MP et GC,
- la réfection de la zone administrative du département GMP,
- la réhabilitation de locaux au sein du département GEII pour la réalisation d'une plateforme de certification QualiPV (photovoltaïque),
- la réfection de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment SGM,
- la réfection de bureaux dans le bâtiment Administration,
- la réfection de sous-stations de chauffage (logements, GC),
- la réfection des voiries et l'aménagement des espaces extérieurs,
- la réfection des voies de circulation réservées aux handicapés,
- la mise en place de parking à vélos.

Mise en sécurité

Concernant la mise en sécurité des bâtiments et des installations, d'importants travaux seront réalisés courant 2009 sur les installations électriques (500 K€) et les ascenseurs (150 K€) afin de lever un certain nombre d'avis défavorables émis par la commission de sécurité et d'accessibilité. Ces travaux concernent :

- la mise en conformité des postes de livraison et de transformation électrique (remplacement de 6 transformateurs au pyralène, remplacement des cellules, passage de l'IUT sur 1 seul comptage au lieu de 2),

- la mise en service de la gestion de l'éclairage de sécurité,
- le remplacement de l'ensemble des tableaux électriques basse tension (généraux et secondaires, coffrets, etc.),
- la mise en conformité et aux normes d'accessibilité d'ici fin 2009 de 4 ascenseurs (bâtiments SGM, GEII, MP et HSE-INFO),
- le remplacement de 2 ascenseurs (bâtiments GC et Services Généraux).

Dans le cadre de l'opération de mise à 2 fois 3 voies de la Rocade (rive gauche, section A62 – A63), afin d'assurer les protections phoniques des bâtiments du site de Gradignan, le remplacement des menuiseries extérieures a été réalisé en 2005-2006 sur les départements MP, GEII et GMP, pour un montant de 360 K€. Notons que si l'objectif de répondre aux normes anti-bruit a été atteint, l'isolation thermique des bâtiments est loin d'être satisfaisante ce qui conduit à des conditions de travail difficiles pour les personnels et les étudiants, et un certain nombre de problèmes pour les matériels présents dans certaines salles. La suite de cette opération consistera à remplacer, à terme, les menuiseries des bâtiments Administration, HSE-INFO, GMP et GC. Cette opération, qui peut être qualifiée de « lourde », pourrait être associée aux travaux à réaliser sur le clos et le couvert dans le cadre de l'Opération Campus.

Rénovation et extension du Hall Productique du département GMP

Dans le cadre du Contrat de Projets État Région (CPER 2007-2013), l'IUT a obtenu le financement total (pour un montant de 1,5 M€) de la rénovation et de l'extension du Hall Productique du département GMP (rénovation des 1400 m² existants et extension de 600 m²).
Grâce à l'Université qui a soutenu prioritairement ce projet, les travaux ont démarré fin avril 2009 pour une réception des locaux prévus fin janvier 2010, soit au début des semestres 2 et 4 de l'année 2009-2010. Ces travaux s'accompagnent également de la restructuration de plusieurs salles de TD du département GMP en une salle de contrôle pouvant accueillir 150 étudiants et la réfection des sanitaires attenants. L'utilisation de cette salle sera mutualisée au niveau de l'IUT (les sept départements du site de Gradignan).

La réalisation de ces travaux va permettre de réorganiser l'ensemble des activités du cœur de métier de la production dans des locaux modernes, adaptés aux besoins actuels et futurs de formation, de recherche et de transfert de technologie.

Construit au début des années 70, le département GMP n'avait pas subi de transformation majeure depuis.

Durant cette période, il a été doté d'équipements lourds :

- machines outils à commande numérique de capacité et de volume de plus en plus conséquents,
- plateau des Techniques Avancées d'Usinage construit autour de la plateforme UGV (Usinage à Grande Vitesse) pour laquelle l'IUT a consenti un investissement important sur fonds propres (voisin de 100 K€).

Par une mutualisation de ses installations, le département GMP a pu accueillir durant ces années :

- les équipes de recherche du LGM²B (EA 496 Université Bordeaux 1, cf. chapitre C « État des lieux » paragraphe 1.2.1 « Les laboratoires et les centres de transfert de technologie ») qui disposent ainsi de moyens techniques pour la recherche et le transfert de technologie,
- les étudiants préparant le DUT GMP : un premier groupe d'étudiants en apprentissage sera accueilli à la rentrée de septembre 2009,
- les étudiants de la Licence Professionnelle « Techniques d'Usinage Avancées et Ingénierie des Équipements Associés », labellisée par le pôle de compétitivité mondial Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués (« Aerospace Valley »),
- des étudiants d'autres départements de l'IUT (Mesures Physiques depuis plusieurs années, Science et Génie des Matériaux plus récemment) ou d'autres formations de l'Université (Institut de Maintenance Aéronautique, Master Mécanique et Ingénierie, etc.)

La restructuration et l'extension engagées vont permettre de disposer de locaux modernes,

conformes aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Construction de la plateforme technologique du département GC

Le projet consiste en la réalisation à l'IUT, à échéance 2010 (les travaux devraient débuter fin 2009), dans les installations du département Génie Civil, d'une plateforme technologique dédiée aux questions énergétiques du bâtiment : maîtrise de la demande énergétique, des équipements techniques, des solutions constructives et des énergies renouvelables. Elle constituera un outil expérimental et démonstrateur couvrant la plus large gamme possible des technologies traditionnelles et innovantes disponibles à ce jour.

Cette plateforme, qui s'inscrit dans la stratégie « construction durable» soutenue par la Région Aquitaine (Pôle de Compétitivité régional CREAHd : Construction, Ressources, Environnement, Aménagement et Habitat durables), proposera à l'échelle régionale une vitrine technologique lisible et opérationnelle pour contribuer aux missions de formation initiale et continue, de recherche (deux UMR sont partenaires du projet) et de transfert de technologie (partenariat avec la cellule de valorisation et transfert technologique « ECOCAMPUS » de l'Université).

Le volet formation s'articulera suivant une double stratégie de professionnalisation et de mutualisation de moyens au sein de l'Université pour permettre d'élargir l'offre de formation continue et de certification d'entreprises. Il permettra un enrichissement conséquent de l'offre sur les questions énergétiques pour lesquelles les besoins en formation sont en constante progression.

Cette plateforme sera utilisée dans toutes les formations diplômantes (niveaux II et III) proposées par le département Génie Civil de l'IUT (environ 340 étudiants en formation : DUT en formation initiale et par apprentissage, cinq Licences Professionnelles).

Elle sera pleinement intégrée à l'ensemble des ressources mises à disposition des formations de l'Université Bordeaux 1 et d'autres établissements (niveau I ainsi que niveaux IV et V). On peut citer par exemple :

- la Licence « Génie des Constructions » et les Masters « Génie Civil » de l'Université,
- l'IUFM (Université Montesquieu Bordeaux IV), l'École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, le CNAM et l'ENSAM dans le cadre d'accords de mutualisation inter-établissements sur le site bordelais,
- l'ISABTP (Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics, École d'Ingénieurs interne à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour située à Anglet) dans le cadre d'une ouverture inter-établissements encouragée à l'échelle régionale,
- le CFBTP de Blanquefort (CFA du Bâtiment et des Travaux Publics) partenaire depuis plus de 12 ans de l'IUT dans le cadre du DUT GC par apprentissage : formations de niveaux IV et V sur les thèmes de la construction durable, de la qualité environnementale et de l'énergétique du bâtiment,
- le Lycée Technique Professionnel de Blanquefort.

Elle sera également utilisée pour la formation en alternance (contrats de professionnalisation au sein des Licences Professionnelles portées par le département GC) et dans le cadre d'actions spécifiques de formation continue organisées au département GC (règlementation acoustique, réglementation thermique, formation des professionnels à l'installation des pompes à chaleur (formation QUALIPAC)).

Le financement de la construction de cette plateforme, pour un coût prévisionnel de 1,8 M€, sera assurée sur ressources propres de l'IUT (1,2 M€ sur les reports 2008 de l'IUT ont été mutualisés par l'Université sur un fonds de réserve dédié au financement de cette opération), et par une aide de la Région Aquitaine.

Création d'une plateforme technologique « Réseaux et Énergies renouvelables »

Le domaine du Génie Electrique s'oriente de plus en plus vers les secteurs de la supervision des systèmes (réseau), des énergies renouvelables et de la gestion de l'énergie électrique. Cette orientation se traduit par de nombreuses créations d'emplois dans ces secteurs. Soucieux de suivre

cette évolution pour notamment répondre à la demande des industriels, le département GEII a entrepris depuis deux ans de profondément faire évoluer son offre de formation notamment dans le cadre des Licences Professionnelles « Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels - SARI » et « Production et Gestion Durable de l'Energie Electrique » (en cours d'habilitation pour cette dernière). Cette évolution significative nécessite aujourd'hui la mise en place d'une plateforme technologique « Réseau et Énergies Renouvelables ».

Cette plateforme technologique, d'une superficie totale de 200 m² (Réseau 100 m², Énergies Renouvelables 100 m²) conduit à définir un plan de rénovation de certains locaux du département. L'objectif est de regrouper géographiquement les thèmes Réseaux et Énergies Renouvelables du fait de leurs fortes interactions pédagogiques notamment sur les aspects domotique / immotique.

Le projet évalué à 100 K€ est financé à 50% par le département GEII et à 50% par des fonds d'intervention. Sa réalisation est prévue d'ici la fin de l'année 2009.

Construction d'un laboratoire d'ergonomie au département HSE

Un autre projet devrait être mené à son terme courant 2009. Il concerne la construction d'un laboratoire d'Ergonomie au département HSE pour un montant d'environ 200 K€. Ce projet vise à doter le département HSE d'un espace conforme aux besoins des formations qu'il dispense, et notamment de la Licence Professionnelle QHSE (Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement).

3.3.2. Évolution de la situation immobilière sur le site de Gradignan

Le développement que nous souhaitons pour notre IUT est freiné par un manque de locaux. Cette situation, déjà existante par le passé, et rappelée lors de la dernière évaluation de l'IUT effectuée en 2005, n'a pas évolué puisque deux bâtiments du site de Gradignan sont toujours occupés, l'un par le département Carrières Sociales de l'IUT Bordeaux 3 jusqu'à fin 2010, l'autre par le département GLT de l'IUT Bordeaux IV et plusieurs services de l'Université Bordeaux IV.

Pourtant, tout avait été programmé et acté dans une opération pluriannuelle dite « opération à tiroirs » réalisée pour partie à ce jour mais qui n'a toujours pas été menée à son terme. Elle reposait sur le constat évident que le site ne permet pas le développement des trois IUT, Bordeaux 1, Bordeaux 3 et Bordeaux IV.

Partant de ce constat, il avait été programmé dans le Contrat de Plan État Région 2000-2006 les constructions d'un bâtiment permettant d'accueillir en centre ville (Renaudel) l'IUT Bordeaux 3, et d'un bâtiment sur la rive droite (La Bastide, Pôle de Gestion) pour l'installation de l'IUT Bordeaux IV. Ces constructions devaient permettre le développement de ces deux IUT, l'IUT Bordeaux 1 bénéficiant pour sa part des locaux libérés pour son propre développement.

La dernière tranche concernant l'IUT Bordeaux 3 sera terminée fin 2010, et le dernier bâtiment occupé sur le site de Gradignan par cet IUT (département Carrières Sociales) devrait être libéré début 2011. Ceci devrait nous permettre d'étendre la surface dédiée à notre bibliothèque et sans doute de décongestionner les départements INFO et HSE aujourd'hui très à l'étroit dans un même bâtiment.

Ainsi, la réhabilitation du bâtiment libéré par l'IUT Bordeaux 3 doit être programmée pour être réalisée début 2011. Cette réhabilitation pourrait être assurée dans le cadre de l'Opération Campus. Le bâtiment concerné devant être libéré fin 2010, l'Université devrait trouver là un terrain favorable pour expérimenter et initier les travaux réalisés dans le cadre de cette opération.

Par contre, bien que la construction du bâtiment pour l'IUT Bordeaux IV soit achevée depuis plusieurs années, l'Université Bordeaux IV continue d'occuper un bâtiment complet sur le site de Gradignan empêchant ainsi le développement de notre IUT. Les engagements pris dans l'opération initiale n'ont donc clairement pas été respectés par l'Université Bordeaux IV.

L'Université Bordeaux 1, qui doit permettre le développement de son IUT, ne peut se satisfaire de cette situation, même si d'autres « locataires » du site n'ayant pas les mêmes objectifs de développement ne voient pas de raison à ce que la situation évolue dans le sens de ce qui avait été

programmé.

3.4. Moyens financiers

Le Conseil de l'IUT est appelé à voter un budget propre qui est ensuite intégré dans le budget de l'université.

Il est établi sur la base de la dotation d'Etat de 2008 (DGF, Contrat) et des ressources propres à l'IUT.

Origine		Montant en €
Subvention de l'Etat attribuée par l'université ou identifiée par l'Etat		**3 293 000 €**
	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	3 285 000 €
	Autres ministères	8 000 €
Autres subventions et dotations		**472 300 €**
	Collectivités Locales	442 000 €
	Union Européenne	30 300 €
	ANR	
	Dotations	
	Divers	
Ressources propres		**2 182 830 €**
	Droits d'inscriptions	196 000 €
	Redevances sur prestations intellectuelles	
	Contrats de recherche hors ANR	
	Prestation de formation continue	1 388 230 €
	Taxe d'apprentissage	394 000 €
	Autres Prestations (Etudes et travaux, ventes de produits et services)	204 600 €
	Divers	
TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement		**5 948 130 €**
RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement		**966 410 €**
	Total général	**6 914 540 €**

Tableau 10 : Budget primitif 2009, présentation des recettes de l'UB IUT par origine
Cf. Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2009

Commentaires

- Les recettes sur la ligne MESR correspondent à la DGF, à la part du Contrat Quadriennal perçue par l'IUT, et au financement CPER (800 K€) du Hall Productique du département GMP.
- La ligne « Autres Ministères » correspond aux subventions perçues pour notre action d'ingénierie pédagogique au Gabon.
- La ligne « Collectivités Locales » recouvre les subventions des collectivités agenaises, de la Région, et du CNASEA.
- La ligne « Union Européenne » correspond au financement des deux projets européens VME (département MP) et ENTER (CRED) auxquels participe l'IUT.
- La ligne « Autres prestations » correspond à des délégations d'heures, aux conventions de gestion du site, à des prestations du CRED, etc.
- Les recettes ne donnant pas lieu à encaissement correspondent à des prestations internes, à des refacturations internes de frais de personnels, et à des écritures de reprise de subventions.

4. Projets pluriannuels d'investissement

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été mis en place à l'IUT en 1999. Il poursuivait plusieurs objectifs :

- mutualiser certaines ressources des départements et services transversaux de l'IUT pour mener à bien des projets d'envergure,
- conduire une démarche pluriannuelle en matière d'investissement,
- afficher un ensemble de projets cohérents, en interne et pour nos partenaires.

Chaque année, lorsque cela était possible, une partie des reports de l'IUT permettait d'alimenter ce plan pluriannuel d'investissement.

Ce PPI a permis de réaliser plusieurs opérations importantes, liées souvent à la maintenance des bâtiments et au renouvellement de divers matériels pédagogiques. Par exemple, en 2005, le PPI a permis de financer le remplacement de la chaudière « collective » de l'IUT (investissement de 350 K€) sans avoir recours à une aide de la part de l'Université.

Fin 2008, l'Université a décidé de mutualiser la totalité des reports des secteurs « fonctionnement » et « enseignement » de chacune de ses composantes (y compris les reports issus de la formation continue et de la Taxe d'Apprentissage). Cette mutualisation ne concerne toutefois pas les opérations pluriannuelles, et un prélèvement de seulement 3% est effectué sur les reports « recherche ».

La contribution de l'IUT à ces fonds mutualisés a été importante, en particulier si on la compare à celle des autres composantes.

Une part importante de cette contribution de l'IUT s'explique par le financement que nous avions prévu pour la construction de la plateforme technologique « Systèmes innovants et énergies renouvelables » du département Génie Civil pour un coût global estimé à 1 800 K€. Cette construction ne devant démarrer que fin 2009 ou début 2010, l'Université a placé sur un fonds de réserve la somme de 1 200 K€ prélevée sur les reports de l'IUT. L'Université s'est engagée à restituer cette somme au démarrage des travaux de construction de la plateforme.

Concernant les autres fonds mutualisés (fonds de soutien recherche, fonds de soutien formation et fonds d'intervention), l'Université a récemment procédé à un appel à projets auquel l'IUT a répondu. Plusieurs projets portés par l'IUT ont été retenus, permettant ainsi de retrouver une partie des reports mutualisés fin 2008.

De manière analogue, l'Université a décidé que les amortissements seraient globalisés dans un unique CR de l'Université (l'IUT procédait depuis plusieurs années en interne à la prise en compte des amortissements dans son budget). Le montant total des amortissements pour l'année 2008 concernant l'IUT s'élève à 570 890 €. Aujourd'hui, aucune règle n'a été donnée quant à l'utilisation de ce CR et de la gestion qui sera faite de la CAF de l'IUT.

E. Évaluation et suivi

1. Évaluation

Une analyse partagée de la situation reposant sur des indicateurs définis conjointement constituera le préalable à la négociation entre les parties du contrat suivant. L'évaluation sera dotée d'un volet qualitatif visant à s'assurer de la réalité du cadre d'autonomie consenti à l'IUT par l'université.
En outre, l'IUT réalisera son évaluation selon les modalités de la procédure ministérielle conçue pour mettre en évidence les points forts, les points faibles et les perspectives propres à l'institut et aux formations qu'il dispense. La situation de l'IUT ou de ses départements sera décrite suivant les objectifs stratégiques figurant dans le projet annuel de performance (PAP) en matière de formation, de recherche universitaire et de vie étudiante. Cette description s'accompagnera de données chiffrées et de tout élément d'éclairage sur les différents domaines abordés, en comparaison de la situation du début de contractualisation. Les objectifs stratégiques et les projets prioritaires de l'IUT pour la période du contrat quadriennal suivant seront présentés en fonctions des éléments précédents. Le dossier d'auto-évaluation, après validation par le conseil de l'IUT, sera présenté au CEVU et au Conseil d'Administration de l'université. Il sert de base à l'évaluation de l'institut qui sera réalisée dans le cadre de la commission consultative nationale des IUT en s'appuyant sur les travaux des commissions pédagogiques nationales pour ce qui concerne l'activité spécifique de chaque département. Les conclusions de ces évaluations enrichiront le CIPOM suivant.

En élargissant le champ des responsabilités des universités, la loi LRU leur impose en contrepartie des obligations nouvelles pour améliorer la qualité de leur gestion et permettre la certification de leurs comptes.
L'IUT appliquera les protocoles d'audit interne mis en place par l'Université dans le cadre de la certification de ses comptes.
Pour sa part, l'IUT devra être en mesure de fournir une information complète et consolidée sur ses comptes.

2. Suivi du Contrat interne d'Objectifs et de Moyens

Un rapport synthétique d'avancement annuel accompagné d'un tableau de bord permettra son suivi et le cas échéant, la mise en œuvre d'actions correctives.
Ce rapport, après validation par le conseil de l'IUT puis le CA de l'université sera communiqué à la Commission Consultative Nationale et à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

3. Durée du Contrat interne d'Objectifs et de Moyens

Ce **Contrat interne d'Objectifs et de Moyens** régissant les relations entre l'Université Bordeaux 1 et son IUT au cours de l'année 2009 a été approuvé

- par le Conseil de l'IUT du 8 juillet 2009.

Il sera examiné par

- le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux 1 du 15 octobre 2009.

L'IUT sera étroitement associé à la préparation du Contrat Quadriennal 2011-2014 de l'Université. Le prochain Contrat interne d'Objectifs et de Moyens entre l'Université et l'IUT sera élaboré à cette occasion.

A Gradignan, le 10 septembre 2009

Jean-Marie TROUCHE
Président du Conseil de l'IUT Bordeaux 1

Serge DULUCQ
Directeur de l'IUT Bordeaux 1

A Talence, le .....

Alain BOUDOU
Président de l'Université Bordeaux 1

F. Annexes

Annexe 1 : Liste des diplômes 2008-2009 (et à la rentrée de septembre 2009)

Annexe 2a : Liste des emplois enseignants délégués à l'IUT au 1er septembre 2008 et masse salariale 2008

Annexe 2b : Liste des emplois BIATOS délégués à l'IUT au 1er septembre 2008 et masse salariale 2008

Annexe 3 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale 2008

Annexe 4 : Budget primitif de dépenses de 2008

Annexe 5a : Liste des emplois enseignants délégués à l'IUT au 1er septembre 2009 et masse salariale prévisionnelle 2009

Annexe 5b : Liste des emplois BIATOS délégués à l'IUT au 1er septembre 2009 et masse salariale prévisionnelle 2009

Annexe 6 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale projetée en 2009

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2009

Annexe 1 : Liste des diplômes 2008-2009

(les mêmes diplômes sont proposés à la rentrée de septembre 2009)

	Intitulé	Année d'ouverture
DUT secondaires		
1	GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	1966
2	GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE	1966
3	MESURES PHYSIQUES	1969
4	HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	1970
5	GENIE CIVIL	1971
6	INFORMATIQUE	1971
7	QUALITE, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION	1993
8	SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX	2003
LP secondaires		
1	LPro Bois Construction	2000
2	LPro Gestion des Projets Innovants	2000
3	LPro Management du Risque BTP	2001
4	LPro Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement	2002
5	LPro Maîtrise de l'Energie et Confort dans le Bâtiment	2002
6	LPro Assistant Chef de Projet Informatique	2003
7	LPro Métiers de la Microélectronique et des Microsystèmes	2004
8	LPro Economie de la Construction	2005
9	LPro Techniques d'Usinage Avancées et Ingénierie des Équipements Associés	2005
10	LPro Management de Production	2006
11	LPro Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels	2007
12	LPro Développeur en Image et Son Numériques	2007
13	LPro Management de la Mesure et du Contrôle Industriel	2007
14	LPro Conducteur de Travaux en Maisons Individuelles	2008
15	LPro Technologies de mises en œuvre, conception et assemblage des structures composites	2008
16	LPro Services Energétiques	2007
DUT tertiaires		
1	GESTION ADMINSTRATIVE ET COMMERCIALE	2000
LP tertiaires		
1	LPro Gestion du Patrimoine Immobilier	2006

Annexe 2a : Liste des emplois enseignants délégués à l'IUT au 1er septembre 2008 et masse salariale 2008

EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DELEGUES A L'IUT au 1er septembre 2008					MASSE SALARIALE ANNEE CIVILE 2008 BUDGET ETAT				x	= Estimation
	GRADE	ECHELON	POSTE	QUOTITE	Brut	Indemn.	Charges	TOTAL		Remarque
PR : 24 emplois										
1	CE	1	900		69 442 €	15 247 €	51 851 €	136 540 €		
2	CE	1	556		67 513 €	1 219 €	49 797 €	118 529 €		
3	1C	3	142		63 646 €	7 797 €	47 280 €	118 723 €		
4	1C	3	1163		62 279 €	9 641 €	46 365 €	118 286 €		
5	1C	3	1134		60 967 €	7 797 €	45 307 €	114 071 €		
6	1C	3	562		63 646 €	1 219 €	46 951 €	111 816 €		
7	1C	3	1129		56 927 €	2 683 €	42 065 €	101 674 €	x	
8	1C	3	223		56 927 €	2 683 €	42 065 €	101 674 €	x	
9	1C	2	141		57 850 €	1 219 €	42 684 €	101 753 €		
10	1C	2	524		50 627 €	7 553 €	37 683 €	95 864 €		
11	1C	1	234		44 891 €	6 249 €	33 395 €	84 536 €		
12	2C	6	979		60 454 €	2 523 €	44 242 €	107 218 €		
13	2C	6	311		52 656 €	1 219 €	38 859 €	92 735 €		
14	2C	6	1306		52 656 €	1 219 €	38 859 €	92 735 €		
15	2C	6	145		52 656 €	1 219 €	38 859 €	92 735 €		
16	2C	6	797		50 945 €	1 247 €	37 601 €	89 792 €		
17	2C	5	1005		44 891 €	11 116 €	33 531 €	89 539 €		
18	2C	5	140		44 891 €	7 553 €	33 460 €	85 905 €		
19	2C	5	1131		44 891 €	6 249 €	33 395 €	84 536 €		
20	2C	5	1364		44 891 €	6 249 €	33 395 €	84 536 €		
21	2C	5	544		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
22	2C	5	605		43 663 €	1 219 €	32 239 €	77 121 €		
23	2C	5	1291		43 663 €	1 219 €	32 239 €	77 121 €	x	
24	2C	3	622		52 892 €	3 994 €	39 172 €	96 059 €	x	
MCF : 81 emplois										
25	HC	6	840		51 374 €	1 219 €	37 915 €	90 508 €		
26	HC	6	628		50 516 €	2 523 €	37 349 €	90 388 €		
27	HC	6	839		47 355 €	2 576 €	35 025 €	84 955 €		
28	HC	6	546		45 440 €	2 548 €	33 614 €	81 602 €		
29	HC	6	630		48 003 €	2 554 €	35 499 €	86 056 €	x	2 titulaires
30	HC	6	318		48 524 €	2 811 €	35 896 €	87 231 €	x	2 titulaires
31	HC	5	976		44 891 €	4 538 €	33 309 €	82 739 €		
32	HC	5	818		44 891 €	2 523 €	33 209 €	80 623 €		
33	HC	5	553		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
34	HC	5	563		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
35	HC	5	807		43 253 €	1 219 €	31 937 €	76 409 €		
36	HC	4	602		41 448 €	2 523 €	30 673 €	74 644 €		
37	CN	9	564		44 891 €	2 548 €	33 210 €	80 649 €		
38	CN	9	327		44 891 €	2 548 €	33 210 €	80 649 €		

39	CN	9	547		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
40	CN	9	545		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
41	CN	9	663		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
42	CN	9	560		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
43	CN	9	662		43 161 €	1 219 €	31 869 €	76 249 €		
44	CN	9	1051		34 802 €	3 108 €	24 237 €	62 147 €	x	2 ATER 50 %
45	CN	8	856		42 814 €	1 247 €	31 615 €	75 675 €		
46	CN	7	551		40 955 €	4 701 €	30 419 €	76 075 €		
47	CN	7	940		40 683 €	4 701 €	30 219 €	75 603 €		
48	CN	7	568		40 955 €	2 523 €	30 310 €	73 788 €		
49	CN	7	1130		39 588 €	2 523 €	29 304 €	71 416 €		
50	CN	7	315		39 588 €	1 219 €	29 239 €	70 047 €		
51	CN	6	309		37 744 €	7 900 €	28 198 €	73 842 €		
52	CN	6	638		39 314 €	2 523 €	29 103 €	70 940 €		
53	CN	6	873		39 314 €	2 523 €	29 103 €	70 940 €		
54	CN	6	307		39 314 €	2 523 €	29 103 €	70 940 €		
55	CN	6	1164		39 314 €	1 247 €	29 039 €	69 600 €		
56	CN	6	627		39 314 €	1 247 €	29 039 €	69 600 €		
57	CN	6	567		39 314 €	1 219 €	29 037 €	69 571 €		
58	CN	6	312		39 314 €	1 219 €	29 037 €	69 571 €		
59	CN	6	799		37 954 €	1 219 €	28 036 €	67 209 €		
60	CN	6	552		37 954 €	1 219 €	28 036 €	67 209 €	x	
61	CN	5	314		36 799 €	7 828 €	27 493 €	72 120 €		
62	CN	5	1322		36 799 €	5 933 €	27 421 €	70 154 €		
63	CN	5	855		36 799 €	5 933 €	27 421 €	70 154 €		
64	CN	5	557		36 799 €	4 701 €	27 360 €	68 860 €		
65	CN	5	1381		37 706 €	1 244 €	27 809 €	66 760 €		
66	CN	5	550		34 978 €	4 701 €	26 020 €	65 699 €		
67	CN	5	1318		36 346 €	2 438 €	26 913 €	65 696 €		
68	CN	5	1254		36 799 €	1 247 €	27 187 €	65 233 €		
69	CN	5	1067		36 799 €	1 247 €	27 187 €	65 233 €		
70	CN	5	1213		36 799 €	1 219 €	27 186 €	65 204 €		
71	CN	5	629		36 648 €	1 219 €	27 074 €	64 941 €		
72	CN	5	575		36 497 €	1 219 €	26 963 €	64 679 €		
73	CN	5	874		34 910 €	1 219 €	25 795 €	61 924 €		
74	CN	5	613		34 751 €	1 219 €	25 678 €	61 647 €		
75	CN	4	548		34 065 €	4 701 €	25 347 €	64 113 €		
76	CN	4	1135		35 091 €	1 219 €	25 877 €	62 187 €		
77	CN	4	1127		35 091 €	1 219 €	25 877 €	62 187 €	x	
78	CN	4	316		34 065 €	2 369 €	25 230 €	61 664 €		
79	CN	4	554		34 065 €	2 369 €	25 230 €	61 664 €		
80	CN	4	1324		34 065 €	2 369 €	25 230 €	61 664 €		
81	CN	4	1335		34 065 €	1 247 €	25 174 €	60 486 €		
82	CN	4	726		34 065 €	1 219 €	25 173 €	60 457 €		
83	CN	4	313		34 065 €	1 219 €	25 173 €	60 457 €		
84	CN	4	1302		34 051 €	4 786 €	22 088 €	60 925 €	x	2 ATER 50 %
85	CN	3	612	CLD	35 543 €	1 219 €	28 323 €	65 085 €		2 ATER
86	CN	3	854		30 839 €	1 256 €	22 797 €	54 892 €		
87	CN	3	737		30 839 €	1 247 €	22 797 €	54 882 €		

88	CN	3	1334		30 839 €	1 219 €	22 795 €	54 854 €		
89	CN	3	317		30 839 €	1 219 €	22 795 €	54 854 €		
90	CN	3	1343		30 839 €	1 219 €	22 795 €	54 854 €		
91	CN	3	616		30 719 €	1 219 €	22 707 €	54 645 €		
92	CN	3	543		29 537 €	1 219 €	21 836 €	52 592 €		
93	CN	3	736		29 151 €	1 219 €	21 551 €	51 921 €		
94	CN	3	306		29 030 €	1 247 €	21 463 €	51 740 €		
95	CN	3	923		28 062 €	1 219 €	20 748 €	50 029 €		
96	CN	3	1307		34 807 €	1 237 €	21 703 €	57 748 €	**x**	1 ATER 100%
97	CN	3	800		27 145 €	1 219 €	17 000 €	45 364 €	**x**	1 ATER 100%
98	CN	2	558		27 941 €	1 247 €	20 660 €	49 848 €		
99	CN	2	555		27 941 €	1 219 €	20 659 €	49 819 €		
100	CN	2	1367		27 941 €	1 219 €	20 659 €	49 819 €		
101	CN	2	308		27 941 €	1 219 €	20 659 €	49 819 €		
102	CN	2	1132		25 866 €	1 219 €	19 129 €	46 214 €		
103	CN	2	614		25 866 €	1 219 €	19 129 €	46 214 €		
104	CN	2	549	80%	23 949 €	1 045 €	17 708 €	42 702 €		
105	CN	1	725		25 866 €	2 196 €	19 178 €	47 239 €		
PRAG : 52 emplois										
106	HC	6	644		52 656 €	2 788 €	38 938 €	94 382 €		
107	HC	6	1249		52 656 €	2 788 €	38 938 €	94 382 €		
108	HC	6	801		52 656 €	1 219 €	38 859 €	92 735 €		
109	HC	6	731		52 656 €	1 219 €	38 859 €	92 735 €		
110	HC	6	646		50 859 €	1 219 €	37 536 €	89 615 €		
111	HC	6	912		50 945 €	1 219 €	37 599 €	89 763 €		
112	HC	6	597		48 812 €	1 247 €	36 031 €	86 089 €		
113	HC	6	1250		45 988 €	2 576 €	34 018 €	82 581 €		
114	HC	6	1055		45 988 €	1 219 €	33 950 €	81 157 €		
115	CN	11	643		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
116	CN	11	640	50%	21 797 €	1 474 €	16 143 €	39 414 €		
117	CN	10	641		42 814 €	6 945 €	31 900 €	81 659 €		
118	CN	10	1082		44 891 €	1 219 €	33 143 €	79 254 €		
119	CN	10	1078		42 814 €	2 523 €	31 679 €	77 016 €		
120	CN	10	1058		42 814 €	2 523 €	31 679 €	77 016 €		
121	CN	10	1314		42 814 €	1 247 €	31 615 €	75 675 €		
122	CN	10	647		42 814 €	1 219 €	31 614 €	75 646 €		
123	CN	10	1246		42 814 €	1 247 €	31 615 €	75 675 €		
124	CN	9	799		40 134 €	2 523 €	29 706 €	72 364 €		
125	CN	9	1054		37 400 €	3 567 €	27 746 €	68 713 €		
126	CN	9	972		37 400 €	2 469 €	27 691 €	67 560 €		
127	CN	9	650		37 986 €	1 219 €	28 029 €	67 234 €		
128	CN	9	1145		37 400 €	1 219 €	27 628 €	66 248 €		
129	CN	9	1018		40 134 €	6 945 €	29 928 €	77 007 €		
130	CN	8	1212		37 400 €	6 693 €	27 902 €	71 995 €		
131	CN	8	1089		37 400 €	4 394 €	27 787 €	69 582 €		
132	CN	8	670		37 400 €	2 063 €	27 671 €	67 134 €		
133	CN	8	768		37 400 €	1 653 €	27 650 €	66 704 €		
134	CN	8	1069		37 400 €	1 219 €	27 628 €	66 248 €		
135	CN	8	598		37 400 €	1 219 €	27 628 €	66 248 €		

136	CN	8	1336		32 694 €	1 372 €	24 495 €	58 561 €	x	PLP
137	CN	7	590		35 102 €	2 400 €	25 977 €	63 479 €		
138	CN	7	672		34 721 €	2 389 €	32 794 €	69 904 €		
139	CN	7	1245		34 905 €	1 219 €	25 782 €	61 907 €		
140	CN	7	1087		34 721 €	1 219 €	25 656 €	61 596 €		
141	CN	7	585		34 276 €	1 219 €	25 328 €	60 824 €		
142	CN	7	588		32 425 €	1 247 €	23 966 €	57 637 €		
143	CN	7	648		32 425 €	1 219 €	23 964 €	57 608 €		
144	CN	7	645		32 425 €	1 219 €	23 964 €	57 608 €	x	
145	CN	6	1308		33 132 €	2 341 €	24 507 €	59 980 €		
146	CN	6	1016		32 425 €	1 351 €	23 964 €	57 740 €		
147	CN	6	599		32 425 €	1 247 €	23 966 €	57 637 €		
148	CN	6	1321		32 425 €	1 219 €	23 964 €	57 608 €		
149	CN	5	1344		30 292 €	2 256 €	22 444 €	54 992 €		
150	CN	5	669		30 292 €	2 256 €	22 444 €	54 992 €		
151	CN	5	639		30 934 €	1 219 €	22 834 €	54 987 €		
152	CN	5	626		28 324 €	1 219 €	20 941 €	50 484 €		
153	CN	5	1309		24 004 €	1 219 €	17 757 €	42 980 €		
154	CN	5	582		28 324 €	1 219 €	20 941 €	50 484 €	x	
155	CN	5	561		28 324 €	1 219 €	20 941 €	50 484 €	x	
156	CN	5	594		32 694 €	1 372 €	24 495 €	58 561 €	x	PLP
157	CN	4	589		29 049 €	1 219 €	21 440 €	51 708 €		
PRCE : 15 emplois										
158	HC	7	674		43 575 €	1 219 €	32 137 €	76 931 €		
159	HC	7	739		41 284 €	2 523 €	30 553 €	74 361 €		
160	HC	7	583	80%	37 350 €	1 037 €	27 550 €	65 937 €		
161	HC	6	651		37 495 €	6 645 €	27 969 €	72 109 €		
162	HC	6	596		40 517 €	1 219 €	29 923 €	71 659 €		
163	HC	6	584		40 517 €	1 219 €	29 923 €	71 659 €		
164	HC	6	586		40 517 €	1 219 €	29 923 €	71 659 €		
165	CN	11	819		34 681 €	1 247 €	25 628 €	61 556 €		
166	CN	10	767		33 464 €	1 210 €	24 730 €	59 403 €		
167	CN	9	1168		31 656 €	1 261 €	23 367 €	56 285 €		
168	CN	9	765		31 003 €	1 247 €	22 918 €	55 167 €		
169	CN	9	595		31 003 €	1 219 €	22 916 €	55 139 €		
170	CN	8	671		29 688 €	1 247 €	21 916 €	52 850 €		
171	CN	8	642		29 035 €	1 219 €	21 465 €	51 719 €		
172	CN	5	964		24 004 €	2 084 €	17 800 €	43 888 €		
PAST : 10 emplois pour 5 ETE										
173			8038	50%	19 958 €	27 €	7 110 €	27 095 €		
174			8037	50%	19 958 €	27 €	7 110 €	27 095 €		
175			8019	50%	19 958 €		7 101 €	27 059 €		
176			8029	50%	19 084 €		6 790 €	25 874 €		
177			8028	50%	17 388 €	865 €	6 465 €	24 717 €		
178			8034	50%	16 095 €		5 727 €	21 822 €		
179			8027	50%	15 857 €		5 642 €	21 499 €		
180			8020	50%	15 711 €		5 590 €	21 301 €		
181			8021	50%	15 711 €		5 590 €	21 301 €		
182			8022	50%	15 711 €		5 590 €	21 301 €	x	

ATER : 4 emplois										
183			1292	100%				34 020 €		
184			1320	100%				34 020 €		
185			1286	100%				34 020 €		
186			1285	100%				34 020 €		
MONITEURS : 11 emplois										
187			N°1					5 714 €		
188			N°2					5 714 €		
189			N°3					5 714 €		
190			N°4					5 714 €		
191			N°5					5 714 €		
192			N°6					5 714 €		
193			N°7					5 714 €		
194			N°8					5 714 €		
195			N°9					5 714 €		
196			N°10					5 714 €		
197			N°11					5 714 €		
					Total Masse Salariale			**12 655 559 €**		

Annexe 2b : Liste des emplois BIATOS délégués à l'IUT au 1er septembre 2008 et masse salariale 2008

LISTE DES EMPLOIS BIATOS DELEGUES A L'IUT au 1er septembre 2008						MASSE SALARIALE ANNEE CIVILE 2008 BUDGET ETAT				x	= Estimation
	Catégorie	Corps	Grade	n° Pléiade	n° Poppée ex 3105	Brut	Indemn.	Charges	TOTAL		Remarque
RF											
1	A	IGE	1C	52443D	67251Z	40 754 €	4 097 €	30 043 €	74 894 €		
2	A	IGE	2C	*****	24068L	33 946 €	4 594 €	25 249 €	63 789 €		
3	A	IGE	2C	07252H	58105H	31 113 €	3 524 €	23 091 €	57 728 €		
4	A	IGE	2C	*****	01545E	25 779 €	10 567 €	19 250 €	55 596 €		
5	A	IGE	2C	53997T	69652J	29 308 €	4 024 €	21 807 €	55 139 €		
6	A	IGE	2C	*****	69066X	29 437 €	4 116 €	18 928 €	52 482 €		emploi gagé
7	A	ASI		*****	01688K	30 128 €	3 732 €	22 397 €	56 257 €		
8	A	ASI		46049D	55141L	26 997 €	8 643 €	20 162 €	55 802 €		
9	A	ASI		01645N	61056R	30 232 €	2 858 €	22 425 €	55 515 €		
10	A	ASI		53996S	69651H	29 445 €	3 452 €	21 880 €	54 777 €		
11	A	ASI		52058K	66625U	23 207 €	6 653 €	17 340 €	47 201 €		
12	A	ASI		*****	41473E	22 957 €	3 108 €	17 079 €	43 144 €		
13	A	ASI		*****	24705D	22 648 €	2 885 €	16 840 €	42 374 €		
14	A	ASI		*****	25870V	20 286 €	3 245 €	15 099 €	38 630 €		
15	B	TCH	CE	*****	01690M	29 199 €	3 514 €	21 701 €	54 413 €		
16	B	TCH	CE	67649G	71472M	29 199 €	2 783 €	21 664 €	53 646 €		
17	B	TCH	CE	*****	01686H	28 105 €	3 221 €	20 880 €	52 206 €		
18	B	TCH	CE	*****	01688K	26 884 €	4 525 €	20 045 €	51 454 €		
19	B	TCH	CE	*****	01692P	25 058 €	5 405 €	18 687 €	49 150 €		
20	B	TCH	CN	03904U	03904U	25 316 €	10 615 €	18 953 €	54 884 €		
21	B	TCH	CN	*****	04572V	25 316 €	2 835 €	18 805 €	46 956 €		
22	B	TCH	CN	01693R	01693R	24 004 €	2 110 €	17 801 €	43 915 €		
23	B	TCH	CN	*****	25793L	26 348 €	236 €	17 182 €	43 767 €		
24	B	TCH	CN	*****	23151P	22 145 €	4 796 €	16 547 €	43 488 €		
25	B	TCH	CN	50329F	68721X	20 997 €	3 079 €	15 633 €	39 709 €		
26	B	TCH	CN	*****	71224T	18 817 €	4 384 €	14 060 €	37 261 €		
27	B	TCH	CN	*****	55367G	19 917 €	2 110 €	14 788 €	36 815 €		
28	B	TCH	CN	*****	01697V	19 894 €	2 110 €	14 771 €	36 775 €		
29	B	TCH	CN	*****	28106A	19 210 €	2 974 €	14 310 €	36 494 €		
30	B	TCH	CN	*****	66627W	21 471 €	3 241 €	15 799 €	40 511 €	x	
31	B	TCH	CN	51687G	65873B	19 099 €	2 170 €	14 159 €	35 428 €		
32	B	TCH	CN	54368W	70110G	18 705 €	2 712 €	13 917 €	35 335 €		
33	B	TCH	CN	*****	66626W	21 471 €	3 241 €	15 799 €	40 511 €	x	
34	B	TCH	CN	*****	68720W	17 751 €	1 777 €	13 170 €	32 698 €		
35	C	ADT	CE	*****	01690M	16 021 €	1 506 €	11 886 €	29 413 €		
36	C	ADT	Pal 1C	*****	41477J	21 543 €	1 850 €	15 974 €	39 368 €		
37	C	ADT	1C	*****	01701Z	20 615 €	1 780 €	15 263 €	37 658 €		
38	C	ADT	1C	32277J	Wd0027	19 180 €	2 148 €	14 247 €	35 574 €		
39	C	ADT	1C	32288W	Wd0153	16 787 €	2 407 €	12 489 €	31 682 €		
40	C	ADT	1C	48279C	Wd0154	16 459 €	2 080 €	12 237 €	30 776 €		
41	C	ADT	1C	*****	31188A	17 532 €	2 647 €	12 901 €	33 080 €	x	
42	C	ADT	Pal 2C	01986J	59877J	20 519 €	1 850 €	15 181 €	37 550 €		
43	C	ADT	Pal 2C	*****	10242H	19 739 €	2 137 €	14 659 €	36 535 €		
44	C	ADT	Pal 2C	52062P	63561N	18 454 €	2 150 €	13 712 €	34 316 €		

45	C	ADT	Pal 2C	*****	Wd0216	18 454 €	1 850 €	13 697 €	34 001 €		
46	C	ADT	Pal 2C	01708G	Wd0026	18 454 €	1 850 €	13 697 €	34 001 €		
47	C	ADT	Pal 2C	*****	26124W	17 853 €	2 110 €	13 266 €	33 229 €		
48	C	ADT	Pal 2C	*****	33533Z	17 361 €	2 714 €	12 934 €	33 009 €		
49	C	ADT	Pal 2C	52060M	59882P	17 164 €	1 877 €	12 747 €	31 788 €		
50	C	ADT	Pal 2C	*****	01592F	13 551 €	1 446 €	10 062 €	25 059 €		
51	C	ADT	Pal 2C	*****	24697V	17 532 €	2 647 €	12 901 €	33 080 €	**x**	
52	C	ADT	Pal 2C	*****	17979T	17 532 €	2 647 €	12 901 €	33 080 €	**x**	
53	C	ADT	Pal 2C	52061N	20723A	17 532 €	2 647 €	12 901 €	33 080 €	**x**	
54	C	ADT	Pal 2C	*****	Wd0250	17 532 €	2 647 €	12 901 €	33 080 €	**x**	
55	C	ADT	Pal 2C	*****	Wd0258	17 532 €	2 647 €	12 901 €	33 080 €	**x**	
56	C	ADT	2C	46108T	56865K	18 864 €	1 808 €	13 997 €	34 669 €		
57	C	ADT	2C	*****	52424H	18 317 €	2 080 €	13 608 €	34 005 €		
58	C	ADT	2C	43589E	52421E	16 814 €	3 479 €	12 564 €	32 857 €		
59	C	ADT	2C	*****	17311S	15 832 €	3 653 €	11 830 €	31 314 €		
60	C	ADT	2C	46107S	61057S	15 793 €	1 506 €	11 718 €	29 016 €		
61	C	ADT	2C	*****	52425J	16 622 €	1 206 €	12 314 €	30 143 €		
62	C	ADT	2C	*****	31375D	16 226 €	1 233 €	12 024 €	29 483 €		
63	C	ADT	2C	42508E	51313A	16 021 €	1 266 €	11 872 €	29 160 €		
64	C	ADT	2C	46106R	56868N	15 839 €	1 506 €	11 752 €	29 096 €		
65	C	ADT	2C	42508E	51313A	15 816 €	1 533 €	11 736 €	29 085 €		
66	C	ADT	2C	43959G	52426K	15 766 €	1 533 €	11 699 €	28 999 €		
67	C	ADT	2C	43960H	52423G	15 752 €	1 506 €	11 687 €	28 945 €		
ASU											
68	B	SASU	CS	22314E	*****	22 957 €	2 310 €	17 033 €	42 299 €		
69	B	SASU	CN	39358F	*****	20 231 €	2 729 €	15 051 €	38 012 €		
72	C	ADJA	Pal 1C	03869 F	*****	16 501 €	2 491 €	12 142 €	31 134 €	**x**	
70	C	ADJA	1C	05851K	*****	19 665 €	1 820 €	14 573 €	36 059 €		
71	C	ADJA	1C	07418N	*****	18 625 €	1 780 €	13 795 €	34 201 €		
73	C	ADJA	1C	08176M	*****	16 621 €	1 807 €	12 330 €	30 758 €		
74	C	ADJA	1C	07589Z	*****	16 349 €	1 912 €	12 141 €	30 402 €		
75	C	ADJA	1C	38424R	*****	15 693 €	1 698 €	11 647 €	29 039 €		
76	C	ADJA	1C	03870G	*****	16 501 €	2 491 €	12 142 €	31 134 €	**x**	
77	C	ADJA	1C	05850J	*****	16 501 €	2 491 €	12 142 €	31 134 €	**x**	
78	C	ADJA	2C	05852L	*****	16 501 €	2 491 €	12 142 €	31 134 €	**x**	
TOTAL MASSE SALARIALE						1 626 297 €	225 303 €	1 201 658 €	**3 053 259 €**		

Annexe 3 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale 2008

Destination		ETP		Masse salariale		
		BIATOS en ETP	Enseignants en ETP	BIATOS en €	Enseignants en €	TOTAL en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	55,6	183,1	2 130 340 €	12 655 559 €	**14 785 899 €**
102	Formation initiale et continue de niveau master					
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat					
105	Bibliothèques et documentation					
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé					
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies					
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1,9		97 814 €		**97 814 €**
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies					
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement					
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société					
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale					
113	Diffusion des savoirs et musées					
114	Immobilier	8,0		326 602 €		**326 602 €**
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	12,0		498 803 €		**498 803 €**
201	Aides directes					
202	Aides indirectes					
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives					
Total		**77, 5**	**183 ,1**	**3 053 259 €**	**12 655 559 €**	**15 708 818 €**

Annexe 4 : Budget primitif de dépenses de 2008

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 817 250 €	818 570 €	566 140 €	**3 201 960 €**
102	Formation initiale et continue de niveau master				
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat				
105	Bibliothèques et documentation		23 400 €		**23 400 €**
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé				
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies				
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur				
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement				
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société				
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale				
113	Diffusion des savoirs et musées				
114	Immobilier	54 350 €	493 500 €	329 500 €	**877 350 €**
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	22 970 €	55 800 €	27 500 €	**106 270 €**
					0 €
201	Aides directes	77 850 €	4 000 €		**81 850 €**
202	Aides indirectes				
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		33 850 €	11 500 €	**45 350 €**
TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement		**1 972 420 €**	**1 429 120 €**	**934 640 €**	**4 336 180 €**
DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement			995 580 €	17 500 €	**1 013 080 €**
	Total général	**1 972 420 €**	**2 424 700 €**	**952 140 €**	**5 349 260 €**

Personnel : compte 64 + compte 631 + compte 632 + compte 633
Fonctionnement : (compte 60 – compte 603) + compte 61 + compte 62 + compte 635 + compte 637 + compte 65 + compte 66 + compte 671 +compte 678
Investissement : compte 20 + compte 21 + débit du compte 23 - crédit du compte 23 + compte 26 + compte 27 + débit du compte 16 + débit du compte 17
Dépenses non décaissables « DZ » : compte 68 + compte 603 + prestations internes

Annexe 5a : Liste des emplois enseignants délégués à l'IUT au 1er septembre 2009 et masse salariale prévisionnelle 2009 (+2% masse salariale 2008)

EMPLOIS D'ENSEIGNANTS AFFECTES A L'IUT au 1er septembre 2009					MASSE SALARIALE ANNEE CIVILE 2009 BUDGET ÉTAT			x	= Estimation
	GRADE	ECHELON	POSTE	QUOTITE	Indemn.	SALAIRES 2008	PREVISION 2009		Remarque
PR : 24 emplois									
1	CE	1	900			136 540 €	139 271 €		
2	CE	1	556			118 529 €	120 899 €		
3	1C	3	142			118 723 €	121 098 €		
4	1C	3	1163			118 286 €	120 652 €		
5	1C	3	1134			114 071 €	116 353 €		
6	1C	3	562			111 816 €	114 053 €		
7	1C	3	1129			101 674 €	103 708 €	**x**	
8	1C	3	223			101 674 €	103 708 €	**x**	
9	1C	2	141			101 753 €	103 788 €		
10	1C	2	524			95 864 €	97 781 €		
11	1C	1	234			84 536 €	86 226 €		
12	2C	6	979			107 218 €	109 363 €		
13	2C	6	311			92 735 €	94 589 €		
14	2C	6	1306			92 735 €	94 589 €		
15	2C	6	145			92 735 €	94 589 €		
16	2C	6	797			89 792 €	91 588 €		
17	2C	5	1005			89 539 €	91 330 €		
18	2C	5	140			85 905 €	87 623 €		
19	2C	5	1131			84 536 €	86 226 €		
20	2C	5	1364			84 536 €	86 226 €		
21	2C	5	544			79 254 €	80 839 €		
22	2C	5	605			77 121 €	78 664 €		
23	2C	5	1291			77 121 €	78 664 €	**x**	
24	2C	3	622			96 059 €	97 980 €	**x**	
MCF : 85 emplois									
25	HC	6	840			90 508 €	92 318 €		
26	HC	6	628			90 388 €	92 195 €		
27	HC	6	839			84 955 €	86 654 €		
28	HC	6	546			81 602 €	83 234 €		
29	HC	6	630			86 056 €	87 777 €	**x**	2 titulaires
30	HC	6	318			87 231 €	88 976 €	**x**	2 titulaires
31	HC	5	976			82 739 €	84 394 €		
32	HC	5	818			80 623 €	82 236 €		
33	HC	5	553			79 254 €	80 839 €		
34	HC	5	563			79 254 €	80 839 €		
35	HC	5	807			76 409 €	77 937 €		
36	HC	4	602			74 644 €	76 137 €		
37	CN	9	564			80 649 €	82 262 €		

38	CN	9	327			80 649 €	82 262 €		
39	CN	9	547			79 254 €	80 839 €		
40	CN	9	545			79 254 €	80 839 €		
41	CN	9	663			79 254 €	80 839 €		
42	CN	9	560			79 254 €	80 839 €		
43	CN	9	662			76 249 €	77 774 €		
44	CN	9	1051			62 147 €	63 390 €	x	2 ATER 50 %
45	CN	8	856			75 675 €	77 189 €		
46	CN	7	551			76 075 €	77 596 €		
47	CN	7	940			75 603 €	77 115 €		
48	CN	7	568			73 788 €	75 264 €		
49	CN	7	1130			71 416 €	72 844 €		
50	CN	7	315			70 047 €	71 448 €		
51	CN	6	309			73 842 €	75 319 €		
52	CN	6	638			70 940 €	72 359 €		
53	CN	6	873			70 940 €	72 359 €		
54	CN	6	307			70 940 €	72 359 €		
55	CN	6	1164			69 600 €	70 992 €		
56	CN	6	627			69 600 €	70 992 €		
57	CN	6	567			69 571 €	70 962 €		
58	CN	6	312			69 571 €	70 962 €		
59	CN	6	799			67 209 €	68 553 €		
60	CN	6	552			67 209 €	68 553 €	x	
61	CN	5	314			72 120 €	73 562 €		
62	CN	5	1322			70 154 €	71 557 €		
63	CN	5	855			70 154 €	71 557 €		
64	CN	5	557			68 860 €	70 237 €		
65	CN	5	1381			66 760 €	68 095 €		
66	CN	5	550			65 699 €	67 013 €		
67	CN	5	1318			65 696 €	67 010 €		
68	CN	5	1254			65 233 €	66 537 €		
69	CN	5	1067			65 233 €	66 537 €		
70	CN	5	1213			65 204 €	66 508 €		
71	CN	5	629			64 941 €	66 240 €		
72	CN	5	575			64 679 €	65 973 €		
73	CN	5	874			61 924 €	63 163 €		
74	CN	5	613			61 647 €	62 880 €		
75	CN	4	548			64 113 €	65 396 €		
76	CN	4	1135			62 187 €	63 431 €		
77	CN	4	1127			62 187 €	63 431 €	x	
78	CN	4	316			61 664 €	62 898 €		
79	CN	4	554			61 664 €	62 898 €		
80	CN	4	1324			61 664 €	62 898 €		
81	CN	4	1335			60 486 €	61 696 €		
82	CN	4	726			60 457 €	61 666 €		
83	CN	4	313			60 457 €	61 666 €		

84	CN	4	1302			60 925 €	62 144 €	x	2 ATER 50 %
85	CN	3	612	CLD		65 085 €	66 387 €		2 ATER 50%
86	CN	3	854			54 892 €	55 990 €		
87	CN	3	737			54 882 €	55 980 €		
88	CN	3	1334			54 854 €	55 951 €		
89	CN	3	317			54 854 €	55 951 €		
90	CN	3	1343			54 854 €	55 951 €		
91	CN	3	616			54 645 €	55 738 €		
92	CN	3	543			52 592 €	53 644 €		
93	CN	3	736			51 921 €	52 959 €		
94	CN	3	306			51 740 €	52 775 €		
95	CN	3	923			50 029 €	51 030 €		
96	CN	3	1307			57 748 €	58 903 €	x	1 ATER 100%
97	CN	3	800			45 364 €	46 271 €	x	1 ATER 100%
98	CN	2	558			49 848 €	50 845 €		
99	CN	2	555			49 819 €	50 815 €		
100	CN	2	1367			49 819 €	50 815 €		
101	CN	2	308			49 819 €	50 815 €		
102	CN	2	1132			46 214 €	47 138 €		
103	CN	2	614			46 214 €	47 138 €		
104	CN	2	549	80%		42 702 €	43 556 €		
105	CN	1	725			47 239 €	48 184 €		
106			1397			62 147 €	63 390 €	x	
107			1398			62 147 €	63 390 €	x	
108			1399			62 147 €	63 390 €	x	
109			1400			62 147 €	63 390 €	x	
PRAG : 52 emplois									
110	HC	6	644			94 382 €	96 270 €		
111	HC	6	1249			94 382 €	96 270 €		
112	HC	6	801			92 735 €	94 589 €		
113	HC	6	731			92 735 €	94 589 €		
114	HC	6	646			89 615 €	91 407 €		
115	HC	6	912			89 763 €	91 559 €		
116	HC	6	597			86 089 €	87 811 €		
117	HC	6	1250			82 581 €	84 233 €		
118	HC	6	1055			81 157 €	82 780 €		
119	CN	11	643			79 254 €	80 839 €		
120	CN	11	640	50%		39 414 €	40 202 €		
121	CN	10	641			81 659 €	83 292 €		
122	CN	10	1082			79 254 €	80 839 €		
123	CN	10	1078			77 016 €	78 556 €		
124	CN	10	1058			77 016 €	78 556 €		
125	CN	10	1314			75 675 €	77 189 €		
126	CN	10	647			75 646 €	77 159 €		
127	CN	10	1246			75 675 €	77 189 €		
128	CN	9	799			72 364 €	73 811 €		

129	CN	9	1054			68 713 €	70 088 €		
130	CN	9	972			67 560 €	68 912 €		
131	CN	9	650			67 234 €	68 579 €		
132	CN	9	1145			66 248 €	67 573 €		
133	CN	9	1018			77 007 €	78 547 €		
134	CN	8	1212			71 995 €	73 435 €		
135	CN	8	1089			69 582 €	70 973 €		
136	CN	8	670			67 134 €	68 476 €		
137	CN	8	768			66 704 €	68 038 €		
138	CN	8	1069			66 248 €	67 573 €		
139	CN	8	598			66 248 €	67 573 €		
140	CN	8	1336			58 561 €	59 732 €	**x**	PLP
141	CN	7	590			63 479 €	64 748 €		
142	CN	7	672			69 904 €	71 302 €		
143	CN	7	1245			61 907 €	63 145 €		
144	CN	7	1087			61 596 €	62 828 €		
145	CN	7	585			60 824 €	62 041 €		
146	CN	7	588			57 637 €	58 790 €		
147	CN	7	648			57 608 €	58 760 €		
148	CN	7	645			57 608 €	58 760 €	**x**	
149	CN	6	1308			59 980 €	61 180 €		
150	CN	6	1016			57 740 €	58 895 €		
151	CN	6	599			57 637 €	58 790 €		
152	CN	6	1321			57 608 €	58 760 €		
153	CN	5	1344			54 992 €	56 092 €		
154	CN	5	669			54 992 €	56 092 €		
155	CN	5	639			54 987 €	56 087 €		
156	CN	5	626			50 484 €	51 494 €		
157	CN	5	1309			42 980 €	43 840 €		
158	CN	5	582			50 484 €	51 494 €	**x**	
159	CN	5	561			50 484 €	51 494 €	**x**	
160	CN	5	594			58 561 €	59 732 €	**x**	PLP
161	CN	4	589			51 708 €	52 743 €		
PRCE : 15 emplois									
162	HC	7	674			76 931 €	78 470 €		
163	HC	7	739			74 361 €	75 848 €		
164	HC	7	583	80%		65 937 €	67 256 €		
165	HC	6	651			72 109 €	73 551 €		
166	HC	6	596			71 659 €	73 092 €		
167	HC	6	584			71 659 €	73 092 €		
168	HC	6	586			71 659 €	73 092 €		
169	CN	11	819			61 556 €	62 787 €		
170	CN	10	767			59 403 €	60 591 €		
171	CN	9	1168			56 285 €	57 410 €		
172	CN	9	765			55 167 €	56 271 €		
173	CN	9	595			55 139 €	56 241 €		

174	CN	8	671			52 850 €	53 907 €		
175	CN	8	642			51 719 €	52 753 €		
176	CN	5	964			43 888 €	44 766 €		
PAST : 10 emplois, 5 ETE									
177			8038	50%		27 095 €	27 637 €		
178			8037	50%		27 095 €	27 637 €		
179			8019	50%		27 059 €	27 600 €		
180			8029	50%		25 874 €	26 391 €		
181			8028	50%		24 717 €	25 212 €		
182			8034	50%		21 822 €	22 258 €		
183			8027	50%		21 499 €	21 929 €		
184			8020	50%		21 301 €	21 727 €		
185			8021	50%		21 301 €	21 727 €		
186			8022	50%		21 301 €	21 727 €	**x**	
ATER : 4 emplois									
187			1292	100%		34 020 €	34 233 €	**x**	
188			1320	100%		34 020 €	34 233 €	**x**	
189			1286	100%		34 020 €	34 233 €	**x**	
190			1285	100%		34 020 €	34 233 €	**x**	
MONITEURS : au moins 11 emplois									
191			N°1			5 714 €	5 718 €		
192			N°2			5 714 €	5 718 €		
193			N°3			5 714 €	5 718 €		
194			N°4			5 714 €	5 718 €		
195			N°5			5 714 €	5 718 €		
196			N°6			5 714 €	5 718 €		
197			N°7			5 714 €	5 718 €		
198			N°8			5 714 €	5 718 €		
199			N°9			5 714 €	5 718 €		
200			N°10			5 714 €	5 718 €		
201			N°11			5 714 €	5 718 €		
Total masse salariale 2009 prévisionnelle						**12 904 147 €**	**13 159 154 €**		

Annexe 5b : Liste des emplois BIATOS délégués à l'IUT au 1er septembre 2009 et masse salariale prévisionnelle 2009 (+2% masse salariale 2008)

LISTE DES EMPLOIS BIATOS DELEGUES A L'IUT au 1er septembre 2009						MASSE SALARIALE ANNE CIVILE 2009 **BUDGET ÉTAT**		x	= Estimation
	Catégorie	Corps	Grade	n°poste Pléiade	n°poste Poppée ex 3105	Salaire 2008	Estimation 2009		**Remarque**
RF									
1	A	IGR	2C	*****	73911N	62 536 €	63 787 €	**x**	
2	A	IGE	1C	52443D	67251Z	74 894 €	76 392 €		
3	A	IGE	2C	*****	24068L	63 789 €	65 065 €		
4	A	IGE	2C	07252H	58105H	57 728 €	58 883 €		
5	A	IGE	2C	*****	01545E	55 596 €	56 708 €		
6	A	IGE	2C	53997T	69652J	55 139 €	56 242 €		
7	A	IGE	2C	*****	69066X	52 482 €	53 532 €		emploi gagé
8	A	ASI		*****	01688K	56 257 €	57 382 €		
9	A	ASI		46049D	55141L	55 802 €	56 918 €		
10	A	ASI		01645N	61056R	55 515 €	56 625 €		
11	A	ASI		53996S	69651H	54 777 €	55 873 €		
12	A	ASI		52058K	66625U	47 201 €	48 145 €		
13	A	ASI		*****	41473E	43 144 €	44 007 €		
14	A	ASI		*****	24705D	42 374 €	43 221 €		
15	A	ASI		*****	25870V	38 630 €	39 402 €		
16	A	ASI		*****	73910M	47 066 €	48 007 €	**x**	
17	B	TCH	CE	*****	01690M	54 413 €	55 501 €		
18	B	TCH	CE	67649G	71472M	53 646 €	54 719 €		
19	B	TCH	CE	*****	01686H	52 206 €	53 250 €		
20	B	TCH	CE	*****	01688K	51 454 €	52 483 €		
21	B	TCH	CE	*****	01692P	49 150 €	50 133 €		
22	B	TCH	CN	03904U	03904U	54 884 €	55 981 €		
23	B	TCH	CN	*****	04572V	46 956 €	47 895 €		
24	B	TCH	CN	01693R	01693R	43 915 €	44 794 €		
25	B	TCH	CN	*****	25793L	43 767 €	44 642 €		
26	B	TCH	CN	*****	23151P	43 488 €	44 358 €		
27	B	TCH	CN	50329F	68721X	39 709 €	40 503 €		
28	B	TCH	CN	*****	71224T	37 261 €	38 006 €		
29	B	TCH	CN	*****	55367G	36 815 €	37 551 €		
30	B	TCH	CN	*****	01697V	36 775 €	37 510 €		
31	B	TCH	CN	*****	28106A	36 494 €	37 224 €		
32	B	TCH	CN	*****	66627W	40 511 €	41 321 €	**x**	
33	B	TCH	CN	51687G	65873B	35 428 €	36 137 €		
34	B	TCH	CN	54368W	70110G	35 335 €	36 041 €		
35	B	TCH	CN	*****	66626W	40 511 €	41 321 €	**x**	
36	B	TCH	CN	*****	68720W	32 698 €	33 352 €		
37	C	ADT	CE	*****	01690M	29 413 €	30 001 €		
38	C	ADT	Pal 1C	*****	41477J	39 368 €	40 155 €		
39	C	ADT	1C	*****	01701Z	37 658 €	38 411 €		
40	C	ADT	1C	32277J	Wd0027	35 574 €	36 286 €		
41	C	ADT	1C	32288W	Wd 0153	31 682 €	32 316 €		
42	C	ADT	1C	48279C	Wd0154	30 776 €	31 392 €		
43	C	ADT	1C	*****	31188A	33 080 €	33 742 €	**x**	
44	C	ADT	Pal 2C	01986J	59877J	37 550 €	38 301 €		
45	C	ADT	Pal 2C	*****	10242H	36 535 €	37 266 €		

46	C	ADT	Pal 2C	52062P	63561N	34 316 €	35 002 €		
47	C	ADT	Pal 2C	*****	Wd0216	34 001 €	34 681 €		
48	C	ADT	Pal 2C	01708G	Wd0026	34 001 €	34 681 €		
49	C	ADT	Pal 2C	*****	26124W	33 229 €	33 894 €		
50	C	ADT	Pal 2C	*****	33533Z	33 009 €	33 669 €		
51	C	ADT	Pal 2C	52060M	59882P	31 788 €	32 424 €		
52	C	ADT	Pal 2C	*****	01592F	25 059 €	25 560 €		
53	C	ADT	Pal 2C	*****	24697V	33 080 €	33 742 €	**x**	
54	C	ADT	Pal 2C	*****	17979T	33 080 €	33 742 €	**x**	
55	C	ADT	Pal 2C	52061N	20723A	33 080 €	33 742 €	**x**	
56	C	ADT	Pal 2C	*****	Wd0250	33 080 €	33 742 €	**x**	
57	C	ADT	2C	46108T	56865K	34 669 €	35 362 €		
58	C	ADT	2C	*****	52424H	34 005 €	34 685 €		
59	C	ADT	2C	43589E	52421E	32 857 €	33 514 €		
60	C	ADT	2C	*****	17311S	31 314 €	31 941 €		
61	C	ADT	2C	46107S	61057S	29 016 €	29 597 €		
62	C	ADT	2C	*****	52425J	30 143 €	30 745 €		
63	C	ADT	2C	*****	31375D	29 483 €	30 073 €		
64	C	ADT	2C	42508E	51313A	29 160 €	29 743 €		
65	C	ADT	2C	46106R	56868N	29 096 €	29 678 €		
66	C	ADT	2C	42508E	51313A	29 085 €	29 667 €		
67	C	ADT	2C	43959G	52426K	28 999 €	29 579 €		
68	C	ADT	2C	43960H	52423G	28 945 €	29 524 €		
ASU									
69	B	SASU	CS	22314E	*****	42 299 €	43 145 €		
70	B	SASU	CN	39358F	*****	38 012 €	38 772 €		
71	C	ADJA	1C	05851K	*****	36 059 €	36 780 €		
72	C	ADJA	1C	07418N	*****	34 201 €	34 885 €		
73	C	ADJA	1C	08176M	*****	30 758 €	31 374 €		
74	C	ADJA	1C	07589Z	*****	30 402 €	31 010 €		
75	C	ADJA	1C	38424R	*****	29 039 €	29 620 €		
76	C	ADJA	1C	03870G	*****	31 134 €	31 757 €	**x**	
77	C	ADJA	1C	05850J	*****	31 134 €	31 757 €	**x**	
78	C	ADJA	2C	05852L	*****	31 134 €	31 757 €	**x**	
TOTAL MASSE SALARIALE Prévisionnelle 2009						**3 098 647** €	**3 160 620** €		

Annexe 6 : Tableau de la consommation ETP et de la masse salariale projetée en 2009

Destination		ETP		Masse salariale		
		BIATOS en ETP	Enseignants en ETP	BIATOS en €	Enseignants en €	TOTAL en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	55,6	186,1	2 224 830 €	13 159 154 €	**15 387 728 €**
102	Formation initiale et continue de niveau master					
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat					
105	Bibliothèques et documentation					
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé					
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies					
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2		95 397 €		**95 397 €**
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies					
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement					
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société					
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale					
113	Diffusion des savoirs et musées					
114	Immobilier	8		331 964 €		**331 964 €**
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	12		508 429 €		**508 429 €**
201	Aides directes					
202	Aides indirectes					
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives					
Total		**77, 6**	**186,1**	**3 160 620 €**	**13 159 154 €**	**16 319 774 €**

Annexe 7 : Budget primitif de dépenses de 2009

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 040 210 €	951 160 €	796 510 €	**3 787 880 €**
102	Formation initiale et continue de niveau master				
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat				
105	Bibliothèques et documentation		24 200 €		**24 200 €**
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé				
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies				
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur				
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement				
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société				
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale				
113	Diffusion des savoirs et musées				
114	Immobilier	95 500 €	602 100 €	1 151 000 €	**1 848 600 €**
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	45 300 €	68 100 €	30 500 €	**143 900 €**
201	Aides directes		6 000 €		**6 000 €**
202	Aides indirectes				
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	50 000 €	28 400 €	16 000 €	**94 400 €**
TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement		**2 231 010 €**	**1 679 960 €**	**1 994 010 €**	**5 904 980 €**
DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement			1 002 060 €	7 500 €	**1 009 560 €**
	Total général	**2 231 010 €**	**2 682 020 €**	**2 001 510 €**	**6 914 540 €**

Personnel : compte 64 + compte 631 + compte 632 + compte 633
Fonctionnement : (compte 60 – compte 603) + compte 61 + compte 62 + compte 635 + compte 637 + compte 65 + compte 66 + compte 671 +compte 678
Investissement : compte 20 + compte 21 + débit du compte 23 - crédit du compte 23 + compte 26 + compte 27 + débit du compte 16 + débit du compte 17
Dépenses non décaissables « DZ » : compte 68 + compte 603 + prestations internes